Rapport NABNI 2020

Janvier 2013

CINQUANTENAIRE DE L'INDEPENDANCE : **ENSEIGNEMENTS** ET **VISION** POUR L'**ALGERIE DE 2020**

Chapitre Economie

NABNI نبني

نبني جزائرنا على أفكار جديدة

Notre Algérie Bâtie sur de Nouvelles Idées

CINQUANTE CHANTIERS DE RUPTURE

POUR BATIR L'ALGERIE DE 2020

Chapitre Economie

Chantiers 1 à 15

Préambule

L'Algérie fête cette année le Cinquantenaire de son indépendance. Cet anniversaire coïncide avec un moment crucial de l'histoire de notre jeune Nation. Un moment charnière où l'avènement de la légitimité démocratique va définitivement remplacer la légitimité historique. Un moment où les innombrables acquis de ces cinquante premières années sont souvent oubliés face à la demande pressante et légitime de la population pour davantage de développement, de droits, de justice sociale et d'espoir. Un moment où l'on réalise plus que jamais l'impasse dans laquelle nous mène un modèle économique et social trop dépendant des ressources de notre sous-sol. Un moment où cette incertitude sur notre avenir énergétique nous oblige à penser au virage à prendre urgemment pour préparer l'après-pétrole. Dans cette phase où la génération qui a mené le combat libérateur passe le flambeau aux générations postindépendance, cette année du Cinquantenaire est aussi une formidable occasion pour prendre du recul, de **faire un bilan d'étape bref et serein du premier cinquantenaire** en matière économique, sociale et politique, et de proposer, collectivement, un Projet global et cohérent, fait de visions et de solutions concrètes pour se projeter dans l'avenir et engager le second cinquantenaire sur des bases solides.

Conformément à l'engagement pris par NABNI lors du lancement de notre initiative, le ***Rapport du Cinquantenaire de l'Indépendance : bilan et vision pour l'Algérie de 2020*** ambitionne de marquer l'année du Cinquantenaire de notre indépendance en proposant à nos concitoyens, aux élus, aux cadres, aux universitaires, aux responsables politiques et des institutions, ainsi qu'à tout ce que compte notre pays comme acteurs de la société civile et de forces vives, où qu'elles se trouvent dans le monde, un Projet, une vision et un ensemble de **« *Cinquante chantiers de rupture pour bâtir l'Algérie de 2020* »**.

Nos cinquante premières années ont en été riches de succès – tous les indicateurs de développement humain, d'accès aux services sociaux et à l'infrastructure et de niveau de vie l'attestent. Elles ont aussi été pleines de déceptions et de désespoirs, notamment pour notre jeunesse qui rêve de mieux. Elles ont enfin été riches d'enseignements sur les limites de notre modèle de développement, ainsi que sur les faiblesses dans le fonctionnement de notre Etat et de ses institutions.

Riche de ces héritages et de ces leçons, de ces acquis et de son formidable potentiel humain, notre pays est mûr pour un nouveau départ. Il est grand temps de passer à une autre approche du développement et de la politique publique. Un Projet moderne, en rupture avec les approches passées. C'est ce que ce rapport propose au débat. Ce Projet se veut cohérent, concret, réaliste mais néanmoins ambitieux et audacieux. Il ne s'agit pas d'une stratégie globale couvrant tous les domaines de l'action publique, mais d'un ensemble de chantiers de rupture fondamentaux. Ruptures dans l'approche des politiques publiques. Ruptures dans le rôle de l'Etat et des institutions, ainsi que dans leurs relations au citoyen. Ruptures dans la gouvernance. Ruptures pour plus de modernité et d'ouverture dans l'action publique.

Le Projet proposé est le produit de consultations régulières qui ont eu lieu depuis les débuts de l'initiative NABNI en avril 2011. Ces consultations se poursuivront au cours de l'année 2013. Fidèle à son engagement participatif, le groupe NABNI offrira l'opportunité à l'ensemble des citoyens de contribuer à construire ce Projet, à l'enrichir, à le critiquer et à proposer des alternatives. D'abord sur Internet, où le site **www.nabni.org** et la page Facebook ***Nabni 2012*** ou des publications régulières viseront à vulgariser les chantiers proposés et les expliquer. Des conférences-débats et ateliers thématiques accompagneront ces publications pour plus de proximité et d'échange avec tout ce que compte notre pays comme experts et personnes de bonne volonté désireuses de contribuer à cet effort. Cela pourra aussi être

l'occasion de rassembler autour de ce Projet les talents issus de tous les horizons, du monde académique et politique, de l'administration, de l'entreprise, du monde syndical, de la société civile et de la presse, qu'ils vivent et exercent sur le territoire national ou qu'ils excellent à l'étranger.

Les « *Cinquante chantiers de rupture* » qui permettent d'engager ce virage nécessaire pour construire l'Algérie de 2020 ne constituent pas un menu dans lequel on pourrait « piocher » des idées à mettre en œuvre indépendamment les unes des autres. Il s'agit d'un « tout », d'un Projet global, où toutes les actions sont interdépendantes :

- Des premiers chantiers économiques qui proposent une grande réforme fiscale et budgétaire qui nous force à progressivement couper le cordon avec la rente des revenus pétroliers, et qui décrivent une nouvelle stratégie économique cohérente…
- … aux chantiers de la santé ou de l'éducation qui proposent d'ouvrir le système hospitalier ou le système de formation à la responsabilisation par l'évaluation indépendante de la qualité et de la performance, et qui proposent une nouvelle approche pour construire la complémentarité entre un service public revalorisé et une offre privée mieux régulée et plus encouragée…
- … en passant par une refonte des aides sociales de l'Etat pour un système de redistribution plus ciblé, plus juste et plus efficace…
- … ainsi que des chantiers pour un meilleur vivre ensemble, qui proposent des mécanismes pour impliquer réellement la société civile dans la définition des projets urbains de leurs villes ou des initiatives culturelles locales…
- … ou des chantiers de la gouvernance qui donnent à la société civile, à l'APN, et à de nouvelles institutions indépendantes de réels moyens et pouvoirs pour responsabiliser et évaluer l'action d'un Etat modernisé, ouvert et aux capacités renforcées…
- … en arrivant, enfin, au cinquantième et dernier chantier qui propose une refonte totale de l'organisation et du fonctionnement du pouvoir Exécutif.

Tous les Chantiers de Rupture reposent sur un ensemble cohérent de mesures interdépendantes. Ils sont liés par un même fil conducteur : ce Grand Virage que doivent prendre notre Etat, nos institutions, nos élus ainsi que notre société pour adopter collectivement une nouvelle relation à l'action publique et une nouvelle approche du développement, qui permettra de préparer l'Algérie de 2020 sur de nouvelles bases.

Le Projet que nous proposons est audacieux. Cette ambition d'une Algérie nouvelle à l'horizon 2020 est à notre portée. Notre société possède en elle les ressorts et l'audace pour le réaliser. Nos ainés n'en ont pas manqué le jour ils décidèrent d'engager le combat libérateur qui nous a permis aujourd'hui de fêter, libres, ce Cinquantenaire. Malgré les erreurs, ils n'ont pas manqué non plus d'audace ni de rêve en engageant l'Algérie dans un projet de développement ambitieux et visionnaire au lendemain de l'Indépendance. Cette audace et cette grande ambition pour notre pays est notre héritage commun. C'est ce qui a nourri la vision développée dans ce rapport.

Les membres de l'Initiative NABNI,

Décembre 2012.

Introduction

et

Vision

ALGERIE 2020

Indéniablement, en 50 ans, l'Algérie a accompli de grands progrès. Dans l'éducation, l'accès à l'école primaire est passé de moins de 85% en 1980 à plus de 97% en 2011. Le revenu par habitant a plus que doublé en 50 ans, tout comme la consommation des ménages. Les taux de pauvreté ainsi que les inégalités ont tous deux baissé. Mis à part la « décennie noire » des années 1990, le revenu par habitant n'a cessé de croître depuis l'indépendance, pour atteindre plus de 7000 dollars par tête (en Parité des Pouvoirs d'Achat) en 2011.

Cependant, en comparant l'Algérie, à la fois à des pays partis du même point (voire avec de plus grands handicaps) il y a 50 ans, et à d'autres pays à revenu intermédiaire, deux constats s'imposent. En premier lieu, malgré une rente importante, notre pays n'a pas connu la trajectoire de développement qu'il aurait pu atteindre compte tenu de son immense potentiel. En effet, durant la même période, la Corée a vu son revenu par habitant multiplié par 16, la Malaisie par 5 et la Turquie par plus de 3.

En second lieu, dans tous les domaines, que ce soit l'économie, l'éducation, la santé, ou la gouvernance publique, notre pays est à la traîne comparés à d'autres pays à revenu intermédiaire.

Le secteur de l'éducation souffre d'une inefficacité criante et d'une faible qualité. Le coût d'un diplômé atteint plus de 500% du PIB par habitant, alors qu'il n'est « que de » 200% en Tunisie et 180% en Egypte par exemple. Au TIMSS 2007, les performances des élèves algériens ont été médiocres : en mathématiques par exemple, seuls 7% des élèves de 8ème année atteignent le niveau III, contre 21% des élèves tunisiens, 21% des élèves égyptiens, et 19% des élèves indonésiens.

Dans le domaine de l'économie, l'indicateur le plus révélateur est la part de l'industrie dans le PIB. Elle ne dépasse pas 8% du PIB, alors que ce taux oscille entre 25% et 35 % dans les pays émergeants à forte croissance. Enfin, sur le plan de la gouvernance publique, nous figurons en queue de peloton des classements internationaux, au sein de pays à revenus comparables, quel que soit l'indicateur retenu (données 2010): transparence budgétaire (dernier sur 100), Etat de droit (73ème sur 100), efficacité de l'Etat (66ème sur 100), corruption (score de 2,9 sur 10), qualité de la régulation publique (89ème sur 100), etc.

Ces comparaisons internationales, ainsi que le contraste saisissant entre l'aisance financière des années 2000 et les modestes performances en terme de croissance et de création d'emplois, témoignent du fait que notre modèle de développement est aujourd'hui en panne, voire dans une impasse : l'Algérie peine invariablement à trouver la voie de la diversification de son économie.

Il faut à présent faire preuve de lucidité et de pragmatisme, les recettes du passé ne marchent plus et ne marcheront pas mieux demain. L'idée d'une rente perpétuelle, isolant l'Algérie de la compétition mondiale et la protégeant de tous les défis futurs dont ceux liés au climat, à l'environnement et à la raréfaction des ressources, n'est qu'un mirage. Il est urgent pour notre pays de renforcer ses capacités à faire face, dans un futur très proche, à un monde de plus en plus turbulent, où seuls les pays qui auront la capacité de s'adapter et d'innover, pourront tirer leur épingle du jeu.

Les réponses urgentes et cruciales à apporter doivent à être à la hauteur des défis colossaux que nous devons relever. Nous devons rompre avec le fatalisme et prendre la pleine mesure de notre potentiel.

Riche de l'héritage et des enseignements de ces 50 dernières années, fort de notre formidable potentiel humain, notre pays est mûr pour un prendre nouveau départ.

Le temps presse, car si un changement radical de la trajectoire de développement de l'Algérie n'est pas engagé à court terme, nous irons dans le mur, sur tous les plans, économique, social et environnemental. Il ne s'agit plus d'être pessimiste ou optimiste, mais volontariste, pour amorcer maintenant l'indispensable virage et éviter ainsi le même sort que le Titanic. Le souvenir de ce magnifique paquebot qui, aveuglé par sa puissance, a sombré en heurtant un iceberg qu'il n'avait pu éviter faute d'avoir entamé son virage à temps, ne peut que nous rappeler la situation dans laquelle se trouve actuellement notre pays. Des simulations opérées dans le cadre de ce rapport, et présentées dans le chapitre consacré au thème de l'économie, montrent que si le statut quo actuel se poursuit, les réserves de change de l'Algérie seront consommées à l'horizon 2025 et la dette publique pourrait atteindre 80 milliards de dollars à cette date.

Pour éviter ce scénario catastrophe, nous avons besoin de libérer les initiatives, de rompre avec le conformisme et de nous laisser porter par des idées neuves afin d'être capables de construire un nouveau modèle de développement. Notre pays doit s'engager dans de nombreuses ruptures, à la hauteur de l'attente d'un peuple qui a soif de progrès.

Comment diversifier notre économie et créer les emplois que commande une population qui atteindra 40 millions en 2020 et 43,5 millions en 2030 ?
La réponse à cette question fondamentale nécessite avant tout de répondre à une interrogation plus structurante : quelle Algérie voulons-nous à l'horizon 2020 ? Il s'avère capital de partir d'une véritable vision pour notre pays, porteuse d'ambitions dans les domaines fondamentaux qui touchent la vie des Algériens, afin de structurer une stratégie globale. On ne peut, en effet, penser indépendamment les unes des autres les réformes à mettre en œuvre dans des domaines critiques comme l'emploi, le développement du secteur privé, la gouvernance publique, la dépendance du budget de l'Etat aux hydrocarbures, l'éducation, la santé, etc. Cette stratégie globale doit avoir le double objectif de répondre rapidement aux aspirations du peuple algérien et de hisser notre pays de façon pérenne sur une trajectoire de croissance soutenue.

L'Algérie dont nous rêvons, celle que nous voulons bâtir, sera un pays économiquement plus prospère, socialement plus juste et plus égalitaire, un pays dans lequel chaque algérien pourra devenir un véritable citoyen, participer au développement de son pays, vivre en sécurité et trouver sa place dans une société harmonieuse et ouverte sur le monde ; recevoir une éducation de qualité, trouver un emploi qui lui permette de construire sa vie, fonder une famille, éduquer ses enfants, accéder à des services publics de qualité, accéder à des soins de qualité à un coût abordable, vivre dans un Etat de droit, et être écouté des institutions et protégé de leur arbitraire.

La stratégie globale que nous proposons permet de se fixer un certain nombre d'ambitions en partant d'une déclinaison plus précise de la vision en objectifs quantitatifs et qualitatifs selon cinq thèmes : l'économie et l'emploi, l'éducation, la recherche et le savoir, la santé, le vivre ensemble (culture et urbanisme) et la gouvernance publique.

La vision économique à l'horizon 2020 : vers un nouveau modèle de croissance, où la rente agit comme moteur de la diversification

- Augmentation du PIB hors-hydrocarbures de plus de 65% d'ici 2020 et doublement de ce dernier d'ici 2023, correspondant à un taux de croissance moyen hors-hydrocarbures de 6% par an à partir de 2015 et de 7.5% à partir de 2020
- Part des exportations hors-hydrocarbures proche de 4% en 2020, 9% en 2025 et 20% en 2030.
- Part de l'industrie dans le PIB dépasse 6% en 2020 (contre 5% en 2012), 7% en 2025 et 8% en 2030, alors que les autres secteurs hors-hydrocarbures (services, commerce, agriculture, etc.) croissent de 6% par an à partir de 2015 puis de 7.3% par an à partir de 2020.
- Un taux d'investissement privé qui atteint 20% du PIB en 2020 (contre moins de 10% en 2012).
- Un taux de chômage de 8% en 2020 (15% pour les diplômés de moins de 30 ans) et un taux d'emploi qui atteint 60% (dont 40% de taux d'emploi des femmes).
- Une densité des entreprises proche de la moyenne des pays émergents à forte croissance: 20 entreprises par 1000 habitants à l'horizon 2020.
- Un climat des affaires de classe mondiale en 2020: parmi les 3 meilleurs du pourtour méditerranéen et parmi les 50 meilleurs mondiaux (classements internationaux).
- Un budget de l'Etat dont la dépendance aux revenus des hydrocarbures est progressivement réduite: au maximum 50% du budget étant financé par la fiscalité pétrolière en 2020 et 20% en 2030 (contre 66% en 2012). A partir de 2020, 75% du budget de fonctionnement sera couvert par la fiscalité pétrolière (100% en 2025).
- Les éventuels excédents de recettes provenant de la fiscalité pétrolière seront alloués pour un tiers à un nouveau **Fonds Souverain pour l'Avenir**, le reste étant versé au Fonds de Régulation des Recettes. Ce dernier sera axé, de manière égale, sur : (i) l'éducation, la recherche et le savoir scientifique ; et (ii) les générations futures, qui ne pourront accéder à leur part qu'à l'horizon 2050. Il sera aussi créé un Fonds Souverain International pour gérer de manière plus active et plus rentable de 10 à 20 pourcent des réserves de change. Ce Fonds pourrait, à terme, être utilisé pour stériliser une partie des recettes en devises de la Sonatrach.
- Le Fonds Souverain pour l'Avenir aura accumulé près de 900 milliards de DA en 2020, et plus de 3.000 milliards de DA en 2030.[1]

[1] Tous les montants sont exprimés en valeurs constantes de 2012 et sont donc nets d'inflation ou de variations de taux de change.

La vision pour le système éducatif à horizon 2020 : Des citoyens bien formés, ouverts sur le monde et capables de porter la modernisation de notre économie et de notre société

- Faire parvenir le taux d'achèvement du primaire à 98% et de celui du premier cycle du secondaire à 95%
- Réduire de moitié les taux de redoublement jusqu'au baccalauréat
- Atteindre un taux brut de scolarisation de 40% dans le supérieur, avec un véritable fonctionnement pyramidal du système LMD [2] et un meilleur rendement a l'université (réduire le taux d'échec et réduire la durée moyenne des études)
- Assurer une formation professionnelle de qualité pour ceux qui ne passent pas par l'université
- Réduire de moitié le coût d'un diplômé en % du PIB par habitant
- Passer à la 25ème place dans le TIMSS et dans les 3 premiers pays de la région MENA
- Atteindre une moyenne de 300 publications pour 1 million d'habitants
- Accroître significativement la part des étudiants dans les filières scientifiques et techniques
- Etendre les doubles diplômes avec les meilleurs établissements universitaires internationaux, notamment à partir de la licence
- Faire en sorte que les diplômés de l'enseignement supérieur puissent en 6 mois s'insérer dans le marché du travail en occupant des postes en adéquation avec leurs qualifications
- Favoriser l'émergence de pôles de recherche et développement en synergie avec la stratégie de développement économique du pays
    - Des pôles d'excellence de recherche, de classe mondiale, en santé, politiques publiques, TIC, agriculture saharienne, pétrochimie et énergies[3] : favoriser la mise en réseau des centres de recherche, instituts de formation, entreprises
- Disposer d'indicateurs de qualité et de performance du système éducatif à différents niveaux (national, régional, par wilaya)

[2] Avec une part prédominante de licences professionnelles et une calibration des licences académiques sur les véritables besoins du pays en doctorants, une sélectivité dans le passage de la licence au master etc.
[3] Transformer l'IAP en Institut Algérien des Energies par exemple

La vision pour le système de santé à horizon 2020 : des Algériens maintenus en bonne santé, grâce à des soins de qualité accessibles à tous et à un système de santé moderne et performant

Atteindre un niveau sanitaire qui positionne l'Algérie dans le top 5 du benchmark pour l'ensemble des indicateurs de référence de santé publique,

- Eradiquer certaines pathologies infectieuses résurgentes que l'on peut suivre / contrôler (Maladies transmissibles hydriques, tuberculose, etc.)
- Diviser par 2 les taux de mortalités infantile, maternelle et Juvéno- infantile
- Viser un positionnement dans le top 5 du benchmark sur le reste des indicateurs de référence de santé publique (espérance de vie, densité médicale et infirmière)
- Renforcer la part du PIB consacrée à la santé et atteindre les ratios du top 5 du benchmark (7% à 10%)

L'Algérie doit avoir comblé les failles actuelles dans l'organisation de son système de santé

- Donner à tous les citoyens un accès équitable minimal à des soins de qualité (publics ou privés)
- Evaluer systématiquement et contrôler la qualité et la performance du système de santé
- Faire du patient et de ses accompagnants un acteur exigeant et reconnu de cette évaluation systématique de la qualité et des services rendus
- Revoir le mode de financement du secteur de la santé afin de réduire le reste à charge des ménages et le ramener à la moyenne des pays du benchmark, ou à un maximum de 20% du pouvoir d'achat d'un ménage dans les 5 ans (et l'idéal serait de le limiter ensuite entre 10 à 15% d'ici 2025).

« Remettre chaque acteur à sa juste place » avec des règles du jeu transparentes et partagées et des engagements réciproques entre les opérateurs de santé, publics et privés, et l'Etat

- Responsabiliser l'Etat et les tutelles sur un rôle de régulation du système de santé
- Donner une place officialisée et encadrée aux opérateurs privés (à but lucratif) disposant d'une vraie place reconnue et contractualisée (notamment avec l'Assurance Maladie), et contrôlée et donc insérée dans les options courantes de services de santé pour les citoyens.
- Permettre le développement d'un « troisième secteur », composé d'operateurs privés à but non lucratif qui acceptent de prendre en charge des missions de santé publique (et bénéficient en conséquence de financements publics directs).

Sur les industries du médicament et autres produits à usage médical à horizon2020:

- Atteindre 70% de production locale sur les génériques (dont 2/3 de produits d'origine chimique pour au moins 1/3 de produits bio-similaires) et rééquilibrer le ratio de couverture volumes/valeur de la production locale pour viser au moins 50% en ratio de couverture en valeur.
- Atteindre 30% en produits de spécialité dont idéalement 50% de produits d'origine chimique et 50% de produits biotechnologiques
- Réduire significativement le niveau des ruptures et améliorer les prestations de services de santé associés au bénéfice des patients
- Renforcer le cadre juridique, légal, financier, fiscal et en ressource humaine pour stabiliser et consolider ce secteur encore fragile.

La vision pour le vivre ensemble

Culture : Une réappropriation de l'espace culturel par les citoyens

- Accroître la diversité de l'offre culturelle sur tout le territoire national
- Rendre les structures en charge de la politique et de l'offre culturelles décentralisées, autonomes et professionnelles et faire en sorte qu'un programme varié d'animation culturelle existe au niveau de chaque localité, afin de rendre les territoires attractifs
- Faire en sorte que l'Etat apporte un soutien multiforme et un financement adéquat au développement des politiques artistiques dans tous les domaines (musique, littérature, théâtre, arts plastiques, cinéma)
- Impliquer la société civile dans la production culturelle et lui offrir les moyens appropriés pour le faire (financement, infrastructure, accès aux medias lourds)
- Protéger et revitaliser l'extraordinaire patrimoine culturel algérien matériel et immatériel et assurer une protection et une valorisation du patrimoine architectural algérien par une approche scientifique et rigoureuse
- Transmettre un socle culturel commun à tous les jeunes Algériens et leur assurer une ouverture vers les autres cultures

Villes et territoires : Un développement en harmonie avec un environnement urbain et rural préservé, valorisé et propice à l'épanouissement des citoyens

A l'horizon 2020, nous espérons que les changements suivants seront inities

- Actions concrètes e protection des ressources naturelles et des environnements fragiles
- Mise en œuvre d'un véritable aménagement du territoire
- Implication des citoyens dans les décisions d'urbanisme
- Plans d'urbanisme actualises et effectivement mis en œuvre
- Programme d'amélioration significative de la qualité du bâti
- Respect des normes architecturales régionales dans les constructions nouvelles
- Chaque métropole est équipée d'un plan de transport public cohérent
- Généralisation d'une approche globale du traitement des problèmes des citoyens dans les grandes villes
- Déploiement de ceintures vertes, de parcs, d'infrastructures de loisirs et sportives dans les villes

La vision pour la Gouvernance publique à horizon 2020

- **Un Etat de droit restauré :** les Algériens seront égaux devant la loi. Il n'y aura plus « d'Etat de droit informel » octroyant des privilèges à certains et offrant un cadre légal incertain à d'autres. La justice sera indépendante et assurera un traitement équitable à chaque citoyen indépendamment de tout critère non constitutionnel. Un rééquilibrage des pouvoirs sera réalisé, afin de permettre l'expression systématique de mécanismes de contre-pouvoir, notamment en redonnant au parlement son plein rôle.
- **Des institutions redevables devant le citoyen Algérien :** les institutions travailleront à servir l'intérêt collectif. L'Etat garantira un droit d'accès à toute information non classée secret défense, et il assurera une transparence dans la gestion des finances publiques. Une évaluation continue et indépendante de l'action de l'Etat sera au cœur de la Gouvernance Publique.
- **Une société civile plus libre, plus active et dotée des moyens d'évaluer de façon indépendante l'action des institutions :** la liberté d'association sera consacrée, ainsi qu'un certain nombre de libertés fondamentales (d'expression, individuelles, etc.), afin de libérer les forces vives de la société civile. Elle sera dotée d'instruments d'évaluation indépendante des institutions et aura les moyens de saisir les pouvoirs publics pour faire entendre sa voix.
- **Un Etat moderne doté de capacités d'accompagnement du développement de la société :** restaurer les capacités de l'Etat à servir le citoyen en étant plus proche de ses préoccupations et en lui offrant notamment des services de qualité. L'Etat aura les capacités d'être à la fois un facilitateur et un catalyseur du développement économique et social.

Cinquante chantiers de rupture pour bâtir la vision « Algérie 2020 »

Réaliser cette vision nécessite de profonds changements dans la manière de conduire les politiques publiques dans notre pays. Des ruptures sont à opérer dans plusieurs domaines pour changer de cap et résoudre les contraintes structurelles auxquels font face tous les secteurs. Il s'agit d'adopter de nouvelles approches car les politiques menées jusque-là ont montré leurs limites. Identifier ces nouvelles approches sur la base des expériences des cinq décennies passées et de leur bilan est l'objet de ce rapport. Au total, dans les cinq thèmes analysés*, cinquante chantiers de rupture* ont été identifiés.

Le tableau de la page suivante synthétise, pour chaque thème, les leviers structurels sur lesquels les ruptures doivent s'opérer pour atteindre, à l'horizon 2020, les visions énoncées ci-dessus. Pour chacun de ces leviers de politique publique correspondent des chantiers de rupture qui devront être mis en œuvre au cours des prochaines années. Ces cinquante chantiers représentent, dans leur ensemble, le grand virage que doit opérer notre pays à l'aube de ce second cinquantenaire de notre indépendance.

CINQUANTE CHANTIERS DE RUTPTURE POUR BATIR l'ALGERIE DE 2020

	Leviers		*Chantiers de rupture*
ECONOMIE	*Couper progressivement le cordon de la rente budgétaire à l'horizon 2020 puis 2030 en la réorientant vers les investissements d'avenir*	1	**Engagement constitutionnel pour couper le lien à la rente et l'investir dans l'avenir**
		2	**Grande réforme fiscale**
		3	**Maitrise de la demande énergétique**
		4	**Ciblage des transferts sociaux et nouveaux transferts monétaires**
	Transformer l'environnement de l'entreprise et de l'investisseur pour en faire un climat des affaires des plus attractifs	5	**Environnement des affaires de classe mondiale**
		6	**Quatre ans pour transformer le secteur financier**
		7	**Foncier industriel et économique au service de la diversification**
	Engager la nation dans une stratégie économique volontariste et cohérente pour un nouveau modèle de croissance et de diversification	8	**Nouvelle Politique Industrielle**
		9	**Soutien aux exportateurs et facilitation du commerce**
		10	**Politique d'ouverture cohérente et maitrisée**
	Adopter une nouvelle approche des politiques de l'emploi et de l'informel	11	**Refonte des instruments de soutien à l'emploi**
		12	**Approche nouvelle pour l'informel**
	Changer de manière fondamentale le cadre de gouvernance économique et l'approche de l'Etat en matière de conduite de la politique économique	13	**Refonte du rôle de l'Etat actionnaire et régulateur**
		14	**L'entreprise au cœur du pilotage économique**
		15	**Pilotage économique entièrement remodelé**
EDUCATION	*Mettre le pilotage par la qualité et la performance au cœur de la politique d'éducation, à tous les niveaux*	16	**Responsabilisation et pilotage par la performance du système éducatif**
		17	**Autonomie accrue des établissements**
		18	**Cursus universitaires mieux articulés aux besoins de l'économie**
		19	**Revaloriser la formation professionnelle et technique**
		20	**Complémentarité entre enseignement public et privé**
	Bâtir un système éducatif et de formation plus équitable	21	**Créer de plus grandes incitations à la recherche**
		22	**Réduire les inégalités face à l'école**
	Bâtir un système éducatif plus épanouissant pour les élèves	23	**Meilleure orientation des élèves et passerelles entre différents cursus**
		24	**Nouvelle pédagogie d'enseignement**
		25	**Améliorer les conditions de travail et de vie des étudiants**
SANTE	*Mettre le pilotage par la qualité et la performance au cœur de la politique de santé publique*	26	**Evaluer et contrôler la qualité des soins et la performance**
		27	**Responsabiliser les acteurs et systématiser la contractualisation**
		28	**Gérer et prendre les décisions au plus près du terrain**
	Permettre un accès équitable à des soins sécurisés et de qualité	29	**Redéfinir les modes de gestion et d'approvisionnement des produits de santé**
		30	**Amener le soin au plus près du citoyen et sortir de l'hospitalo-centrisme**
		31	**Réduire le poids de la dépense de santé pour les ménages**
	Construire la complémentarité entre les secteurs public et privé au bénéfice du patient	32	**Donner une place reconnue et contrôlée aux opérateurs privés dans le système de santé**
		33	**Développer un espace 'privé à but non lucratif' pour les priorités de santé publique**
VILLES	*Mettre en œuvre concrètement un véritable aménagement du territoire*	34	**Redonner une cohérence et un équilibre au territoire**
		35	**Mettre en place des gouvernorats pour piloter le rééquilibrage entre agglomérations**
	Redonner une cohérence et un ordre à nos villes et nos villages	36	**Améliorer significativement la qualité de la vie dans les villes et les villages**
		37	**Améliorer l'intégration des citoyens algériens à leur environnement**
CULTURE	*Construire de nouveaux rapports entre l'Etat et les acteurs culturels et œuvrer à la (ré)appropriation de l'espace artistique et culturel par les citoyens*	38	**Augmenter l'offre culturelle et démocratiser son accès**
		39	**Libérer les initiatives et soutenir l'industrie culturelle**
		40	**Assurer la préservation et la valorisation du patrimoine**
GOUVERNANCE	*Faire de la redevabilité et de la responsabilisation de l'Etat et de ses institutions vis-à-vis du citoyen le socle de l'action publique*	41	**Faire de l'Algérie un des pays les plus transparents dans l'action publique**
		42	**Création d'une Agence Indépendante d'Evaluation des Politiques Publiques**
		43	**Faire du Parlement un acteur clé de l'évaluation de l'action de l'Etat**
	Créer un cadre permettant à la société civile de se doter de réels outils de contre-pouvoir	44	**Lever les obstacles qui entravent les libertés publiques**
		45	**Soutenir les associations qui évaluent et responsabilisent l'Etat**
	Lever les obstacles qui entravent l'indépendance et l'autonomie des institutions, au-delà des textes existants qui ne les consacrent qu'en théorie	46	**Mesures pour une indépendance effective et réelle de la Justice**
		47	**Indépendance des autorités de régulation et d'évaluation de l'action publique**
	Transformer l'Etat en catalyseur du développement économique et social par le biais d'institutions d'excellence	48	**Un « Plan Marshall » pour un Etat moderne et légitimé par sa performance**
		49	**Décentralisation pour plus de performance, de proximité et de redevabilité**
		50	**Refonte de la Présidence de la République**

1er thème

Economie

1-Bilan

Les Algériens ont vu leur niveau de vie s'accroître de façon substantielle durant ce Cinquantenaire. Depuis l'indépendance du pays, le revenu par habitant a plus que doublé, la consommation des ménages a aussi doublé, et les taux de pauvreté ainsi que les inégalités ont tous deux baissé. Mis à part la « décennie noire » des années 1990, le revenu par habitant n'a cessé de croître depuis l'indépendance. Cependant, ces progrès sont à relativiser. Des pays ayant à peu près les mêmes conditions de départ en 1962 nous ont largement distancé : la Corée, durant la même période a vu son revenu par habitant multiplié par 16, la Malaisie par 5 et la Turquie par plus de 3.

Notre modèle économique s'avère être dans une impasse. Nous avons échoué notre pari de la diversification hors-hydrocarbures. Le rêve de ceux qui ont eu cette ambition dans les années soixante et soixante-dix - seule période où une stratégie de développement cohérente visant à se diversifier a été tentée – ne s'est pas réalisé. Le taux d'industrialisation du pays est retombé au niveau du début des années soixante-dix. La croissance hors hydrocarbures est fortement dépendante des ressources en hydrocarbures et de la politique budgétaire ; la croissance du secteur privé est insuffisante pour créer suffisamment d'emplois ; c'est en grande partie la croissance de l'emploi informel qui absorbe le chômage ; et la création d'emplois formels reste concentrée dans des secteurs à faible valeur ajoutée. La transition vers l'économie de marché a été interrompue, le climat de l'investissement s'avère médiocre et incertain et l'Etat-actionnaire constitue un frein à la croissance - par son inefficacité et les distorsions qu'il engendre - au lieu d'être un moteur du développement.

Tous les indicateurs internationaux l'attestent : nous sommes en queue de peloton, au sein de pays à revenus intermédiaires comparables, sur toutes les dimensions de performances et d'environnement économiques. Ce constat révèle la tâche qui reste à accomplir dans tous ces domaines. Il offre aussi une note d'optimisme puisque le potentiel de croissance, d'industrialisation et de diversification de l'économie algérienne pourrait se réaliser de manière spectaculaire si l'Algérie se hissait parmi les pays les plus attractifs en termes d'investissement et de développement des entreprises. L'objectif de ce chapitre est ainsi de proposer des chantiers de rupture qui permettent de réaliser cette ambition.

Survol de 50 ans de politique économique

- **Période 1962-1978** : période de grande ambition de développement économique. Economie centralisée, tout Etat, avec des taux d'investissements et des taux de croissance élevés. Une stratégie volontariste d'industrialisation par filières mais qui a été interrompue à partir de 1978. Cette expérience avortée de développement industriel centralisé et étatique a pu produire les taux de croissance les plus élevés de ce premier cinquantenaire. Bien qu'elle n'ait pas été soutenue et qu'elle ait vite montré ces faiblesses en termes de productivité, elle a néanmoins révélé le potentiel industriel de l'Algérie, et construit un tissu d'entreprises industrielles dans plusieurs domaines, sur tout le territoire. Elle a également permis le développement de compétences et un savoir-faire qu'aucune autre politique mise en place depuis n'a pu reproduire.

- **Période 1978-1989** : libéralisation limitée et contrôlée, fin des monopoles et « démantèlement » de l'économie centralisée. La chute brutale des prix du pétrole met fin à l'élan d'investissement des années 1970. Fin de la période d'industrialisation et début de la désindustrialisation. Croissance faible voire négative.

- **Période 1989 – 1991** : la crise de la balance des paiements signe le temps des réformes structurelles et de l'entame de la transition vers l'économie de marché. Jamais l'Algérie n'avait engagé de réformes aussi ambitieuses, tant sur le plan économique, que politique. Cette phase de réformes devait être interrompue par l'instabilité politique et une crise de la balance des paiements qui poussera les autorités à se plier à un programme d'ajustement structurel.

- **Période 1991 – 2000**: La décennie des années 1990 aura été une période de faible croissance, marquée par des épisodes de récession (croissance du PIB par habitant négative, voir figure). Cette période dite « décennie noire » a été marquée par une situation continue de gestion de crise. Le secteur public a été déstructuré, et le secteur privé a connu une croissance très faible. Le coût social de l'ajustement structurel s'est fait sentir dans de larges couches de la population (chômage croissant, dévaluation du dinar qui a déstructuré nombre d'entreprises etc.). Ces sacrifices aboutiront néanmoins à la stabilisation macroéconomique.

- **Période 2000 – 2012** : transition économique inachevée, partielle, hésitante, sans vision ni stratégie économique cohérente. « Navigation à vue », imprévisibilité et manque de visibilité et de cohérence de la politique économique. Retour incohérent de l'Etatisme sans réforme de gouvernance. Des ressources fiscales provenant exclusivement de la rente en hydrocarbures permettent de retarder les réformes. Forte croissance hors hydrocarbures, alimentée essentiellement par une expansion budgétaire majeure et des investissements publics considérables dans les infrastructures, le logement et les transferts sociaux. Les retards d'investissements dans ces domaines sont rattrapés et le niveau de vie de la population s'améliore. La croissance des investissements publics s'accompagne néanmoins – les classements internationaux en la matière l'attestent - d'une augmentation des niveaux de corruption à tous les niveaux de l'Etat.

En 50 ans : des progrès indéniables…mais un écart qui se creuse avec les pays émergents.

Depuis l'indépendance du pays, le revenu par habitant a plus que doublé, la consommation des ménages a aussi doublé, les taux de pauvreté ainsi que les inégalités ont tous deux baissé. Les progrès en termes d'accès à l'éducation et aux soins de santé—quasi-universels—sont tout aussi indéniables.

Mis à part la « décennie noire » des années 1990, le revenu par habitant n'a en effet cessé de croître depuis l'indépendance (graphe).

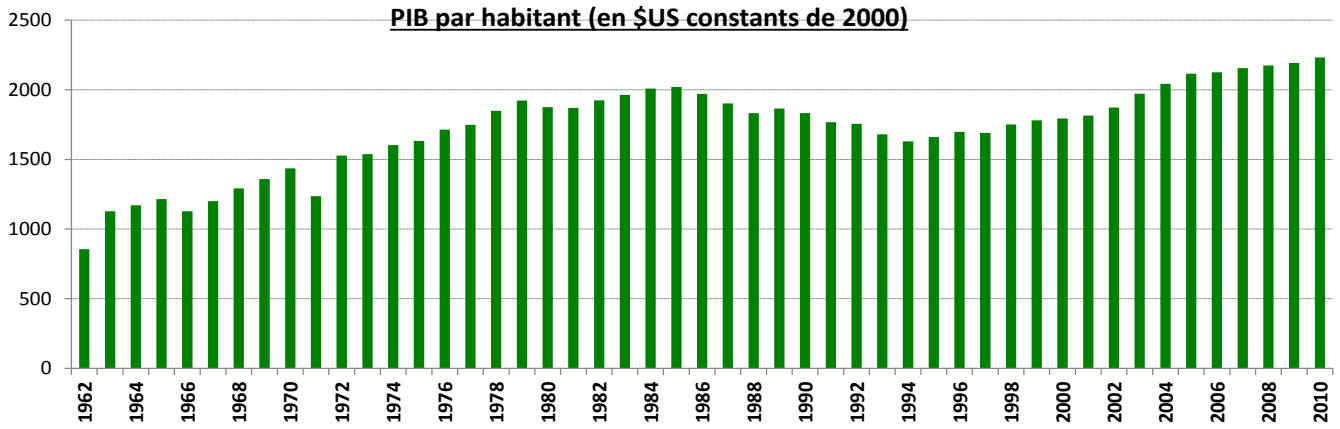

Cependant, ces progrès sont à relativiser. Des pays ayant à peu près les mêmes conditions de départ en 1962 nous ont très largement distancé : la Corée, durant la même période a vu son revenu par habitant multiplié par 16, la Malaisie par 5 et la Turquie par plus de 3 (graphe).

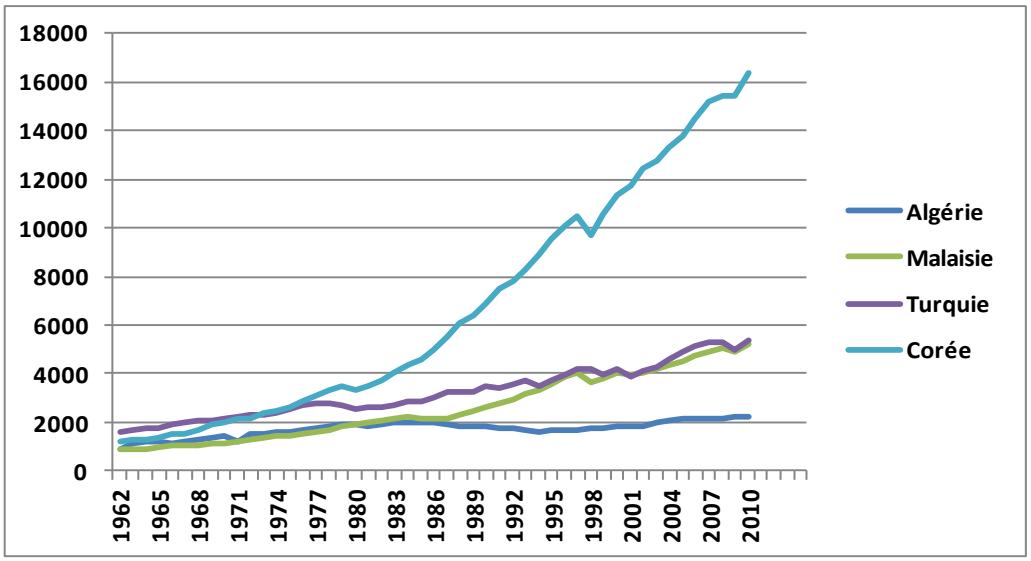

Une croissance relativement faible et fortement volatile.

La dépendance de l'économie algérienne aux recettes d'hydrocarbures se manifeste par des taux de croissance qui ont été très volatiles depuis la fin des années 1960. La courbe de croissance suit de près la courbe du prix du baril de pétrole (graphe). Une croissance démographique exceptionnelle aidant, les taux de croissance par habitant ont finalement été insuffisantes sur la majorité de la période 1962-2012. Plus grave, depuis le milieu des années 1980, notre pays a entamé une phase quasi-ininterrompue de désindustrialisation, la part de l'industrie dans le PIB est tombée en dessous de 6% à la fin 2011, alors que cette part s'approchait de 20% en 1985. Autre signe inquiétant de ce déclin industriel, les taux d'investissement des entreprises (publiques et privées confondues) a constamment chuté, passant de plus de 30% au milieu des années 1970, à moins de 10% aujourd'hui. A tire de comparaison, ces taux oscillent entre 25% et 35% dans les pays émergeants à forte croissance soutenue.

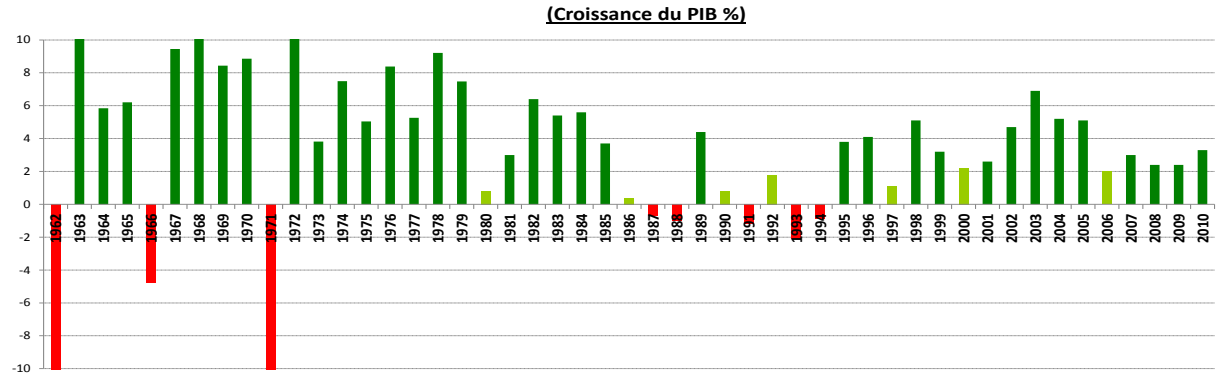

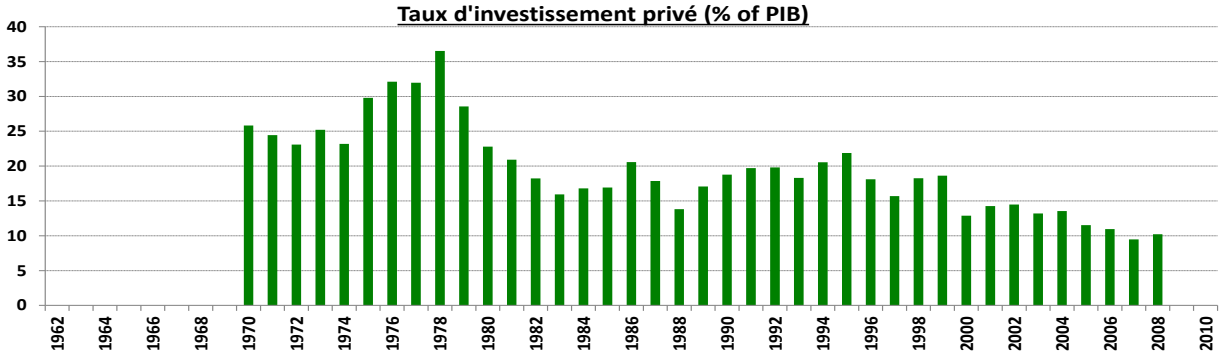

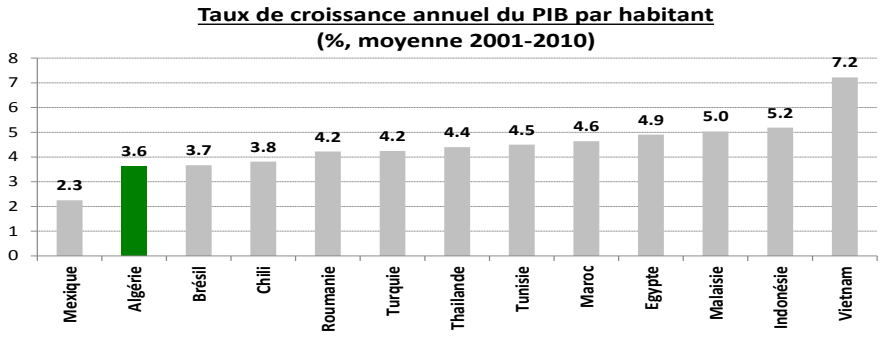

2- Où se situe l'Algérie au plan international ?

Les graphes qui suivent parlent d'eux-mêmes. En comparant l'Algérie au panel de pays à revenus intermédiaires choisis comme benchmarks, l'Algérie se trouve à peu d'exceptions près, en queue de classement. Que ce soit en termes de classement global de sa compétitivité par le *Forum Economique Mondial*, ses performances d'exportations et de la diversification économique, en termes de climat des affaires (mesuré par le classement dans les rapports du *Doing Business* ou de la *Heritage Foundation*), la qualité de sa logistique du commerce extérieur (mesurée par l'Indice global de Performance de la Logistique) ou en termes de développement du système bancaire et financer, l'Algérie est dernière, quasiment partout. Même si certains de ces indicateurs internationaux pourraient souffrir de faiblesses méthodologiques ou de quelque biais dans la lecture des réalités économiques, la cohérence dans les classements médiocres de l'Algérie dans toutes les dimensions considérées témoigne du retard indéniable que nous avons accumulé face à nos concurrents économiques.

Ce constat révèle la tâche qui reste à accomplir dans tous ces domaines. Il offre aussi une note d'optimisme puisque le potentiel de croissance, d'industrialisation et de diversification de l'économie algérienne pourrait se réaliser de manière spectaculaire si l'Algérie se hissait parmi les pays les plus attractifs en termes d'investissement et de développement des entreprises.

Classement Forum Economique Mondial (indice de compétitivité 2012)

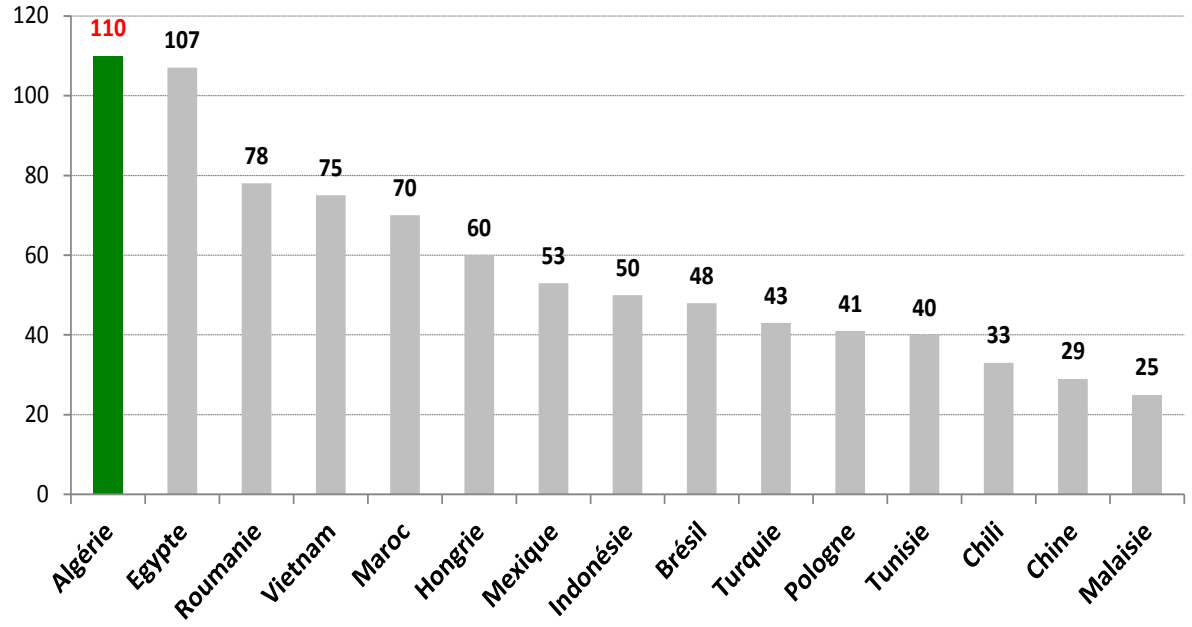

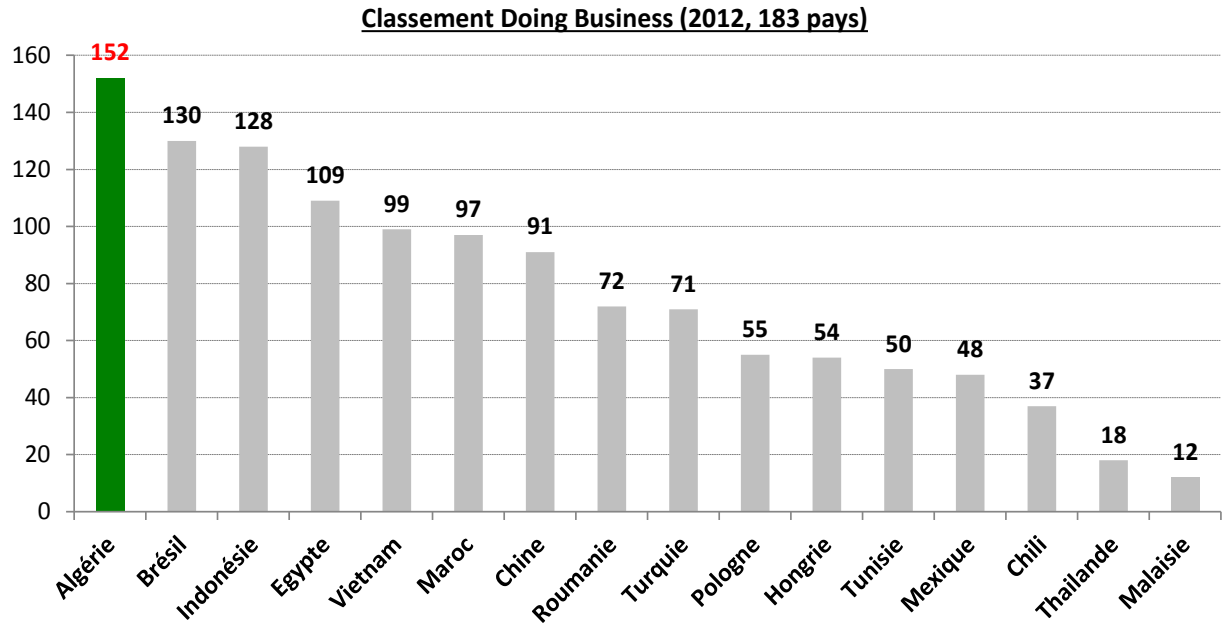
Classement Doing Business (2012, 183 pays)
160
140
120
100
80
60
40
20
0
152
130
128
109
99
97
91
72
71
55
54
50
48
37
18
12
Algérie
Brésil
Indonésie
Egypte
Vietnam
Maroc
Chine
Roumanie
Turquie
Pologne
Hongrie
Tunisie
Mexique
Chili
Thailande
Malaisie

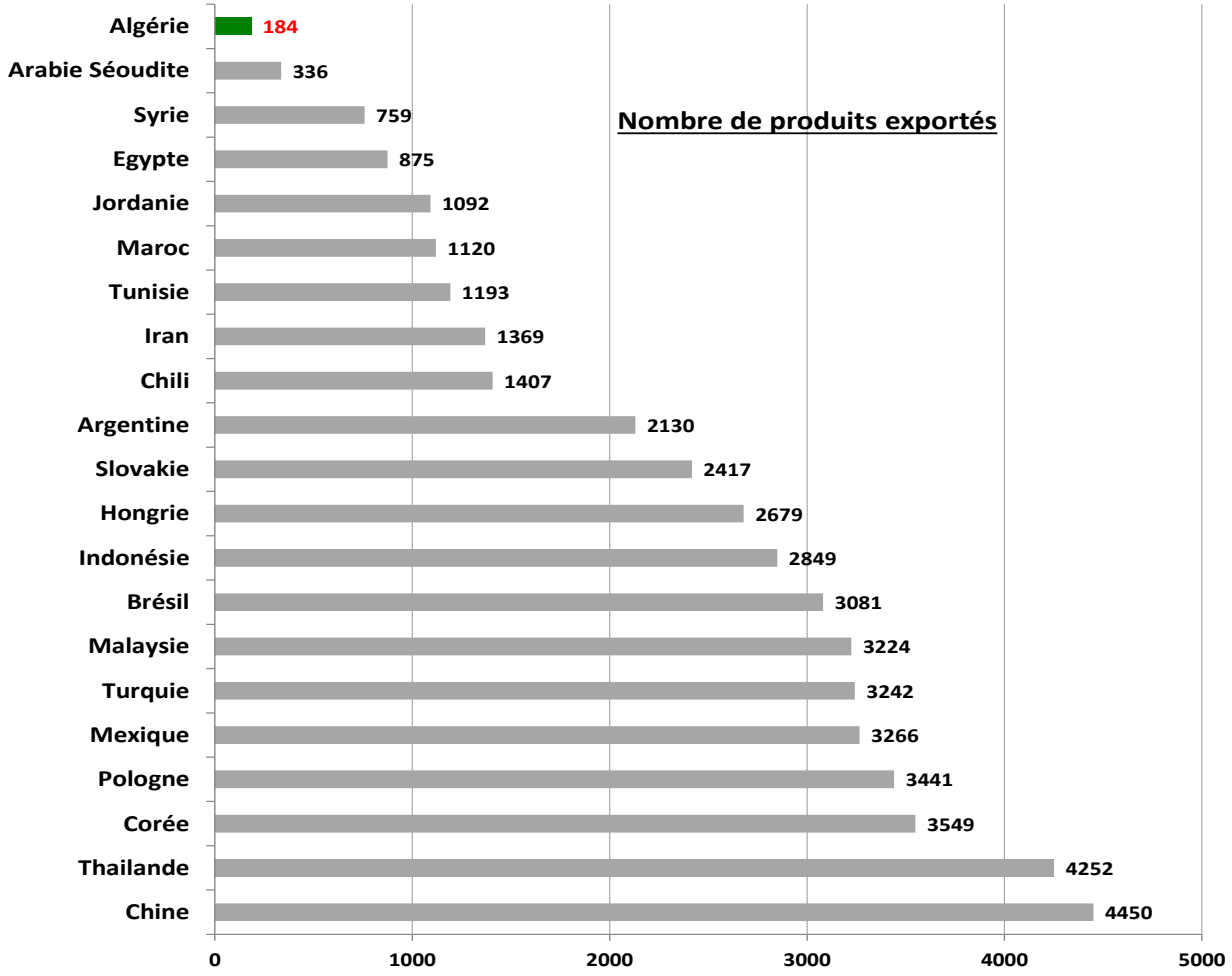
Nombre de produits exportés
Algérie 184
Arabie Séoudite 336
Syrie 759
Egypte 875
Jordanie 1092
Maroc 1120
Tunisie 1193
Iran 1369
Chili 1407
Argentine 2130
Slovakie 2417
Hongrie 2679
Indonésie 2849
Brésil 3081
Malaysie 3224
Turquie 3242
Mexique 3266
Pologne 3441
Corée 3549
Thailande 4252
Chine 4450
0
1000
2000
3000
4000
5000

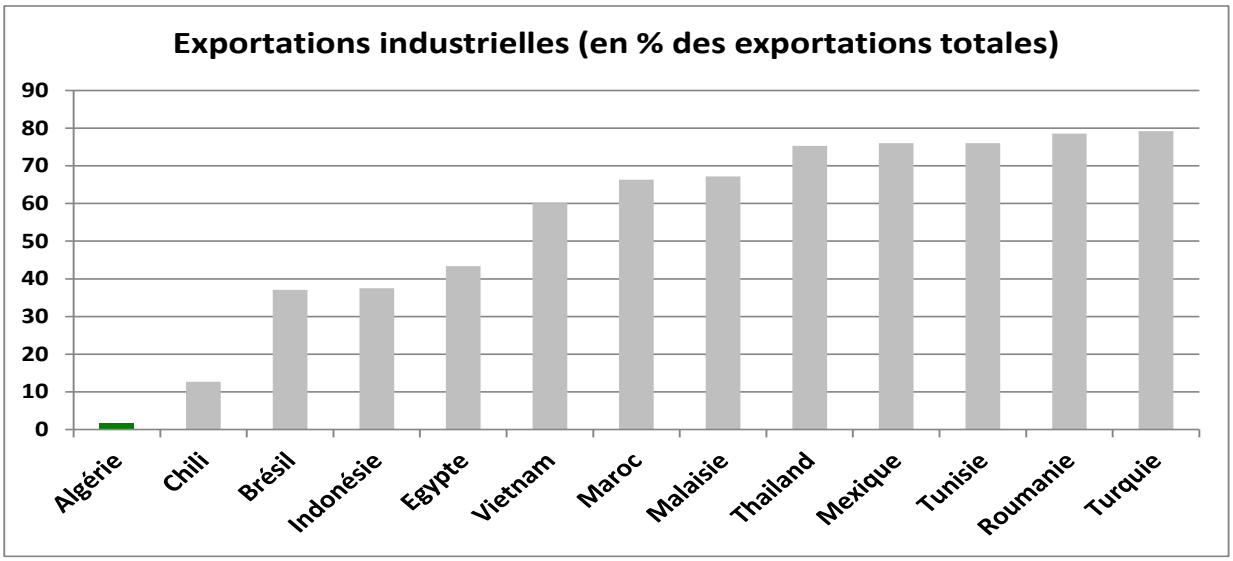
Exportations industrielles (en % des exportations totales)
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
Algérie
Chili
Brésil
Indonésie
Egypte
Vietnam
Maroc
Malaisie
Thailand
Mexique
Tunisie
Roumanie
Turquie

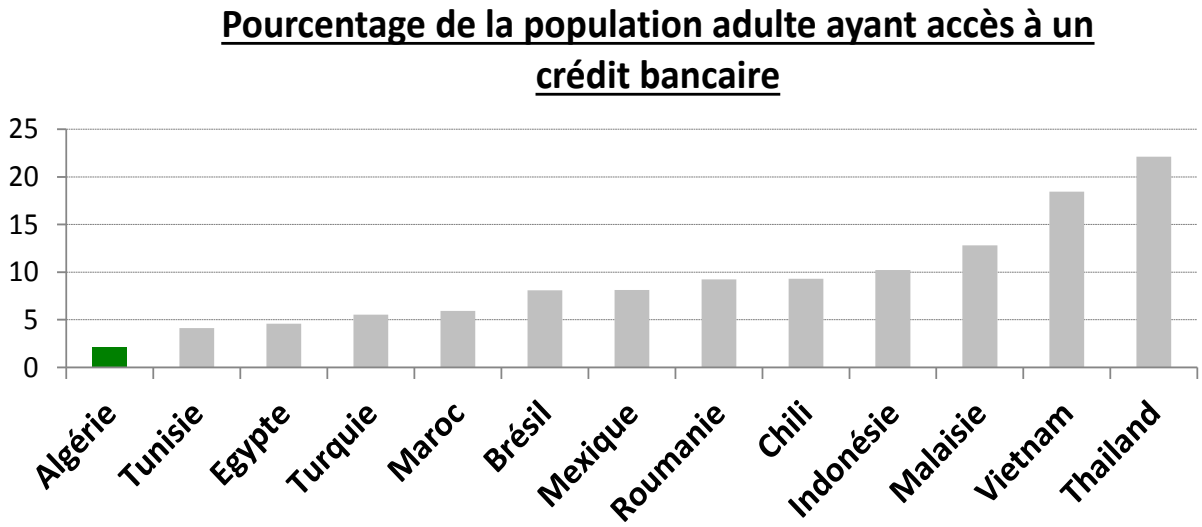
Pourcentage de la population adulte ayant accès à un crédit bancaire
25
20
15
10
5
0
Algérie
Tunisie
Egypte
Turquie
Maroc
Brésil
Mexique
Roumanie
Chili
Indonésie
Malaisie
Vietnam
Thailand

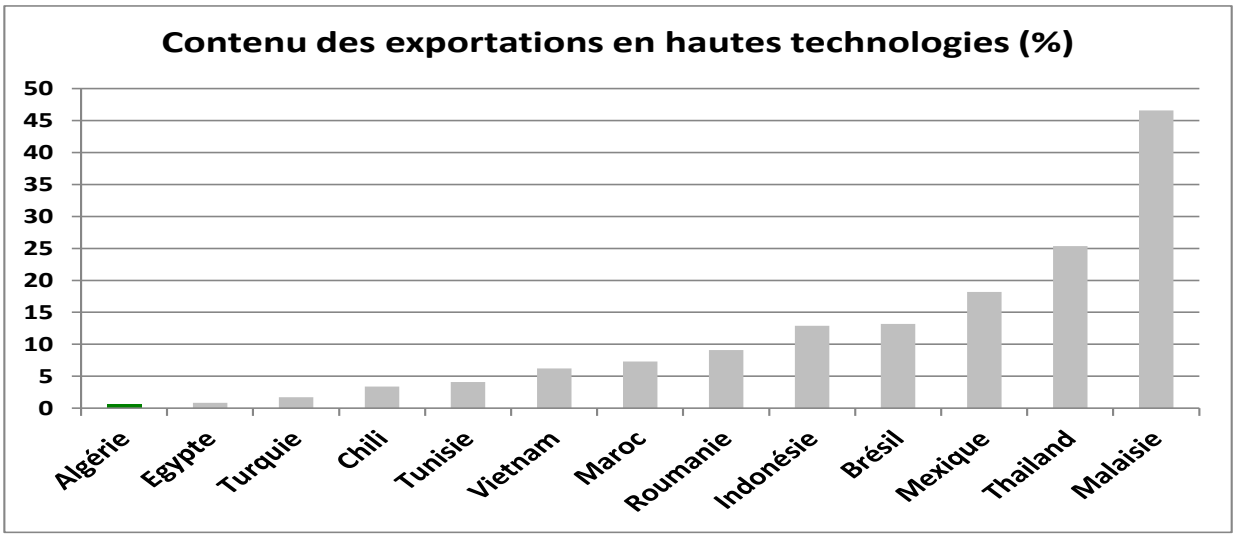
Contenu des exportations en hautes technologies (%)
50
45
40
35
30
25
20
15
10
5
0
Algérie
Egypte
Turquie
Chili
Tunisie
Vietnam
Maroc
Roumanie
Indonésie
Brésil
Mexique
Thailand
Malaisie

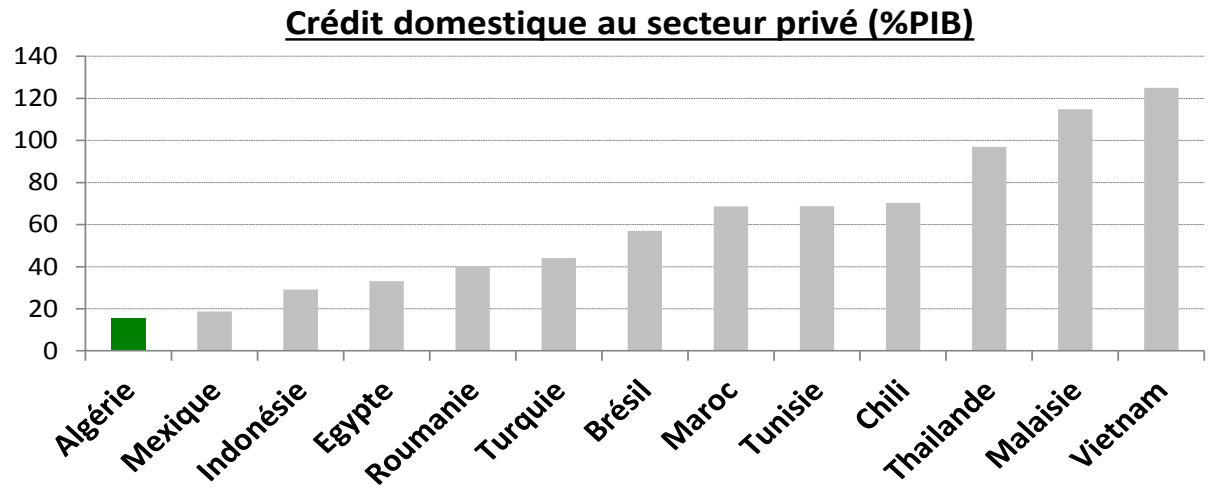
Crédit domestique au secteur privé (%PIB)
140
120
100
80
60
40
20
0
Algérie
Mexique
Indonésie
Egypte
Roumanie
Turquie
Brésil
Maroc
Tunisie
Chili
Thailande
Malaisie
Vietnam

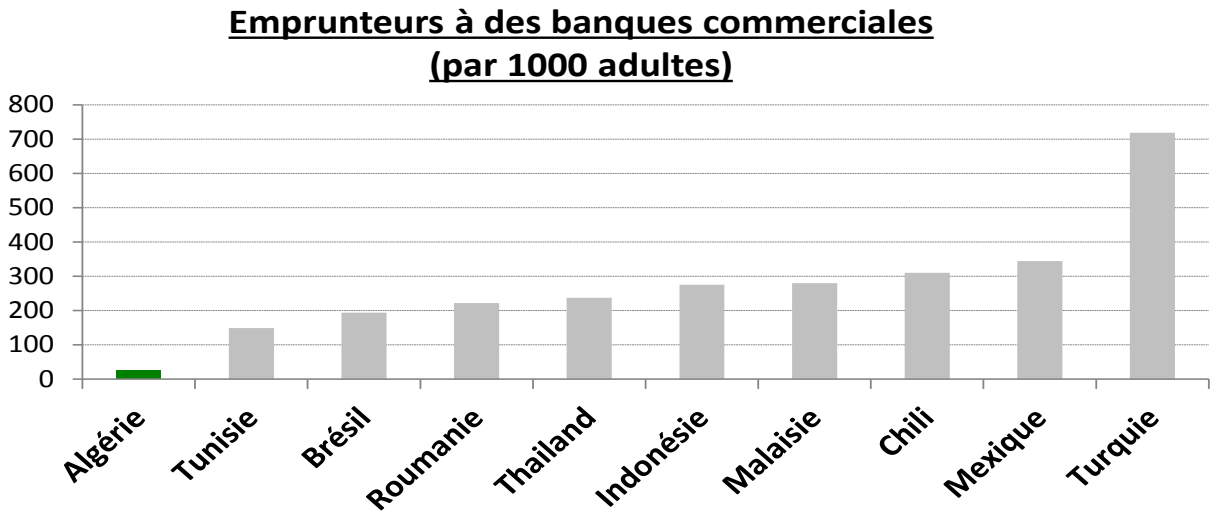
Emprunteurs à des banques commerciales
(par 1000 adultes)
800
700
600
500
400
300
200
100
0
Algérie
Tunisie
Brésil
Roumanie
Thailand
Indonésie
Malaisie
Chili
Mexique
Turquie

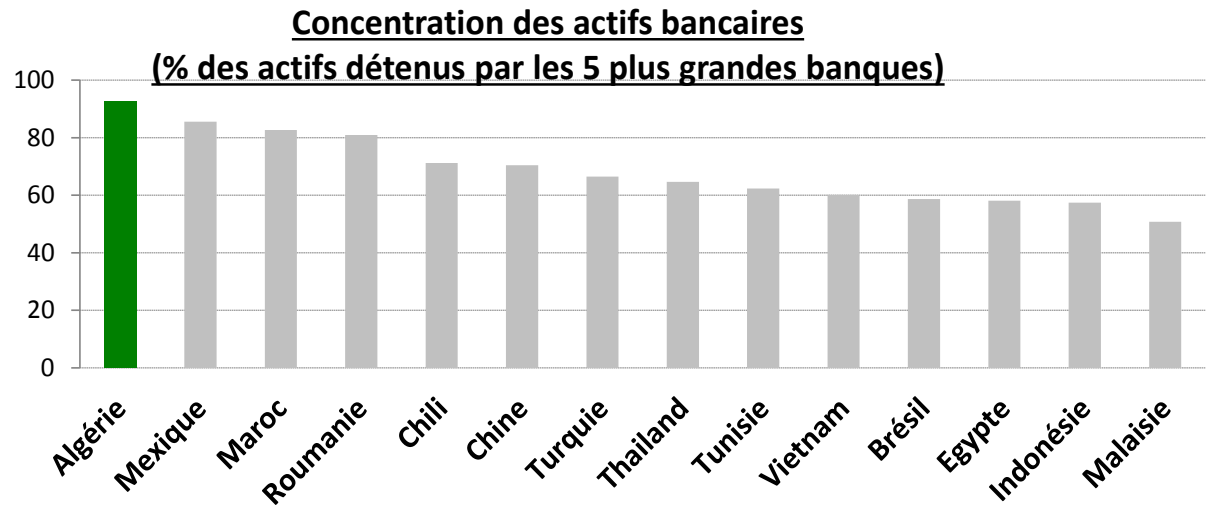
Concentration des actifs bancaires
(% des actifs détenus par les 5 plus grandes banques)
100
80
60
40
20
0
Algérie
Mexique
Maroc
Roumanie
Chili
Chine
Turquie
Thailand
Tunisie
Vietnam
Brésil
Egypte
Indonésie
Malaisie

Synthèse : Bilan à 2012

Durant les années 2000, à la faveur de prix du baril élevés qui ont permis des taux d'investissements publics et de redistribution sociale jamais atteints depuis l'indépendance, le niveau de vie des ménages s'est indéniablement accru et ceci pour toutes les strates de la population. L'accès à l'eau potable, au gaz de ville, au logement ainsi qu'aux infrastructures de base (téléphonie mobile, transport, etc.) ont indéniablement augmenté de manière significative. Le chômage a aussi baissé d'un tiers au cours de la période. Cette période s'est notamment caractérisée par :

- Une croissance hors-hydrocarbures relativement forte depuis 2000 (PIB réel croit entre 4 et 6%, forte augmentation du PIB par habitant, hausse de la consommation des ménages et baisse du, chômage).

- Absence de transformation structurelle de l'économie:
  - pas d'exportations hors-hydrocarbures (voir graphes page suivante sur le manque extrême de diversification des exportations algériennes),
  - part de l'industrie dans le PIB faible et en baisse (de 7% en 2000 à 5% en 2011),
  - peu de développement des services à haute valeur ajoutée,
  - croissance des services et du commerce (informels),
  - taux d'investissement étranger hors-hydrocarbures faible.

- Une création d'emplois tirée par l'investissement public
  - Un impact limité en termes d'emplois durables et d'emplois qualifiés car la création d'emplois a en grande partie été réalisée dans le BTPH, les services et le commerce informel.
  - Les contraintes qui pèsent sur la création et le développement des entreprises n'ont pas permis l'effet d'entrainement escompté de l'investissement public sur le développement des entreprises privées.
  - Les secteurs en croissance ont un faible contenu technologique et une faible valeur ajoutée (services, petit commerce, BTPH) : peu de débouchés pour les diplômés.

- Une très forte corrélation entre le taux de croissance, les dépenses budgétaires et le prix du baril de pétrole :
  - Un budget fortement dépendant de la fiscalité pétrolière, la fiscalité hors hydrocarbures étant peu étendue.
  - Depuis 2011, une croissance inquiétante du budget de fonctionnement, qui n'a été possible que grâce à l'augmentation des prix des hydrocarbures. Les salaires des fonctionnaires ne sont plus couverts par la fiscalité non-pétrolière et le fonds de régulation des recettes est entamé pour financer le déficit budgétaire.
  - En 2011, pour la première fois, les recettes ordinaires de l'Etat (qui ne proviennent pas des hydrocarbures) n'ont même pas couvert les salaires des fonctionnaires. Malgré l'aisance financière et les prix élevés du baril de pétrole, 2012 clôturera une série de 4 années de déficits

budgétaires. Nous ne retrouverons l'équilibre que si le prix du baril dépasse les $110 (le prix d'équilibre du budget était de $75 en 2009 et de $40 en 2006). Un scénario neutre et stable d'évolution du prix du baril réduirait le FRR à 15% du PNB en 2016 (contre 29% aujourd'hui), et l'épargne nette de l'Etat à 8% (contre 19% aujourd'hui). Pire, si le prix du baril venait à tomber à $70, ce qui est probable, le FRR fonderait à 4% du PNB en 2016, alors que l'épargne nette de l'Etat deviendrait négative, tombant à -21%. Rappelons-nous en effet 1985, et observons le ralentissement actuel de l'Inde, de la Chine, la crise en Europe, les découvertes de gaz de schiste et de nouveaux gisements. Un baril restant à un niveau bas est loin d'être une fiction.

- Une croissance hors hydrocarbures fortement dépendante des ressources en hydrocarbures et de la politique budgétaire. L'échec de la diversification économique est cuisant. :
  - La part de l'industrie dans le PIB est à son plus bas.
  - La croissance du secteur privé insuffisante pour créer suffisamment d'emplois.
  - La croissance de l'emploi informel absorbe en partie le chômage.
  - Les créations d'emplois formels sont concentrées dans des secteurs à faible valeur ajoutée. Le climat de l'investissement est médiocre et incertain.
  - Enfin, l'Etat-actionnaire constitue un frein à la croissance.

Le besoin d'une nouvelle approche économique, pragmatique, en rupture avec les héritages idéologiques du passé

Les choix économiques de la dernière décennie ont été caractérisés par l'absence de vision, des hésitations dans les réformes, des ambigüités vis-à-vis de l'économie de marché, des retours sur des décisions prises et une forte instabilité juridique. Ceci reflète le fait que l'Etat et les acteurs qui décident de la politique économique souffrent d'héritages idéologiques qui empêchent l'adoption d'une approche pragmatique des questions économiques :

- Méfiance envers un secteur privé perçu comme étant rentier car lié à l'administration et à l'accès à la rente.
- Une administration encore souvent nostalgique d'un « âge d'or » de la politique économique volontariste et étatiste des années 1970, et qui n'a pas vraiment accepté le passage à l'économie de marché.
- « Traumatisme » du Programme d'Ajustement Structurel des années 1993-1996 : l'analyse de la situation économique repose souvent sur des arguments sans logique économique solide, en particulier s'agissant de l'évolution des importations, des montants de dividendes rapatriés par les entreprises étrangères, des IDE, etc. La priorité de la politique économique semble s'être focalisée au cours des dernières années sur la préservation des réserves de change et la lutte contre les importations sans permettre à l'industrie nationale de prendre le relai sur certaines filières. Tout cela se fait aux dépends d'une politique économique de croissance et de diversification qui réduirait cette dépendance aux hydrocarbures.

- La présence de sujets quelque peu « tabous » qui ne permettent pas un débat non dogmatique et non idéologique sur les questions économiques : la question de l'efficacité et de la performance des entreprises et banques publiques, le coût des subventions directes et indirectes dont elles bénéficient, la privatisation, le partenariat public-privé, la possibilité de compenser les « perdants » de ces réformes etc., sont des sujets qui ne sont quasiment jamais abordés de manière sereine et rationnelle. S'y mêlent toujours des références idéologiques dans un contexte de peu d'écoute ou d'analyses comparatives internationales, notamment avec les pays asiatiques à forte croissance qui sont paradoxalement souvent cités en exemple.
- L'ouverture brutale et non organisée a permis l'émergence d'acteurs non-éthiques du secteur privé. Face à certains de ces comportements, l'Etat algérien a eu tendance à adopter des mesures répressives et de fermeture économique frappant la totalité des entreprises privées (i.e. interdiction de fait des banques privées nationales, instauration du crédit documentaire dans les transactions internationales, contraintes à l'investissement étranger, etc.) ce qui a freiné la dynamique économique et l'investissement.
- Lecture faussée des tendances internationales après la crise de 2008 : retour de l'intervention étatique « à l'ancienne », sans tenir compte des échecs passés en termes de gestion des entreprises et banques publiques ou des distorsions induites par des politiques économiques qui ont montré leurs limites ailleurs :
    - Limitation de l'actionnariat étranger dans tous les secteurs, qui fait de l'Algérie une exception mondiale.
    - Part importante du secteur bancaire public, qui fait aussi de l'Algérie une exception parmi les pays émergeants.
    - Des mécanismes d'intervention basés sur des modèles dépassés et qui ont montré leurs échecs ailleurs : soutien aux exportateurs, plans de mise à niveau, institutions de garantie de crédit qui n'empruntent pas les modèles de bonne pratique internationale, etc..
- Le recours à l'argument de « l'exception algérienne » pour expliquer que nous soyons à la marge des tendances mondiales, que nous ne pouvons nous comparer aux voisins.

Ces héritages idéologiques s'expliquent par l'histoire mouvementée qu'a connue notre pays depuis les années 1980. Ils s'expliquent aussi par le faible renouvellement des élites politiques et d'une haute administration qui est, de manière générale, peu ouverte aux apports extérieurs. Les passerelles entre carrières privées et publiques sont rares, et les recrutements de compétences de niveau international dans les cabinets ministériels ou aux postes de décision ou de conseil de haut niveau sont tout aussi rares.

Notre approche consiste à se défaire de ces héritages et entamer des ruptures dans l'approche des politiques économiques, s'ouvrir sur les expériences internationales et se soustraire aux cadres idéologiques ou dogmatiques qui empêchent l'innovation et la modernisation. Ceci doit permettre de privilégier une approche des politiques publiques qui repose sur le pragmatisme et la construction d'une vision globale et cohérente.

3- Vision 2020 : l'urgence d'un nouveau modèle économique

Syndrome du Titanic : l'urgence d'amorcer la diversification de l'économie

Dès le lancement des travaux d'Algérie 2020, nous avions utilisé l'image du Titanic, ce magnifique paquebot qui, malgré toute sa puissance, a sombré il y a exactement un siècle au contact d'un iceberg qu'il n'a pu éviter faute d'avoir entamé son virage à temps. Le navire avait amorcé son virage quelque dix minutes trop tard, et son inertie ne lui a pas permis de changer de direction suffisamment vite.

Cette image du Titanic nous permet de souligner la nature du virage que notre pays doit amorcer d'urgence. La perspective de cet iceberg, image de la fin de notre rente d'hydrocarbures, nous impose d'engager le pays dans un projet de développement qui soit suffisamment audacieux et ambitieux. Ceci pour rompre avec la trajectoire actuelle et mener, enfin, notre jeune navire de 50 ans à bon port. Réduire la dépendance aux hydrocarbures et diversifier l'économie prendront du temps. Certains pays ont mis des décennies pour y parvenir. Mais le résultat est une économie plus prospère, qui peut assoir une politique sociale de redistribution soutenable, sur la base d'une richesse réellement produite, de l'innovation de son économie, de la force de sa productivité, et non sur la base d'une ressource épuisable.

L'impératif de prudence : tabler sur une baisse drastique des exportations d'hydrocarbures à 2030

L'urgence de la diversification est dictée par la perspective de la fin des exportations d'hydrocarbures, dont l'échéance est incertaine. Dans l'hypothèse raisonnable que cette date fatidique se rapproche et qu'à l'horizon 2030 nous n'exporterions plus que la moitié de nos exportations actuelles d'hydrocarbures, il est plus qu'urgent que l'effort colossal que requiert la diversification de l'économie soit entamé immédiatement. Ce processus sera long et incertain. L'optique d'un contre-choc pétrolier ou la perspective de la fin des exportations d'hydrocarbures (qui se profilerait autour de 2025-2030[4]), représentent des scénarios extrêmement inquiétants pour notre pays, sa stabilité et sa cohésion sociale. Au-delà de l'ambition de développement et de prospérité, ce réveil économique relève en fait d'un impératif de stabilité et de sécurité nationale.

En supposant que le déclin actuel de la production de pétrole et de gaz s'interrompe rapidement grâce aux investissements en cours, les prévisions de croissance de la consommation interne d'énergie nous mènent inexorablement vers une baisse des exportations soutenue à partir de 2015 (figure). De 2% de baisse par an en moyenne entre 2015 et 2020, cette baisse s'accélérera entre 2020 et 2025 (-4%) et entre 2025 et 2030 (-7%). Selon ces hypothèses raisonnables, et sans découverte majeure, il est probable que les exportations d'hydrocarbures en 2030 aient baissé de moitié par rapport à 2012. Des scénarios plus pessimistes sont aussi possibles. Quant aux scénarios optimistes, nous nous devons de les ignorer pour ne pas prendre le risque d'engager la nation sur une trajectoire incertaine.

[4] Si aucune découverte majeure ne se réalise avant cela.

Cette baisse des exportations d'hydrocarbures pourrait être due à l'absence de découverte majeure ou du fait du développement rapide d'autres sources d'énergie (gaz de schiste, solaire, etc.), combinée à la poursuite de la croissance de la consommation interne, diminuant ainsi les quantités exportables. Elle pourrait aussi être due à une baisse des prix mondiaux, notamment du gaz, à un moment où les technologies d'extraction d'hydrocarbures non conventionnels ont fait des Etats-Unis le premier producteur mondial de gaz et de pétrole, et où la baisse de la croissance mondiale pourrait réduire la demande. Cette perspective est probable. Une hypothèse plus pessimiste l'est aussi. Notre conviction est qu'il est irresponsable aujourd'hui de tabler sur une hypothèse optimiste. Cette dernière est aussi probable, mais, dans ce domaine, notre passé douloureux nous impose de construire l'avenir de notre pays sans espérer être chanceux. Si une évolution plus positive se profilait et que notre avenir énergétique s'éclaircissait à nouveau, les prochaines générations pourront en bénéficier, mais en disposant d'ujne base économique plus saine et moins dépendante de notre sous-sol.

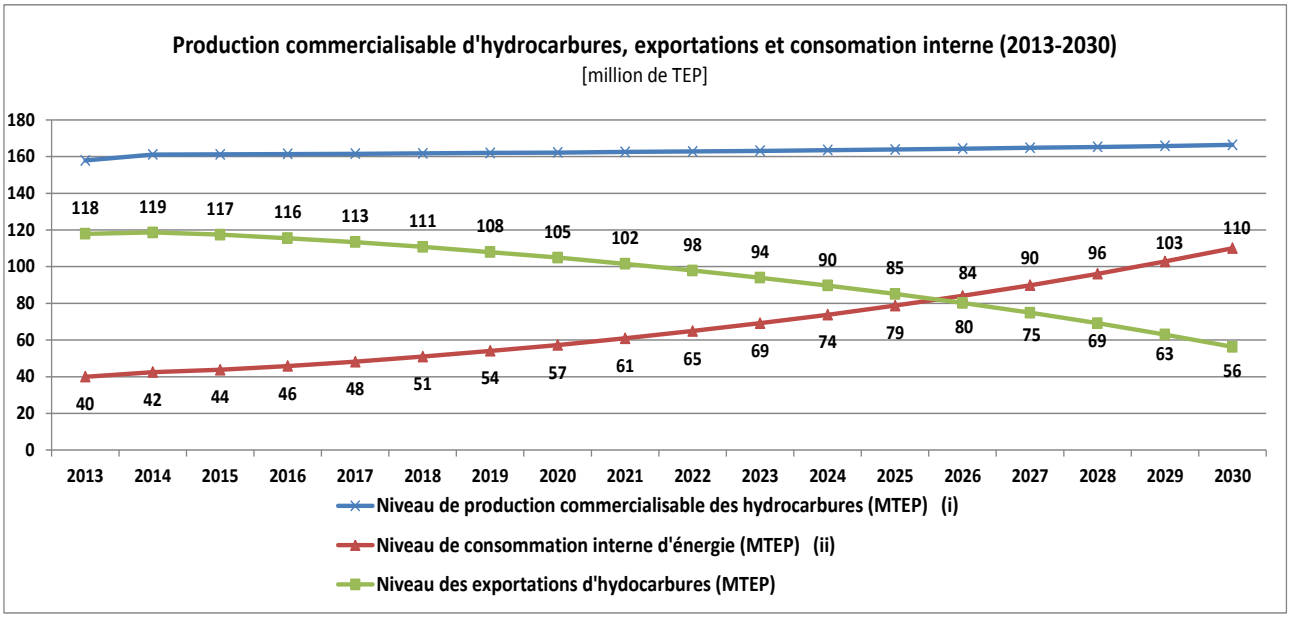

(i) Combine la production des gaz, de GNL, de PNL et de brut, net des volumes de gaz produits qui sont réinjectés dans les puits de pétrole, et net des pertes.

(ii) Gaz et pétrole, en se basant sur les hypothèses de croissance de la consommation interne de la CRAG, augmentées d'une estimation de la demande additionnelle d'énergie générée par la croissance industrielle

Où nous mènerait le statu quo ? L'iceberg en chiffres

Que se passera-t-il si rien n'est fait ? De simples projections sur la base du modèle économique actuel, d'une hypothèse prudente sur l'évolution du secteur des hydrocarbures, et du maintien de la tendance actuelle des autres secteurs, permettent d'entrevoir l'impasse économique dans laquelle nous nous trouvons depuis des années.

Pour maintenir le train de dépenses actuelles de l'Etat et de la part du budget d'investissement dans le budget de l'Etat (afin de maintenir un niveau élevé d'investissements publics, générateurs de croissance), le déficit budgétaire continuera à se creuser au fil des ans et finira par **vider le Fonds de Régulation des Recettes avant 2020**. Ce Fonds où sont venus s'accumuler les surplus budgétaires depuis sa mise en place en 2003, pour atteindre plus de 4000 milliards de DA fin 2012, constitue la réserve de l'Etat pour faire face aux années de « vaches maigres » et aux aléas des marchés pétroliers. En continuant à dépenser plus que ce qu'il ne collecte comme recettes fiscales, et sans changer de modèle économique ou de politique fiscale et budgétaire, l'Etat aura consommé toute cette « tirelire » dans 5 ou 6 ans. Après cela, les déficits budgétaires iront accroître la **dette de l'Etat** qui, de moins de 1400 milliards de DA en 2012 (9% du PIB), pourrait atteindre près de **3.000 milliards de DA en 2020** (16% du PIB), puis près de **25% du PIB à l'horizon 2030**.

Quant aux réserves de change (près de $200 milliards fin 2012), elles commenceront à baisser à partir de 2016 quand la croissance non contenue des importations et la baisse des exportations d'hydrocarbures nous mèneront à des déficits commerciaux structurels. Ces **réserves de change risquent de s'épuiser autour de 2024**, ce qui nous obligera à nous endetter pour financer nos déficits commerciaux. La **dette extérieure**, que l'Etat a prudemment remboursée en quasi-totalité en 2005, pourrait alors atteindre plus de **$150 milliards en 2027** et plus de $300 milliards autour de 2030 si les importations continuent à croitre. Cette tendance nous ramènerait ainsi à des niveaux de dette extérieure non soutenables, comparables à ceux atteints au début des années 1990 et qui nous ont forcés à l'époque d'entreprendre des ajustements très douloureux sur le plan social.

Sans un hypothétique renouveau de notre potentiel d'exportation d'hydrocarbures, cette perspective peu réjouissante est malheureusement probable si rien n'est fait. Une alternative à l'explosion de l'endettement de l'Etat serait bien entendu une baisse drastique des dépenses de l'Etat, un plan d'austérité coûteux, une dévaluation du dinar pour juguler les importations, et une baisse brutale des subventions énergétiques. Ce scénario désastreux pourrait ainsi survenir à la fin des années 2020 (voir figure). Il peut être évité en amorçant rapidement le virage que doit prendre notre économie.

L'iceberg en chiffres: exemple de scénario où nous mènerait le statu-quo économique

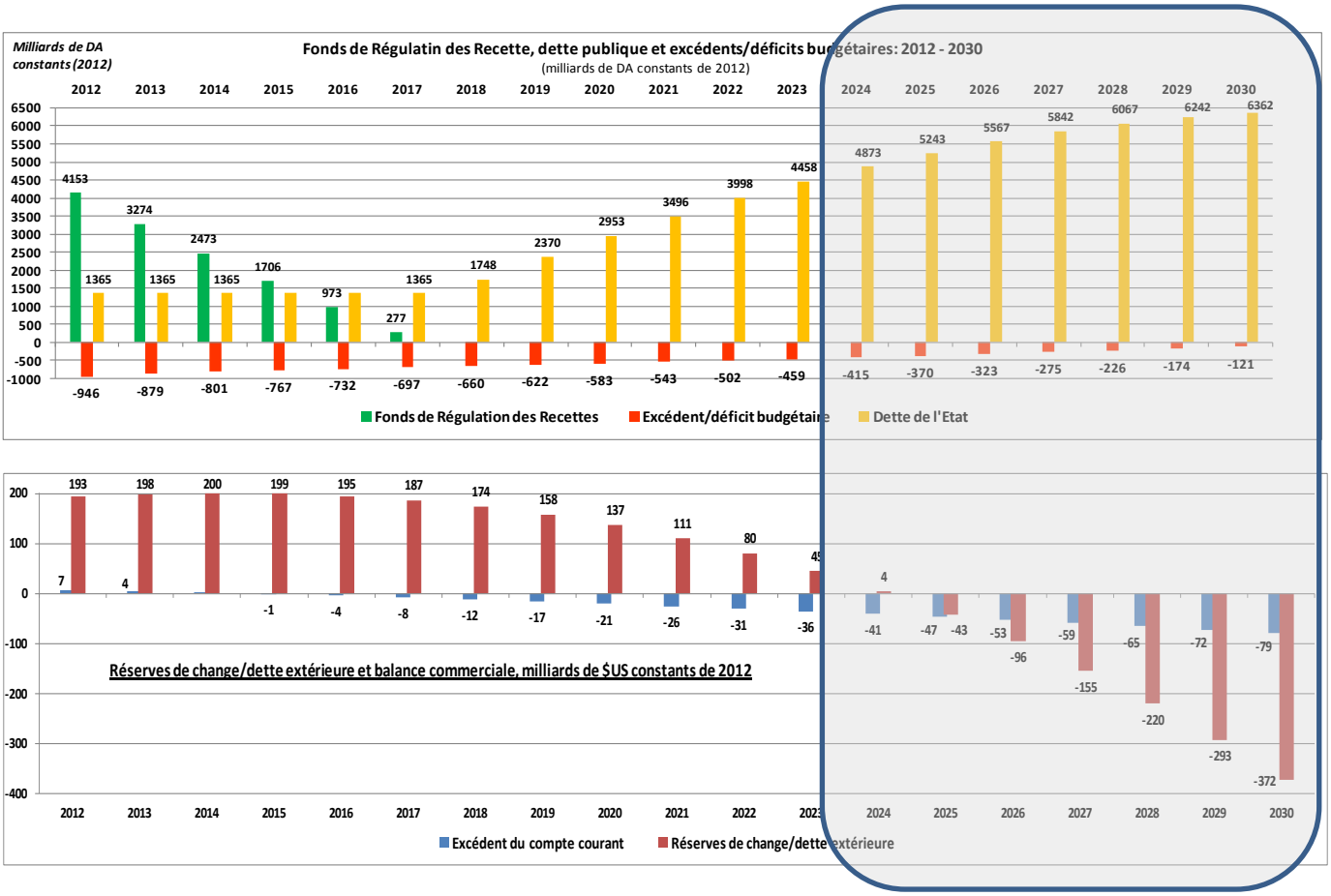

L'alternative, ou la vision 2020: l'ambition de la diversification et d'un nouveau modèle de croissance

A l'horizon 2020, l'Algérie aura entamé une trajectoire soutenue de croissance forte et diversifiée. Le budget de l'Etat sera moins dépendant des recettes pétrolières, les exportations hors-hydrocarbures ainsi que l'industrie seront en croissance. Un climat des investissements favorable, une fiscalité renouvelée et une politique industrielle volontariste rendront possible cette transformation économique. C'est l'ambition que l'Algérie doit se donner. La stratégie économique proposée ici vise à la réaliser. Cette trajectoire économique et les projections qui la sous-tendent s'appuient sur les hypothèses et ambitions suivantes, qui sont représentées par les graphiques ci-dessous :

- Le taux de croissance du secteur industriel, aujourd'hui autour de 5%, augmentera progressivement pour atteindre 7% à partir de 2015, puis 9% à partir de 2020. Ces taux sont comparables à ceux des pays à forte croissance, dans leur phase initiale d'industrialisation. La base industrielle de départ de l'économie algérienne étant faible, ces taux sont réalisables si les bonnes politiques sont mises en œuvre et si l'environnement des affaires est significativement amélioré.

- Le taux de croissance des exportations hors-hydrocarbures (aujourd'hui d'environ 6% mais à un niveau très faible) augmentera rapidement pour atteindre plus de 9% en 2015. Durant cette phase, des taux de croissance élevés peuvent être envisagés étant donné les niveaux très faibles d'exportations hors hydrocarbures actuels. Le taux de croissance pourrait atteindre 15% à l'horizon 2020 puis retomber à 10% en 2030. Ces phases de très forte croissance des exportations sont souvent observées dans les pays qui entament leur transition. Ces taux n'amèneront nos exportations hors-hydrocarbures qu'à $8.2 milliards en 2030, ce qui ne représente qu'environ la moitié des exportations tunisiennes en 2011 et environ 40% des exportations marocaines en 2012. Ces hypothèses sont donc relativement conservatrices. Par ailleurs, la croissance industrielle permettra davantage de substitution aux importations (dont les taux de croissance sont maintenus aux niveaux actuels, et de manière consistante avec la croissance de l'industrie, du PIB hors-hydrocarbures et du budget d'équipement de l'Etat). Des hypothèses très conservatrices sur le niveau des taux de substitution aux importations sont envisagées (ex. de 4% des biens d'équipement à 2020, et 11% de taux de substitution des importations des biens de consommation non alimentaires).
- Le taux de croissance du PIB hors-hydrocarbures (aujourd'hui autour de 5% en moyenne), augmentera à 6% par an à partir de 2015, pour atteindre 7.5% par an à partir de 2020, dopé par la croissance de l'industrie.
- Du point de vue budgétaire, les niveaux actuels des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement, en proportion du PIB hors-hydrocarbures, sont maintenus constants jusqu'en 2030, ce qui suppose que l'Etat Algérien continue à investir autant qu'au cours des années passées – une hypothèse nécessaire pour prétendre pouvoir financer l'ensemble des chantiers sectoriels proposés dans notre stratégie, tout en maintenant l'effort de développement des infrastructures.
- Pour rendre cela possible, tout en réduisant la dépendance du budget de l'Etat à la fiscalité pétrolière, une réforme fiscale majeure sera entamée. Elle permettra d'augmenter la part du budget de l'Etat financée par la fiscalité ordinaire de 27% en 2012, à 50% en 2020 et 80% en 2030. Ces recettes ordinaires couvriront 75% des dépenses de fonctionnement en 2020, et 100% en 2025.
- Une grande réforme fiscale permettra de générer ces recettes. Décrite en détail dans le *Chantier 2*, elle visera à augmenter le taux de recouvrement de l'impôt et de la TVA à 9% du PIB hors hydrocarbures d'ici 2020, contre 6 à 7% aujourd'hui. L'introduction de la fiscalité locale et de nouveaux impôts généreront des recettes supplémentaires équivalentes à environ 4% du PIB hors-hydrocarbures d'ici 2020 et 6% à 2030. Cette réforme fiscale permettra d'augmenter le total des prélèvements, pour atteindre 18% du PIB hors-hydrocarbures en 2020, et 23% en 2030, contre 12% en 2012.

La vision économique à l'horizon 2020 : ambitions chiffrées

- Augmentation du PIB hors-hydrocarbures de plus de 65% d'ici 2020 et doublement de ce dernier d'ici 2023, correspondant à un taux de croissance moyen hors-hydrocarbures de 6% par an à partir de 2015 et de 7.5% à partir de 2020.
- Part des exportations hors-hydrocarbures proche de 4% en 2020, 9% en 2025 et 20% en 2030.
- Part de l'industrie dans le PIB dépasse 6% en 2020 (contre 5% en 2012), 7% en 2025 et 8% en 2030, alors que les autres secteurs hors-hydrocarbures (services, commerce, agriculture, etc.) croissent de 6% par an à partir de 2015 puis de 7.3% par an à partir de 2020.
- Un taux d'investissement privé qui atteint 20% du PIB en 2020 (contre moins de 10% en 2012).
- Un taux de chômage de 8% en 2020 (15% pour les diplômés de moins de 30 ans) et un taux d'emploi qui atteint 60% (dont 40% de taux d'emploi des femmes).
- Une densité des entreprises proche de la moyenne des pays émergents à forte croissance: 20 entreprises pour 1000 habitants à l'horizon 2020.
- Un climat des affaires de classe mondiale en 2020: parmi les 50 meilleurs mondiaux (classements internationaux).
- Un budget de l'Etat dont la dépendance aux revenus des hydrocarbures est progressivement réduite: au maximum 50% du budget sera financé par la fiscalité pétrolière en 2020 et 20% en 2030 (contre 66% en 2012). A partir de 2020, 75% du budget de fonctionnement sera couvert par la fiscalité pétrolière (100% en 2025).
- Les éventuels excédents de recettes provenant de la fiscalité pétrolière seront alloués pour un tiers à un nouveau **Fonds Souverain pour l'Avenir**, le reste étant versé au Fonds de Régulation des Recettes. Ce dernier sera axé, de manière égale, sur : (i) l'éducation, la recherche et le savoir scientifique ; et (ii) les générations futures, qui ne pourront accéder à leur part qu'à l'horizon 2050. Il sera aussi créé un Fonds Souverain International pour gérer de manière plus active et plus rentable de 10% à 20% des réserves de change. Ce Fonds pourrait, à terme, être utilisé pour stériliser une partie des recettes en devises de la Sonatrach.
- Le Fonds Souverain pour l'Avenir aura accumulé près de 900 milliards de DA en 2020, et plus de 3.000 milliards de DA en 2030.[5]

[5] Tous les montants sont exprimés en valeurs constantes de 2012 et sont donc nets d'inflation ou de variations de taux de change.

L'AMPLEUR DU VIRAGE DE LA DIVERSIFICATION ECONOMIQUE: HYPOTHESES, AMBITIONS ET EVOLUTIONS 2012-2030

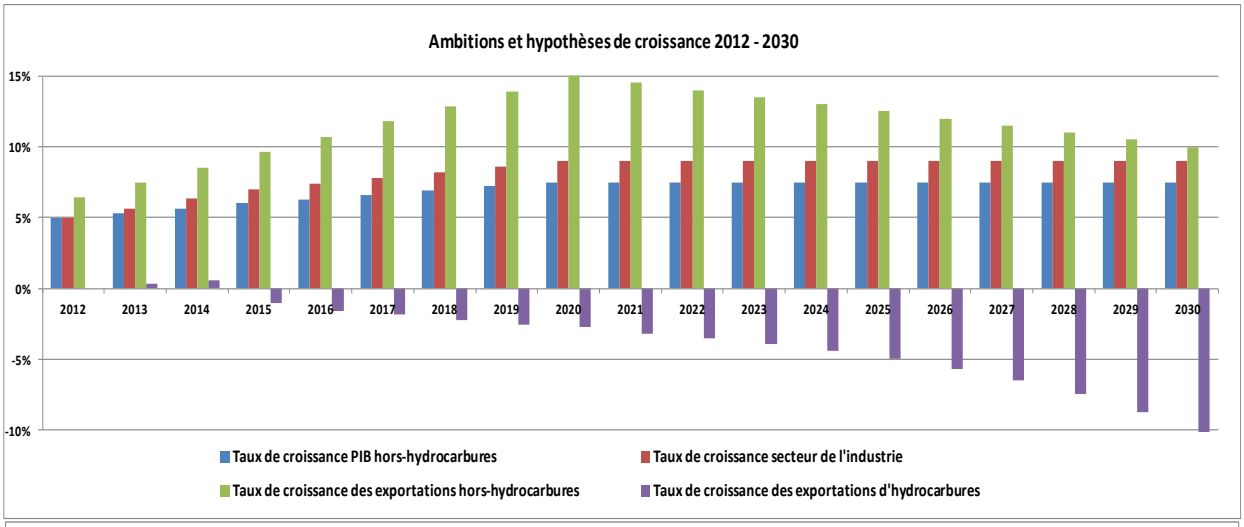

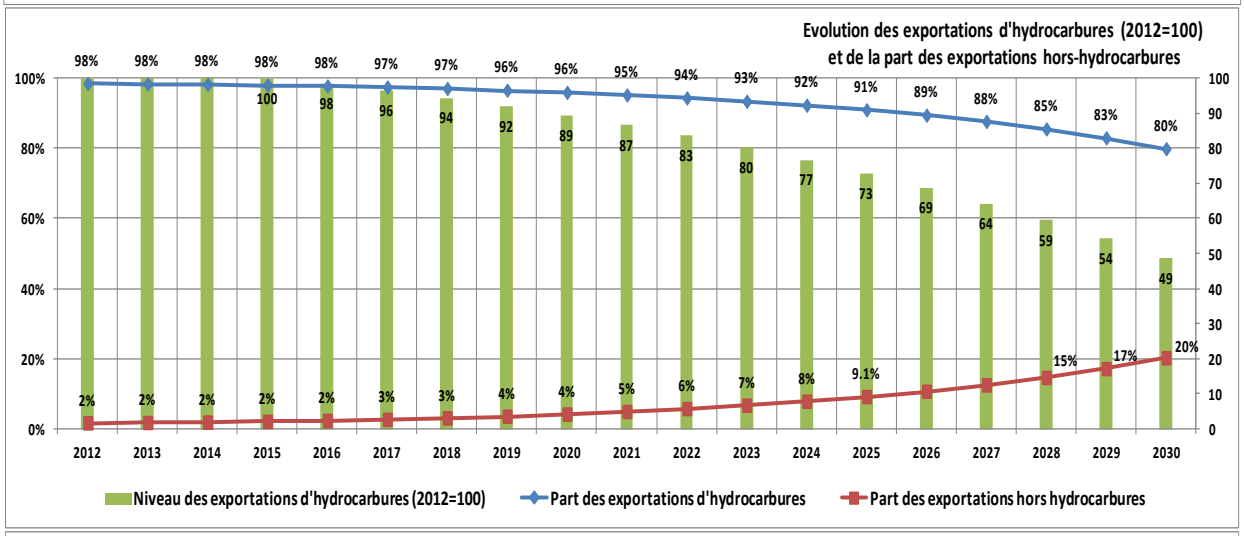

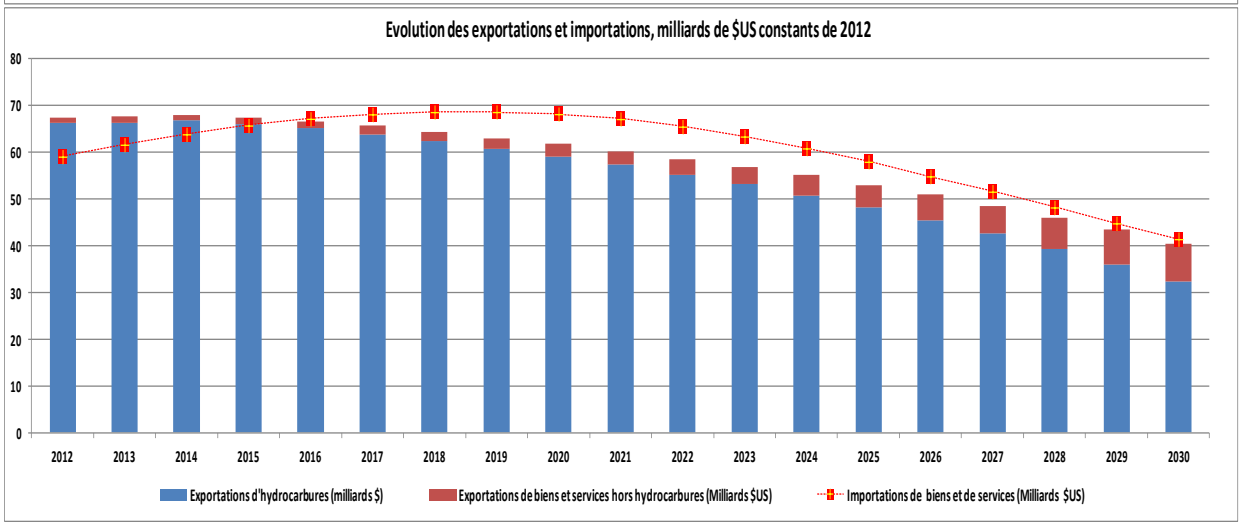

NABNI نبني
نبني جزائرنا على أفكار جديدة
Notre Algérie Bâtie sur de Nouvelles Idées

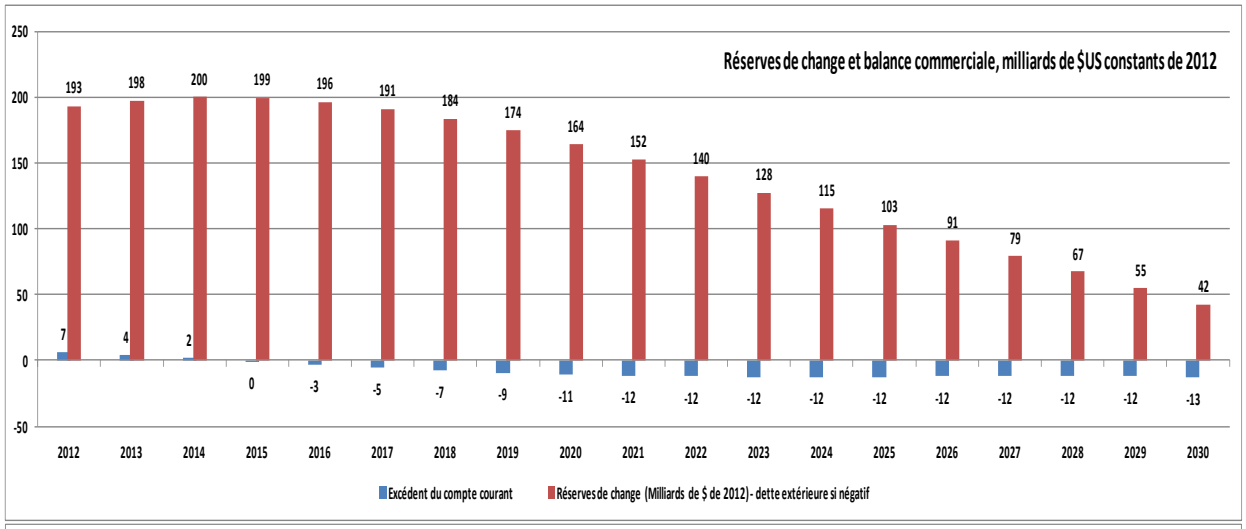
Réserves de change et balance commerciale, milliards de $US constants de 2012
Excédent du compte courant
Réserves de change (Milliards de $ de 2012) - dette extérieure si négatif

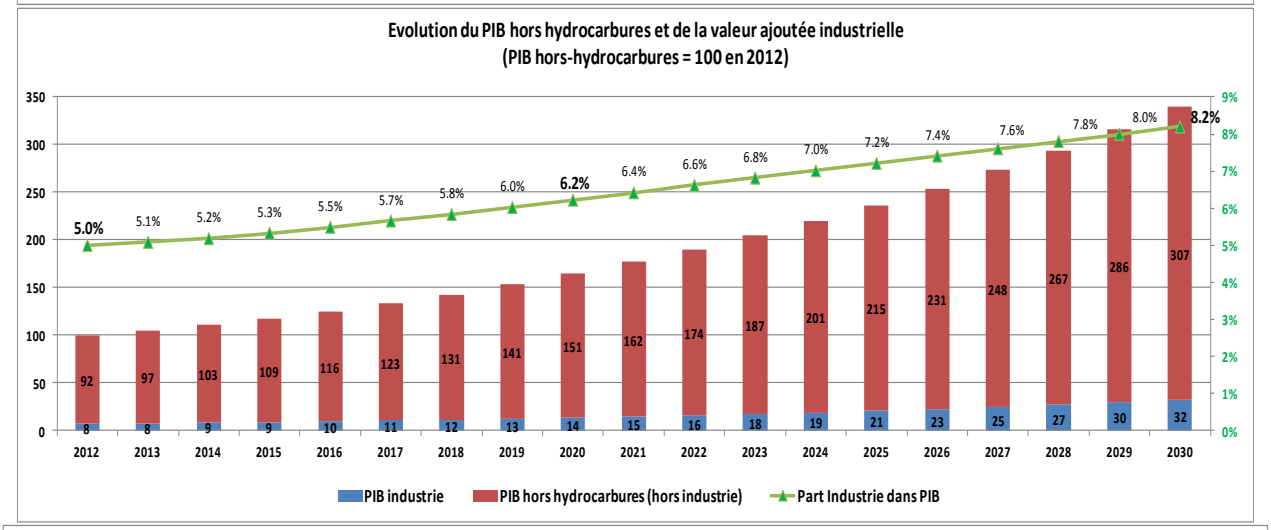
Evolution du PIB hors hydrocarbures et de la valeur ajoutée industrielle
(PIB hors-hydrocarbures = 100 en 2012)
PIB industrie
PIB hors hydrocarbures (hors industrie)
Part Industrie dans PIB

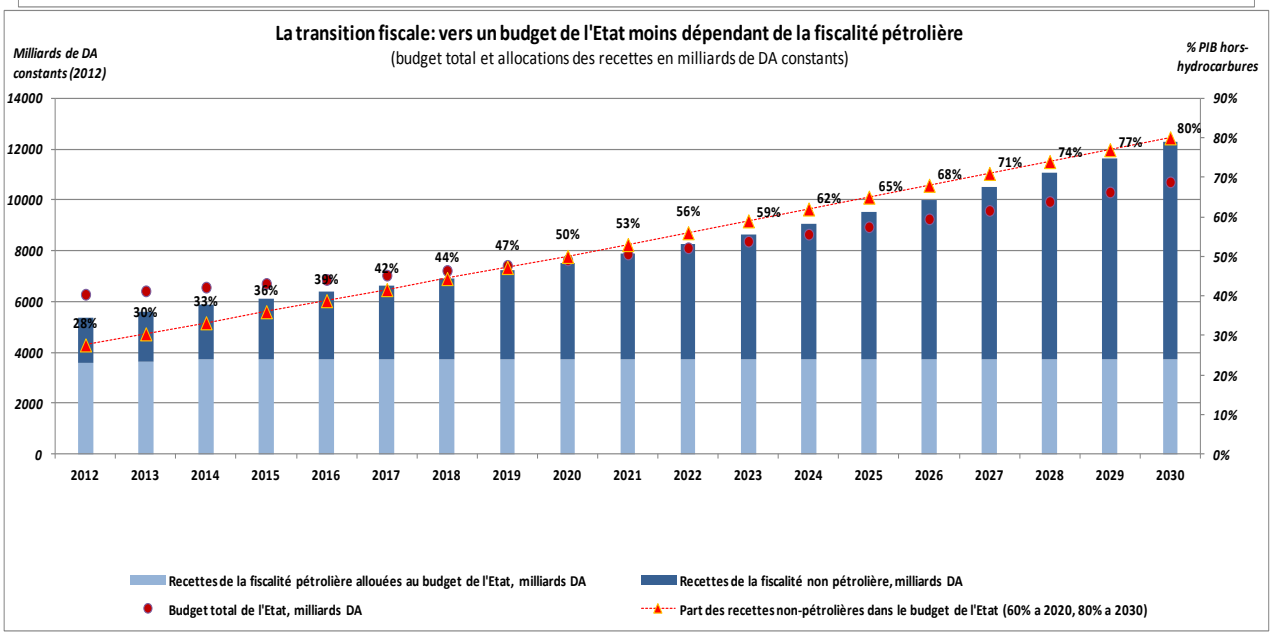
La transition fiscale: vers un budget de l'Etat moins dépendant de la fiscalité pétrolière
(budget total et allocations des recettes en milliards de DA constants)
Milliards de DA constants (2012)
% PIB hors-hydrocarbures
Recettes de la fiscalité pétrolière allouées au budget de l'Etat, milliards DA
Recettes de la fiscalité non pétrolière, milliards DA
Budget total de l'Etat, milliards DA
Part des recettes non-pétrolières dans le budget de l'Etat (60% a 2020, 80% a 2030)

4- Leviers et chantiers de rupture

Les contours d'une nouvelle stratégie économique globale

Que l'Algérie se trouve parmi les derniers du panel de quelque 15 pays comparateurs, dans tous les domaines relevant de la diversification économique et de l'environnement des affaires, n'est dû ni au hasard, ni à quelque caractéristique sociologique, historique ou géographique qui ferait de notre pays une exception. Cette mauvaise performance est le résultat d'un ensemble de politiques économiques menées depuis des décennies qui n'ont pas favorisé la croissance et la diversification.

Première contrainte structurelle : ***La rente des hydrocarbures, l'illusion qu'elle est intarissable, et son utilisation inefficace constituent un frein à la diversification économique au lieu d'en être le moteur.***

Le manque d'ambition et de cohérence des politiques passées dans le domaine de la diversification est principalement dû au caractère rentier de notre économie, et à l'illusion que la rente tirée des hydrocarbures est intarissable. Les réformes à mener pour qu'une économie pétrolière se diversifie sont considérables. Elles ont un coût, notamment pour ceux qui bénéficient de la redistribution de la rente et de positions privilégiées dans l'économie. En l'absence d'une contrainte forte – telle que la crise de la balance des paiements au début de la décennie 1990 – les pouvoirs publics et les responsables politiques ont très peu d'incitations à mener ces réformes et à s'engager dans une stratégie économique ambitieuse, comme ce fut le cas durant les années 1970. Tant que les revenus des hydrocarbures le permettent, redistribuer la rente et augmenter les investissements publics est une option beaucoup moins coûteuse politiquement que d'engager le pays dans une stratégie économique qui ne portera ses fruits que dans une décennie au moins. L'expérience de ces dernières années a montré que cette tendance est naturellement exacerbée quand les prix du baril de pétrole augmentent et que les pressions surgissent de toutes parts (différents corps de l'administration publique, secteurs économiques, emploi des jeunes, etc.) pour redistribuer davantage, même de façon très inefficace.

Les coûts que fait supporter la rente des hydrocarbures à notre économie sont multiples :

- Dépendance excessive de la politique budgétaire aux recettes d'hydrocarbures, volatilité et incertitude de la politique économique.
- Phénomène du « syndrome hollandais » où, sous l'effet de recettes d'exportation provenant des ressources naturelles, les coûts des facteurs sont artificiellement élevés (foncier, salaires, etc.), sans que la productivité dans les secteurs hors-hydrocarbures n'augmente. Le taux de change réel est ainsi surévalué.
- Peu de discipline budgétaire ou d'incitations à interrompre des soutiens inefficaces (ex. toutes les interventions de l'Etat, les soutiens aux entreprises publiques, les subventions implicites, l'absence d'une discipline de marché sur les entreprises/banques publiques, etc.) ou des transferts sociaux non ciblés dont une grande partie est dirigée vers les ménages qui ne devraient pas en bénéficier.

- Peu de regard sur l'efficacité des dépenses publiques ou d'évaluation d'impact des politiques publiques (ex. absence d'arbitrages dans les décisions d'investissement public).
- La diversification de l'économie est repoussée, notamment lorsque les recettes en hydrocarbures augmentent : la diversification est un agenda de long terme, alors que les réformes qui sont à réaliser dans le court-terme pour engendrer une dynamique de diversification sont coûteuses politiquement et impopulaires pour certaines.
- Un secteur privé qui demeure en partie rentier ou dépendant de la commande publique ou des avantages octroyés par l'Etat. Peu d'incitations à l'innovation et à la concurrence. Peu de demande effective du secteur privé pour de vraies réformes. En fait, les soutiens au statu quo sont institutionnalisés et les principaux acteurs organisés ne sont pas favorables à une stratégie qui remettrait en cause leurs privilèges (patronat, banques et entreprises publiques, administration, syndicats, etc.).

Comment sortir de ce cercle vicieux où davantage de revenus favorise des politiques peu favorables à la diversification et renforce cette dépendance ? Comment engager progressivement l'Etat dans une voie qui coupe le cordon avec la rente, sans devoir attendre que l'on subisse un contre-choc pétrolier semblable à celui de 1985[6] et, n'ayant plus le choix, nous oblige à adopter des mesures extrêmement coûteuses imposées par une situation de crise ? Comment transformer cette rente en un atout pour l'avenir au lieu de pâtir des politiques économiques inefficaces et clientélistes qu'elle encourage ?

Il est avant tout nécessaire de couper de manière crédible et irréversible cet accès à la rente des hydrocarbures et réorienter la rente vers des investissements d'avenir. Ceci est le premier levier de rupture que nous proposons. Il s'agit de contraindre l'Etat, progressivement, mais de manière irréversible, à moins compter sur les recettes pétrolières pour financer ses dépenses. Sans attendre de choc ou de tendance qui nous imposera de mener des politiques coûteuses sous contrainte, l'objectif est de se forcer à progressivement couper ce cordon qui nous coûte tant en termes de mauvais choix économiques. Cette rupture fondamentale va au-delà d'une simple mesure de politique économique. Il s'agit de transformer la relation de l'Etat à la rente, de le préserver de ses effets néfastes tout en la réorientant vers des investissements d'avenir. Il s'agit aussi de protéger une richesse nationale qui appartient à tous les Algériens et aux générations futures qui ne seront probablement pas dotés d'un sous-sol aussi riche qu'il ne l'est actuellement. Cette rupture dans la gestion de la rente devrait aussi contribuer à la sauvegarde d'une richesse garante de notre stabilité et de notre souveraineté.

Il s'agit, d'une part, de limiter l'utilisation de la rente par l'Etat, en l'engageant de manière crédible et irréversible à plafonner la part de son budget qui est financée par la rente pétrolière et gazière. D'autre part, allouer les éventuels excédents générés par cette politique à un fonds de développement pour l'avenir (*Fonds Souverain pour l'Avenir*, chantier **1**). Afin de rendre cela possible, une réforme fiscale majeure doit être entreprise pour étendre la fiscalité non-pétrolière (chantier **2**). En parallèle, une stratégie de maitrise de la demande énergétique s'avère également indispensable pour retarder le déclin de nos exportations d'hydrocarbures et préserver l'environnement (chantier **3**). Enfin, une réforme budgétaire axée sur le ciblage des transferts sociaux et la mise

[6] ou que notre consommation intérieure d'énergie réduise drastiquement nos exportations d'hydrocarbures, ce qui est une tendance inéluctable, à moins de découvertes majeures, mais qui se fera progressivement.

en place de transferts monétaires directs aux plus démunis, notamment pour les compenser de l'augmentation des prix de l'énergie (que prévoit le chantier 3), sera mise en place (chantier **4**). Ces quatre chantiers constituent l'essence du premier levier de rupture de la stratégie économique proposée.

Afin de rendre possible cette fin de la dépendance budgétaire à la rente pétrolière, elle doit naturellement être pensée dans un contexte de nouvelle croissance diversifiée, que rendra possible les second et troisième leviers de rupture qui proposent une nouvelle politique économique, ambitieuse et cohérente.

Deuxième contrainte structurelle : ***Conséquence de la rente : un environnement économique peu favorable à l'entreprise, et qui décourage l'investissement et la diversification.***

L'absence d'une réelle ambition de diversification économique s'est traduite par un ensemble de politiques économiques et de mesures qui non seulement freinent toute dynamique de diversification, mais renforcent le statu quo. Les déficiences dans l'environnement économique des entreprises sont multiples et les benchmarks internationaux ainsi que les constats documentés aux cours des années en attestent :

- Un cadre réglementaire décourageant l'initiative, imprévisible, incohérent et arbitraire dans son application. Une administration et des institutions inefficientes et hostiles à l'initiative privée. Instabilité institutionnelle (ex. rôles et poids d'institutions telles que l'ANDI, l'ANIREF, les CALPIREF, etc.),
- Un développement du secteur bancaire et financier très en retard par rapport aux pays à niveau de développement comparable.
- Un marché du foncier industriel caractérisé par une situation de pénurie artificielle et une gestion administrative d'allocation du foncier coexistant avec un marché privé spéculatif.
- Une partie du secteur informel (marchés de gros, entreprises opérant dans la quasi-informalité) qui exerce une concurrence déloyale sur le secteur formel et décourage l'investissement et la légalité.
- Une faible intégration des marchés des biens et du travail, et un faible développement de la distribution.

Mettre en place un environnement de l'entreprise et de l'investisseur qui soit des plus attractifs représente le <u>second levier de rupture</u>. Il s'agira de : (i) mettre en place un environnement des affaires de classe mondiale (chantier **5**); (ii) mettre en place un plan d'urgence de réforme du secteur financier pour rattraper le retard accumulé dans ce domaine (chantier **6**); (iii) réformer en profondeur le mode de gestion et de régulation du marché du foncier industriel et économique (chantier **7**).

Troisième contrainte structurelle : ***L'absence d'une politique de diversification cohérente et volontariste et un arsenal de mécanismes d'appui aux entreprises déficient.***

- Absence de visibilité, de cohérence et de ligne directrice de la politique économique : navigation « à vue » de la politique économique par des Lois de Finances et Loi de Finances Complémentaires, revirements multiples, annonces et processus peu crédibles (adhésion à l'OMC, politique envers les investissements étrangers, etc.), incohérence des ambitions économiques et de la politique commerciale.

- Absence de politiques sectorielles effectivement mises en œuvre (sauf dans l'agriculture) et formant une politique industrielle cohérente (y compris la politique d'exportation et de soutien aux petites entreprises).
- Des instruments d'appui aux entreprises inefficaces, gérés de manière administrative, sans obligation de résultat ni de transparence dans l'attribution des aides (ex. mise à niveau, ALGEX, CAGEX, fonds de garanties, pépinières d'entreprises, soutiens à l'innovation, soutiens à l'emploi des jeunes, ANSEJ, etc.)

Mettre en place une stratégie économique cohérente de diversification, qui soit volontariste et basée sur des instruments de soutien aux entreprises efficaces et transparents constitue le troisième levier de rupture. Il s'agira de : (i) développer une Nouvelle Politique Industrielle cohérente, qui repose sur des instruments de soutien aux secteurs qui soient en ligne avec les meilleures pratiques en termes d'intervention de l'Etat et de subventions (chantier **8**) ; (ii) mettre en place des mécanismes efficaces et transparents de soutien aux exportateurs et un plan national de facilitation du commerce (chantier **9**) ; et, (iii) adopter une politique commerciale et une stratégie d'intégration à l'économie mondiale qui soit cohérente avec la nouvelle politique industrielle (ch. **10**).

Quatrième contrainte structurelle : ***Des politiques de l'emploi déficientes et une approche répressive du phénomène de l'informel.***

Autre conséquence des politiques économiques déficientes : le chômage des jeunes, diplômés en particulier, et l'explosion de l'emploi informel. En sus d'une politique économique cohérente qui génère de la croissance, il s'agira – c'est précisément le quatrième levier de rupture - de revoir les politiques actuelles en matière d'emploi et du traitement du phénomène de l'informel. Les déficiences sont multiples :

- Pas de politique de l'emploi qui intègre des dimensions complémentaires : formation, réinsertion, *matching* de l'offre et de la demande, fiscalité, etc. Des politiques de soutien à l'emploi et à l'entreprenariat déficientes et loin des pratiques les plus éprouvées au niveau international.
- Un marché du travail ne favorisant pas l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi formel : flexibilité du contrat de travail insuffisante pour les jeunes entrants sur le marché du travail, intermédiation et agences d'emploi inefficaces.
- Une approche essentiellement répressive face aux activités informelles/extra-légales, que ce soit pour l'emploi informel, le commerce informel ou les entreprises formelles opérant dans l'informalité. Pas de politique favorisant la légalisation du travail informel, pas de politique dédiée à l'économie sociale, retards majeurs dans le développement de la micro finance et inefficacité de la lutte contre le « gros informel », notamment les canaux informels de grande distribution.

- Une nouvelle approche en termes d'emploi et d'informel est nécessaire.

Il s'agira de : (i) réformer les politiques du marché du travail pour encourager l'emploi formel et l'insertion des jeunes. Les contrats à durée déterminée seront réformés pour offrir une réelle flexibilité ainsi qu'une réelle sécurité aux employés, en leur ouvrant les droits à l'assurance chômage (chantier **11**) ; (ii) d'adopter une

nouvelle approche en termes d'incitations à la formalisation de l'emploi et des micro-entreprises, en rupture avec l'approche essentiellement répressive adoptée jusque-là. Les instruments légaux, fiscaux et financiers de soutien à la formalisation et au développement des micro-entreprises formelles seront revus en profondeur. Une approche segmentée du secteur informel sera mise en œuvre, mêlant incitations et application de la loi en différentiant selon la cible et les objectifs visés (chantier **12**)

Cinquième contrainte structurelle : ***Des institutions de conduite des politiques économiques et une gouvernance économique déficientes.***

Les échecs des politiques passées (stratégie industrielle, entreprises publiques, politiques de soutien aux PME, secteur financier public) ne sont pas nécessairement dus à des choix d'instruments erronés (certains de ces instruments et interventions de l'Etat ont fonctionné ailleurs). Ils sont dus à une mauvaise gouvernance des interventions de l'Etat. Une rupture de fond est à opérer dans la manière dont intervient ce dernier.

La refonte de la gouvernance économique est un impératif pour mettre en place et mener une politique économique ambitieuse. Les déficiences à corriger dans ce domaine sont patentes et très profondes :

- Absence d'analyse économique, de culture d'évaluation des politiques publiques, et d'informations statistiques pour préparer les décisions économiques et en suivre la mise en œuvre (absence d'analyse indépendante, et de liberté de mener des enquêtes terrain, faible poids de l'ONS dans le paysage institutionnel, etc.).
- Absence de coordination ou de cohérence dans les politiques des ministères « économiques» (ex. Ministère du Commerce qui négocie l'entrée à l'OMC en l'absence de toute réflexion sur le lien entre la politique commerciale et la politique économique).
- Une gestion des actifs publics opaque et obsolète (entreprises, banques, foncier, etc.).
- Absence de concertation avec les opérateurs privés et faible implication de ceux-ci dans la préparation des politiques économiques, leur mise en œuvre et leur évaluation.
- Manque de transparence: décisions, mise en œuvre, efficacité des politiques, secteur public économique, statistiques, etc.
- Faible capacité des administrations économiques : Ministères de l'industrie, du commerce, directions régionales. Excès de centralisation dans la conduite des politiques économiques, et excès de pouvoir de veto sur les projets d'investissement par les Walis (allocation des assiettes foncières) ou le Conseil National des Investissements.
- Institutions de régulation déficientes et dont le fonctionnement s'avère loin des meilleures pratiques internationales (concurrence, régulation sectorielle, justice, etc.).

L'architecture de la conduite de la politique économique doit être entièrement revue ; rôles de l'Etat actionnaire et de régulateur (chantier **13**), consultation ou d'implication du secteur privé dans la définition des politiques économiques, évaluation des politiques économiques (chantier **14**), organisation de l'exécutif économique ou des agences en charge de mettre en œuvre les interventions de l'Etat (chantier **15**).

Au total, cinq ruptures fondamentales par rapport aux politiques menées ces dernières décennies sont nécessaires pour réaliser la vision économique d'Algérie 2020. Il s'agit d'agir, de manière coordonnée et cohérente, sur les déficiences structurelles qui ont été à la source de l'échec de la diversification de notre économie. Cette stratégie économique globale se base sur l'identification de cinq grandes déficiences structurelles et peut être synthétisée de la manière suivante :

Des déficiences structurelles, aux leviers, aux chantiers de rupture:

Déficiences	La rente, son utilisation inefficace et les distorsions qu'elle génère: un frein à la diversification au lieu d'en être le moteur.	Un environnement économique peu favorable à l'entreprise, et qui décourage l'investissement et la diversification.	Absence de politique économique cohérente de diversification , et inefficacité des instruments de soutien aux entreprises.	Des politiques de l'emploi déficientes et une approche répressive du phénomène de l'informel.	Des institutions de conduite des politiques économiques et une gouvernance économique déficientes, dont l'entreprise est absente.
Leviers	**L1:** Investir la rente dans l'avenir, et adopter une politique fiscale, budgétaire et énergétique qui réduise la dépendance aux hydrocarbures.	**L2:** Transformer l'environnement de l'entreprise et de l'investisseur pour en faire un climat des affaires des plus attractifs	**L3:** Engager la nation dans une stratégie économique volontariste et cohérente pour un nouveau modèle de croissance et de diversification.	**L4:** Adopter une nouvelle approche des politiques de l'emploi et de l'informel.	**L5:** Changer fondamentalement le cadre de gouvernance économique et l'approche de la politique économique.
Chantiers	**1.** Engagement constitutionnel pour couper le lien à la rente et l'investir dans l'avenir. **2.** Grande réforme fiscale. **3.** Maitrise de la demande énergétique. **4.** Transferts monétaires et ciblage: nouvelle politique budgétaire des transferts sociaux.	**5.** Environnement des affaires de niveau mondial **6.** Trois ans pour transformer le secteur financier. **7.** Foncier industriel et économique au service de la diversification.	**8.** Nouvelle Politique Industrielle. **9.** Soutien aux exportateurs et facilitation du commerce. **10.** Politique d'ouverture cohérente et maîtrisée.	**11.** Refonte des instruments de soutien à l'emploi. **12.** Approche nouvelle pour l'informel.	**13.** Refonte du rôle de l'Etat actionnaire et régulateur **14.** L'entreprise au cœur du pilotage économique. **15.** Gouvernance économique entièrement remodelée.

Ces 15 chantiers donnent une idée de l'ampleur des efforts à consentir.

Notre pays dispose d'un formidable potentiel économique et est doté d'atouts pour réussir : capital humain, infrastructures, ressources naturelles, positionnement stratégique et surtout un réservoir d'idées et d'ambitions qui n'attendent que le cadre idoine pour pouvoir se réaliser. Ce qui lui a trop longtemps manqué, c'est une vision, de l'audace et de la volonté pour entamer un Projet global et cohérent. C'est ce que nous proposons, avec espoir et réalisme.

Ce qui n'est pas couvert : stratégies sectorielles, chantiers complémentaires et politique de l'offre énergétique

La combinaison de l'ensemble de ces chantiers permettrait d'agir de manière coordonnée pour prendre les plus importants « virages » par rapport aux politiques passées. Il s'agit de défaire les principaux nœuds et de résoudre les contraintes fondamentales qui empêchent l'économie algérienne de croître et de se diversifier. Il ne s'agit pas d'établir un plan d'actions exhaustif couvrant tous les aspects de la vie économique. Les sujets et thèmes omis l'ont été pour plusieurs raisons : certains, comme la formation, la mise à niveau de l'administration ou les moyens à mettre en œuvre sont considérés comme des préalables et des compléments nécessaires, et sont couverts par ailleurs dans le thème V de ce rapport, portant sur la Gouvernance de l'Etat et des institutions. D'autres, comme les stratégies sectorielles ou l'infrastructure, relèvent de sujets que nous ne pouvions couvrir dans le cadre de ce rapport, faute de compétences spécifiques et par nécessité de se concentrer sur les chantiers les plus structurants. Certains, comme les infrastructures ou l'agriculture pourront être couverts par des travaux futurs de NABNI. Enfin, l'énergie – l'offre énergétique plus précisément – fera l'objet d'un approfondissement séparé, mais le sujet a été omis volontairement (mis à part les aspects de maitrise de la demande énergétique) car notre approche privilégie explicitement l'hypothèse du déclin de nos exportations à l'horizon 2030. Ce choix de prudence, de réalisme et surtout d'astreinte à penser de manière ambitieuse et volontariste le décollage de la diversification économique, mérite néanmoins une explication.

1) Pourquoi n'avoir pas inclus la politique de l'offre énergétique ?

La politique énergétique est abordée sous l'angle de la demande. Le chantier 3 porte sur des mesures ambitieuses pour contenir la croissance interne de la consommation énergétique. La politique publique peut avoir un effet direct sur la demande, indépendamment du mix énergétique que pourra produire le pays et de l'évolution du marché mondial des hydrocarbures. S'agissant de l'offre d'énergie, il s'agit d'un mélange de questions très techniques (Les taux de récupération des gisements actuels peuvent-ils être améliorés par des investissements dans des technologies nouvelles ou mieux adaptées ? Quels choix d'investissement pour Sonatrach ? Doit-on investir dans l'extraction de gaz et d'huiles non conventionnels ? Quid des investissements dans les énergies renouvelables – solaire en particulier ? etc.), de questions politiques (Quelle politique vis-à-vis des opérateurs étrangers ? Quelle intensité d'extraction – ou quels arbitrages entre production de court-terme ou de long-terme ? etc.) et de questions de gouvernance du secteur (Quels acteurs dans le renouvelable ? Quels paris industriels dans le solaire ? Quelle stratégie d'expansion à l'international ? Quels arbitrages en termes d'infrastructures d'exportation (GNL ou pipeline) ? Quels arbitrages entre exportation et consommation interne ?). Nous ne prétendons répondre à toutes ces questions. Certaines feront l'objet de contributions et débats futurs. L'approche adoptée en matière de politique économique doit néanmoins être indépendante de la politique de l'offre énergétique,[7] car les résultats de cette dernière, quelque soit la pertinence des choix, resteront tributaires de paramètres qui échappent à l'Algérie (prix, technologies, demande, découvertes, etc.). La

[7] Mis à part le fait qu'il faille assurer une articulation et une cohérence entre le mix de l'offre énergétique et certains choix de développements sectoriels, en particulier dans les transports, l'habitat ou la pétrochimie.

nouvelle politique économique que nous prônons permet de ne plus dépendre autant de développements que nous ne contrôlons pas.

Penser la stratégie économique sans espérer de scénario optimiste sur notre avenir énergétique

Les débats actuels sur d'éventuelles découvertes supplémentaires en énergies fossiles conventionnelles, d'augmentation des taux de récupération des gisements existants, de l'exploitation de gaz non conventionnel (gaz de schiste et *tight* gaz) ou de développement d'énergies alternatives (solaire, nucléaire) sont souvent porteurs d'illusions dangereuses. Ces débats laissent planer l'espoir que la fin de la rente est plus lointaine, que nous pouvons continuer à compter sur la fiscalité pétrolière pendant encore des décennies pour asseoir notre développement économique et social. Cet espoir est dangereux car il nous incite à retarder l'amorce du virage de la diversification. Ce virage va durer au moins deux décennies. Pour que ce dernier réussisse, des efforts majeurs doivent être entrepris, des rentes et des avantages doivent disparaitre, des sacrifices doivent être partagés. La tentation est grande de retarder tous ces efforts en maintenant l'illusion d'une rente qui va se renouveler encore des décennies – d'un iceberg qui ne serait pas si proche. Le paradoxe est que cette rente pourrait dès maintenant nous aider à limiter le coût des réformes pour la plupart et de réussir cette transition. Ca ne sera plus le cas dans quelques années quand la rente se tarira et que le coût du « virage » et des réformes sera bien plus important et ne pourra pas être absorbé par l'aisance financière qu'offre la rente. Nous faisons face aujourd'hui à une fenêtre d'opportunité unique pour réaliser ce tournant dans notre modèle économique, à moindre coût.

A l'inverse, notre vision économique à l'horizon 2020 s'appuie sur l'hypothèse que les exportations d'hydrocarbures baisseront progressivement au cours des prochaines années, pour atteindre, en 2030, la moitié de leur valeur de 2012. Ceci se base d'une part sur la combinaison d'une hausse de la consommation intérieure d'énergie par les ménages, et une croissance de l'industrie qui absorberont plus de la moitié de notre production de pétrole et de gaz. D'autre part sur l'absence de découvertes majeures de nouvelles réserves.[8] Il ne s'agit pas de pessimisme mais de prudence. Il en va de notre stabilité et de notre avenir. Le tragique retournement du marché pétrolier de 1985 n'avait été anticipé par personne, et l'optimisme ambiant au début de la décennie 1980 concernant des prix du baril de pétrole que beaucoup croyaient fixés pour longtemps à des niveaux élevés ressemble dangereusement à l'optimisme actuel et l'illusion d'une rente inépuisable. Ce passé douloureux nous impose la prudence et l'urgence d'entamer cette transition vers l'après-pétrole. C'est une des raisons principales pour laquelle nous avons choisi de ne pas traiter ces questions de politique d'offre énergétique. Si notre avenir énergétique – gazier en particulier – s'éclaircissait à nouveau, ces recettes supplémentaires seraient alors investies dans des projets d'avenir, notamment dans le capital humain et le développement du savoir scientifique. Mais nous devons construire notre économie sans compter sur ce scénario optimiste.

[8] Nos projections macroéconomiques sont en outre basées sur l'hypothèse d'un prix du baril qui se maintiendrait aux environ de $100 US (prix de 2012) et que la production totale d'hydrocarbures (gaz, pétrole, GNL, etc.) reste à peu près constante (alors qu'elle a décru depuis maintenant 6 années de suite). L'idée est que les investissements consentis ces dernières années devraient porter leurs fruits pour stabiliser la production sur le moyen terme. Une hypothèse plus pessimiste serait que le prix du baril baisse (hypothèse d'un enlisement de la crise et de la faible croissance en Europe ou d'un ralentissement de la croissance chinoise), ou que les volumes de production baissent du fait de découvertes trop faibles pour remplacer les puits existants. Un scénario plus optimiste, mais sur lequel nous ne devons pas compter, serait que les taux de récupération des gisements actuels augmentent et que des découvertes importantes de gaz ou de pétrole se confirment et augmentent la production avant 2020 sans que les prix ne baissent.

2) Stratégies de filière, politiques sectorielles et agriculture :

La Nouvelle Politique Industrielle que nous prônons se base sur une nouvelle approche unifiée des interventions de l'Etat. Identifier la façon dont se traduira cette politique dans les différentes filières (automobile, électronique, pétrochimie, pharmacie, mécanique, tourisme, TIC et services à haute valeur ajoutée, agroalimentaire, etc.) requiert des analyses sectorielles fines que notre initiative ne prétend pas pouvoir mener. L'approche de préparer ces stratégies sectorielles de concert avec les filières concernées est privilégiée. Mais ce rapport n'inclura pas de mesures spécifiques à chaque filière. Des rapports spécifiques seront préparés suite à la publication du rapport Algérie 2020. Ils porteront en particulier sur les industries du médicament (et de la santé de manière générale), l'énergie, le tourisme et, éventuellement, les TIC.

Le secteur de l'agriculture n'a également pas pu être couvert étant donné la complexité des sujets qu'il couvre : propriété foncière, eau, développement rural, accès au crédit agricole, etc. Sans une expertise pointue sur le sujet, qui intègre notamment les développements récents en termes de politique agricole, de politique foncière et du programme national du développement rural, un sujet d'une telle importance ne pouvait être couvert que de manière superficielle.

3) Les infrastructures :

L'aisance financière de ces dernières années a permis de rattraper une grande partie du retard accumulé dans ce domaine. Le niveau des investissements publics de cette dernière décennie dans les transports (autoroutes, rail, métro d'Alger, tramway, etc.), l'eau (stations de dessalement, barrages, etc.), la génération d'énergie, les raccordements de gaz et d'autres infrastructures, a été plus important que les niveaux d'investissement public cumulés durant les quatre premières décennies de l'indépendance.
Ces réalisations et l'aisance des finances publiques ont néanmoins permis d'éviter de traiter de nombreuses questions stratégiques et des faiblesses structurelles dans ce secteur. Efficacité des investissements, capacité de réalisation, soutenabilité et maintenance, financement exclusivement public, tarification, régulation des infrastructures, corruption dans la gestion des gros contrats, partenariats public-privé quasiment absents, etc. Certaines de ces questions, que nous n'avons pas pu traiter dans le cadre de ce rapport, seront traitées ultérieurement dans le cadre d'une publication du groupe Nabni portant sur les infrastructures.

4) Préalables et chantiers complémentaires : les ressources humaines et le renforcement des administrations économiques.

Les chantiers proposés dans ce chapitre portent uniquement sur les ruptures d'approche à opérer pour entamer le virage de la diversification. En complément et en parallèle de cette politique économique, le fonctionnement des administrations économiques devra être renforcé (douanes, impôts, agences, inspections, administrations du commerce, directions centrales et de Wilaya, etc.). Il s'agira en particulier de moderniser le fonctionnement de ces administrations, d'y généraliser l'utilisation des TIC (services en ligne, intranet, sites internet modernes), et de revoir la gestion des ressources humaines (recrutement, formation, rémunération, progression de carrières, incitations et exigence d'évaluation annuelle et de performance). La sélection des fonctionnaires dans l'administration économique se fera selon des critères similaires au secteur privé avec la volonté d'attirer des cadres de haut niveau, et de créer des passerelles en carrières publiques et privées.

Premier levier :

Couper progressivement le cordon de la rente budgétaire à l'horizon 2020 puis 2030 en la réorientant vers les investissements d'avenir.

Planifier de manière irréversible et crédible la fin de la dépendance budgétaire aux recettes d'hydrocarbures, et mettre en place une nouvelle approche de gestion de ces recettes qui prémunisse l'économie et les politiques publiques de leurs effets néfastes. Les excédents de recettes engendrés seront en partie investis dans un Fonds Souverain pour l'Avenir. Une grande réforme fiscale, introduisant la fiscalité locale et étendant l'assiette actuelle, permettra de remplacer progressivement la fiscalité pétrolière. Une politique ambitieuse de maîtrise de la consommation énergétique visera, outre ses effets positifs sur l'environnement, à retarder le déclin de nos exportations d'hydrocarbures. Enfin, une nouvelle politique budgétaire des transferts sociaux introduira un meilleur ciblage de la redistribution ainsi qu'un nouveau programme de transferts monétaires directs aux ménages les plus démunis, pour les compenser de l'augmentation des prix de l'énergie.

CHANTIER 1: ENGAGEMENT CONSTITUTIONNEL POUR COUPER LE LIEN A LA RENTE ET L'INVESTIR DANS L'AVENIR.

Engager l'Etat dans la voie de l'indépendance budgétaire vis-à-vis de la rente en inscrivant dans la constitution les plafonds d'allocation de la fiscalité pétrolière au budget: 50% en 2020, 20% en 2030 et 0% en 2035, et en réorientant les surplus vers les investissements d'avenir via un Fonds Souverain pour l'Avenir. S'imposer (par la constitution) un échéancier et des dates butoirs sur l'utilisation de la fiscalité pétrolière afin qu'à partir de 2020, seuls les investissements dans l'éducation, le savoir et les infrastructures économiques soient financés par la fiscalité pétrolière (qui ne financera, au plus, que 50% du budget). Les éventuels excédents de recettes provenant de la fiscalité pétrolière seront alloués, pour 2/3 au Fonds de Régulation des Recettes et, pour l'autre 1/3, à un nouveau Fonds Souverain pour l'Avenir. Ce dernier sera axé, de manière égale, sur : (i) l'éducation, la recherche et le savoir scientifique ; (ii) les générations futures, qui ne pourront accéder à cette part qu'à l'horizon 2050. Il sera aussi créé un Fonds Souverain International pour gérer de manière plus active environ 20% des réserves de change. Ce Fonds pourrait, à terme, être utilisé pour stériliser une partie des recettes en devises de la Sonatrach.

1. Constitutionnalisation du plafonnement de l'utilisation des recettes de la fiscalité pétrolière

Afin d'engager l'Etat de manière irréversible et réellement contraignante dans une refonte de la fiscalité qui le prémunisse de la tentation de continuer à compter sur les recettes pétrolières, il sera inscrit dans la Constitution et précisé dans une nouvelle Loi Organique des Lois de Finances, les dispositions suivantes plafonnant l'utilisation des recettes pétrolières :

- A partir du 1er janvier 2015, les salaires de la fonction publique ne pourront plus être financés par la fiscalité pétrolière et devront être couverts exclusivement par la fiscalité ordinaire.
- Au 1er janvier 2020, la contribution de la fiscalité pétrolière au budget de l'Etat est plafonnée à 50%.[9] Au moins la moitié de cette contribution est allouée au budget d'investissement, et uniquement aux investissements dont les bénéfices se réalisent dans le long terme : éducation, recherche scientifique, économie du savoir et infrastructures économiques de long terme.
- Au 1er janvier 2025, plus aucune allocation de la fiscalité pétrolière au budget de fonctionnement de l'Etat ne sera autorisée, les revenus de la fiscalité pétrolière ne pouvant dorénavant être alloués qu'au budget d'investissement. Le budget de fonctionnement devra exclusivement être financé par la fiscalité ordinaire.
- Au 1er janvier 2030, la contribution de la fiscalité pétrolière au budget de l'Etat est plafonnée à 20%. Cette contribution n'est plus autorisée à partir du 1er janvier 2035. La totalité du budget de l'Etat devra être

[9] Ces estimations et cet échéancier sont basés sur le modèle de projection à 2030 développé à cet effet, ainsi que les hypothèses associées. Il s'agit de taux et d'échéances indicatives qui devront être précisées après des évaluations et des projections mises à jour sur la base des deniers chiffres des Comptes de la Nation.

financée par la fiscalité ordinaire. Les recettes fiscales du secteur des hydrocarbures seront alors épargnées pour les générations futures où investies dans un fonds souverain dédié à l'avenir du pays (voir ci-dessous).

- Les lois de finance seront préparées en tenant compte de ces objectifs et de ces plafonds. Aussi, un plafond du niveau de la dette publique intérieure sera aussi constitutionnalisé (par exemple, 75% du PIB) afin de limiter l'endettement public par une restriction des dépenses, en cas de longue phase de déficits publics.

2. Création du *Fonds Souverain pour l'Avenir*

- Un *Fonds Souverain pour l'Avenir* sera institué le 1er janvier 2015. La loi instituant le FSA précisera ses règles de gouvernance, qui seront au niveau des meilleurs standards internationaux en termes de transparence. Une loi renouvellera aussi les règles de gouvernance du Fonds de Régulation des Recettes (FRR) pour les mettre au même standard et pour codifier le partage de l'allocation des excédents budgétaires entre le FRR et le FSA.

- A partir de 2015, un tiers de la balance du FRR sera versée dans le FSA et cette règle d'allocation sera appliquée annuellement aux excédents budgétaires : deux tiers seront versés au FRR et le tiers restant au FSA. Par ailleurs le niveau du FRR sera plafonné et ne pourra pas dépasser le niveau du budget de l'Etat inscrit dans la Loi de Finances de l'année en cours. Dans ce cas, les excédents budgétaires seraient alors entièrement versés au FSA. Seul le FRR pourra être débité pour financer les déficits budgétaires durant les exercices fiscaux déficitaires. Si ce dernier venait à se vider, l'Etat devra recourir à l'endettement public et ne pourra en aucun cas débiter le FSA. Ces provisions seront inscrites dans une nouvelle Loi Organique des Lois de Finances.

- Le FSA servira à investir dans l'avenir de la nation. Une moitié sera investie dans des actifs sûrs et sera léguée aux générations futures (*Fonds Algérie 2050*). L'autre moitié sera investie dans des activités de développement de long terme portant sur l'économie du savoir, par le biais d'une Fondation. Il sera ainsi divisé en deux parties égales :

  a. une ***Fondation pour le développement de la formation d'excellence, de l'innovation et du savoir scientifique***. Cette Fondation ne pourra dépenser annuellement (qu'à partir de 2015) qu'à hauteur d'un certain pourcentage de son capital (par exemple, 5%), et uniquement dans des initiatives de promotion de l'excellence académique, de la recherche, de l'innovation et de l'économie du savoir. Il sera géré selon les standards internationaux de gestion des Fondations, notamment en termes de transparence dans l'utilisation des fonds et d'évaluation indépendante de son efficacité. Il sera dirigé par un conseil d'administration paritaire, composé de représentants de l'Etat, d'élus, de représentants de la société civile et d'experts nationaux et internationaux reconnus. Les recettes de placement de son capital financeront, à partir de la 5e année d'exercice, la totalité de son budget de fonctionnement. Sur la base de concours et d'appel à soumettre des demandes de financement de manière compétitive et transparente, la Fondation appuiera des activités diverses telles que :

- Des bourses d'excellence dans des disciplines scientifiques pour financer des projets de recherche de niveau international, des thèses de doctorat ou des projets scientifiques.
- Des initiatives de partenariat public-privé dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.
- La création d'instituts, d'écoles ou de centres de recherche en collaboration avec des institutions de niveau international.

b. Un ***Fonds Algérie 2050*** pour les générations futures. Ce fonds, conformément à la Constitution, ne sera libéré et accessible qu'à partir du 1er janvier 2050. Les revenus de ses placements (dans des valeurs sures de long-terme) y seront réinvestis en totalité.

Le modèle de projection développé donne une idée de l'évolution du FRR et du FSA suite à l'introduction de ce dernier. En supposant que le budget de l'Etat évolue en proportion du PIB et reste, en proportion, similaire à celui de 2012, les graphes ci-dessous montrent que le FSA pourrait accumuler plus de 3500 milliards DA à l'horizon 2030 (soit 11% du PIB hors hydrocarbures). Le FRR se sera alors reconstitué à près de 17% du PIB hors hydrocarbures, après avoir fondu au creux de la transition fiscale autour de 2020.

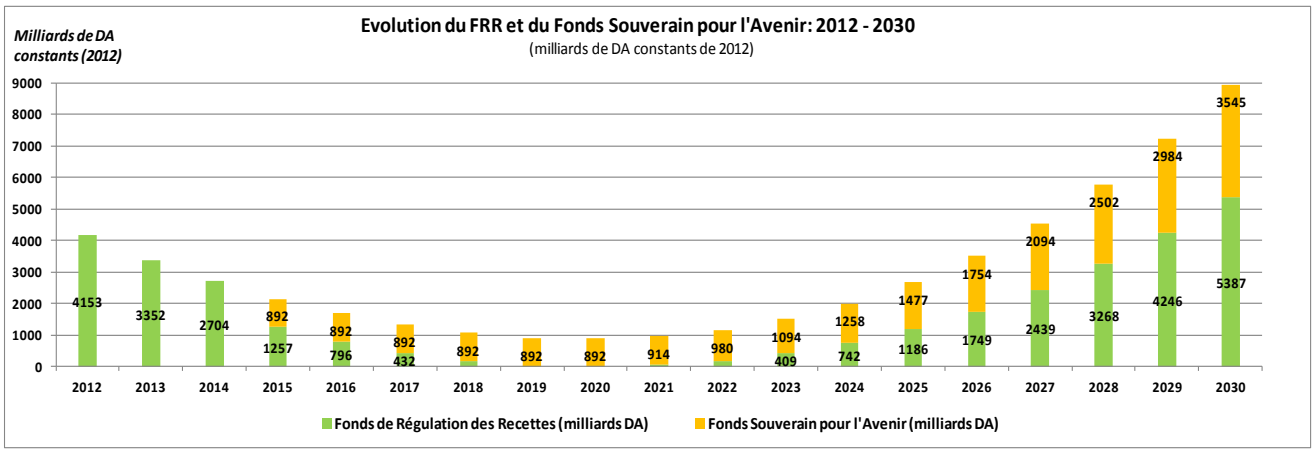

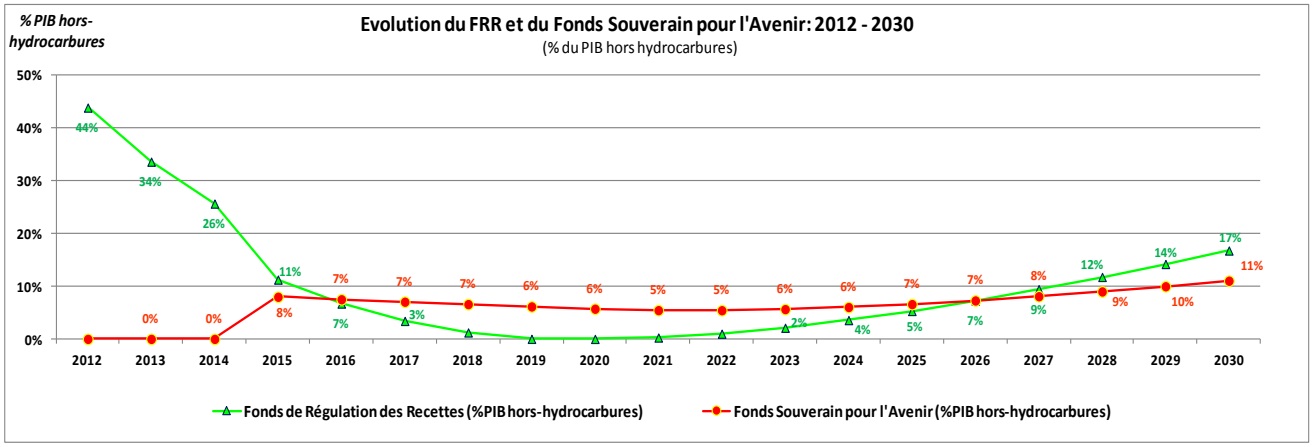

3. Création d'un Fonds Souverain International pour une gestion plus active d'une partie des réserves de change

- Environ 20 pourcent des réserves de change seront placées dans ce nouveau fonds. Dans le cadre d'accords de coopération avec les meilleurs fonds souverains de la planète (Singapour, Norvège), une partie de son capital sera co-investie dans ces fonds souverains afin d'augmenter les rendements des placements. La gestion de ce Fonds sera confiée aux meilleurs fonds de gestion internationaux, dans les meilleures conditions de transparence. Ces partenaires formeront des spécialistes algériens en gestion de fonds. A terme, afin de stériliser une partie des recettes d'exportation d'hydrocarbures, une partie des recettes en devises de la compagnie nationale Sonatrach pourraient y être directement placées, pour prévenir l'économie algérienne des excès de liquidités qu'elles engendrent dans l'économie et des effets néfastes du syndrome hollandais.

Par ailleurs :

- **Il sera instauré une transparence totale dans la gestion des recettes d'hydrocarbures, des réserves de change et du Fonds de Régulation des Recettes, du FSA, et du FSI**. L'Algérie s'inscrira progressivement en conformité avec les critères de transparence de la *Extractive Industries Transparency Initiative* (Initiative de Transparence dans les Industries d'Extraction). Au cours des douze premiers mois, seront introduits :
    - la publication régulière de toutes les transactions de recettes et de paiements envers les compagnies de pétrole et gaz internationales traitant avec l'Algérie, ainsi qu'avec les sociétés de services et d'engineering pétrolier ;
    - la publication des flux de recettes d'hydrocarbures ;
    - la publication des Etats financiers des réserves de change ainsi que du Fonds de Régulation des Recettes, incluant tant les stocks que les flux.

CHANTIER 2: GRANDE REFORME FISCALE.

Engager une grande réforme fiscale et budgétaire qui permette la transition vers la fin de la dépendance à la rente. Celle-ci comportera trois axes : i) une augmentation du rendement des impôts et taxes existants, la fin de la plupart des exonérations et niches fiscales actuelles, et réduction en parallèle du niveau moyen de pression fiscale ; ii) une réforme de la fiscalité locale et l'introduction de nouveaux impôts (fonciers notamment) et sources de revenus locaux ; iii) l'identification de recettes et d'économies budgétaires pour soutenir la transition fiscale. La politique budgétaire, pluriannuelle, sera réformée afin de réduire les dépenses de l'Etat et réduire les subventions et transferts indus, inefficaces ou qui alimentent la dépendance à la rente pétrolière.

Inverser les parts de la fiscalité pétrolière et ordinaire dans le budget de l'Etat : la transition fiscale en chiffres.

L'objectif de la réforme fiscale est de réduire progressivement la dépendance du budget de l'Etat envers la fiscalité pétrolière. En 2012, cette dernière a financé 72% du budget. L'objectif de la transition fiscale est de baisser cette part à 50% en 2020, et 20% en 2030. Pour réussir cette transition fiscale, et maintenir le budget de l'Etat à des niveaux qui permettent de financer les politiques de diversification et de redistribution proposées, une augmentation conséquente des recettes ordinaires est nécessaire. En supposant que le budget de l'Etat reste sensiblement constant en proportion du PIB hors hydrocarbures, les projections de 2012 à 2030 permettent de visualiser l'ampleur de la transition fiscale, l'augmentation des niveaux de collecte des impôts existants et le montant que les nouveaux impôts devront collecter.

En se basant sur l'hypothèse qu'en l'absence de réforme fiscale, les taux de prélèvement des impôts ordinaires en pourcent du PIB restent constants (18% en 2012), ces projections permettent d'évaluer le niveau d'augmentation des recettes que le système fiscal devra générer pour réduire cette dépendance du budget de l'Etat envers la fiscalité pétrolière (premier graphe ci-dessous). En 2020, ce sont près de 1000 milliards de DA de recettes ordinaires supplémentaires qui devront être générées, en plus de ce que le système fiscal actuel est capable de récolter. Ce montant correspond à 6% du PIB hors hydrocarbures. Cela signifie que la collecte de l'impôt (hors fiscalité pétrolière) devra être augmentée d'un tiers d'ici 2020. A 2030, ce sont près de 2700 milliards de DA de recettes additionnelles qui devront être générées (8% du PIB hors hydrocarbures).

Ces recettes additionnelles proviendront de deux sources : i) l'augmentation de la capacité de collecte sur la base de l'assiette actuelle (diminution des exonérations fiscales, renforcement des capacités de collecte, etc.) ; ii) l'introduction de nouveaux impôts. En supposant une amélioration sensible des taux de collecte de la TVA, de l'IBS et de l'IRG (taux qui passeraient, grâce à la réforme, progressivement de 6.6% du PIB hors hydrocarbures pour la TVA en 2012, à 9% en 2020, et de 7.6% en 2012 à 9% également en 2020 pour l'IBS et l'IRG), on peut estimer le niveau des impôts supplémentaires à introduire (voir figures ci-dessous): 570 milliards DA en 2020 (4% du PIB hors hydrocarbures) et plus de 2000 milliards DA en 2030 (6% du PIB hors hydrocarbures). Ces nouvelles sources de recettes proviendront d'une nouvelle fiscalité locale et de nouveaux prélèvements. Une grosse partie de l'augmentation des recettes proviendront aussi de la croissance du secteur hors hydrocarbures qui génèrera ainsi des recettes plus importantes.

La transition fiscale en chiffres : niveau des recettes fiscales additionnelles à générer.

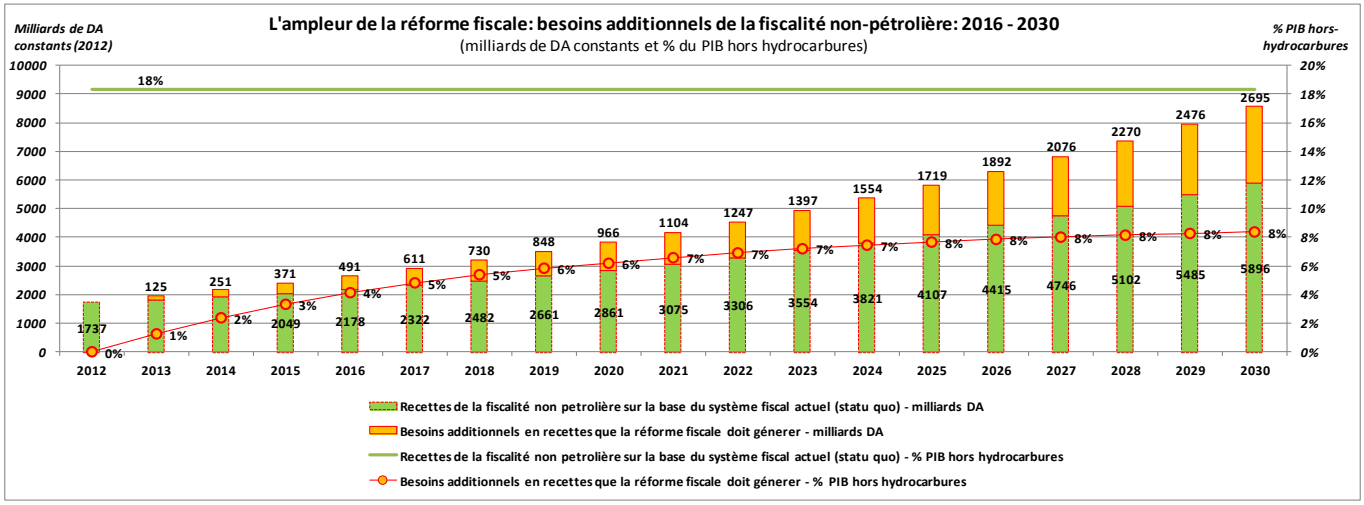

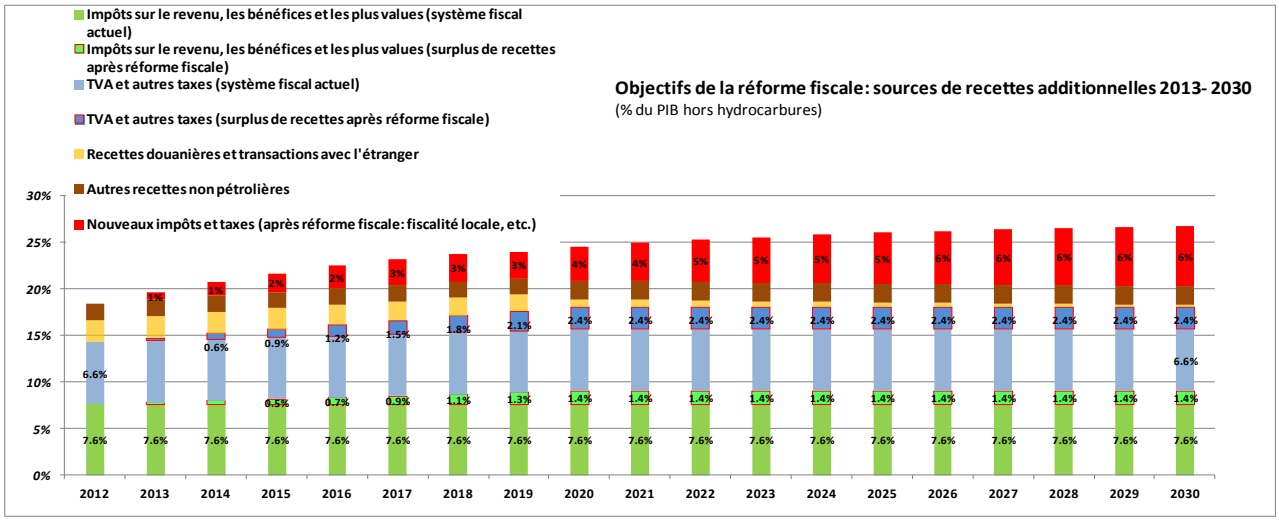

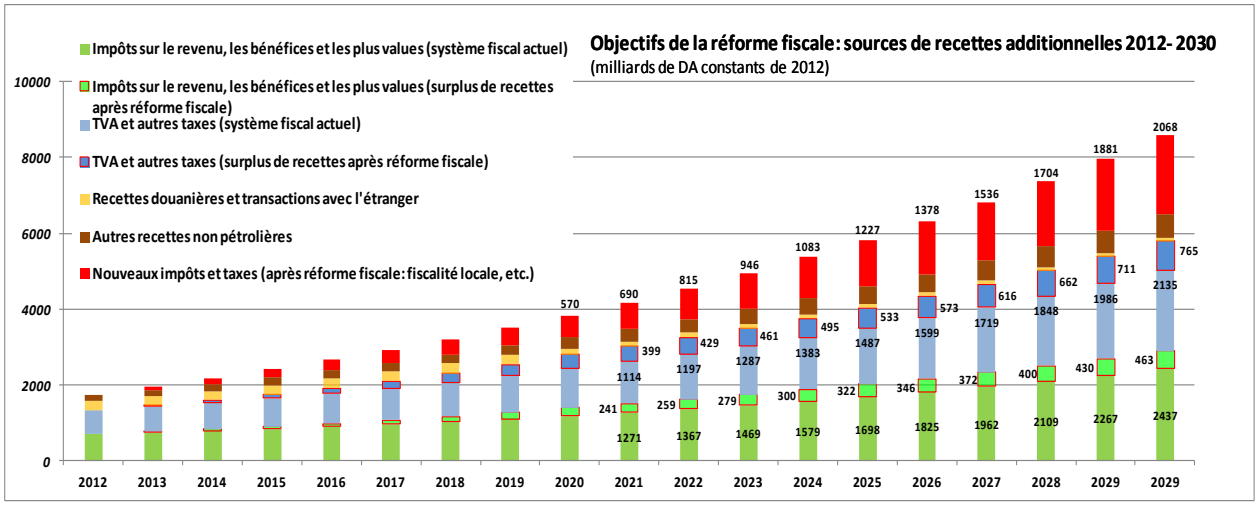

Réforme fiscale, réforme budgétaire et transformation de l'économie : un ensemble indissociable

La réforme fiscale proposée devra aller de pair avec une réforme budgétaire qui passera par la réduction des dépenses publiques inefficaces, l'introduction d'un ciblage dans les transferts sociaux (chantier 4), l'identification de nouvelles sources de recettes budgétaires (nous en proposons plusieurs, notamment par la valorisation de certains actifs immobiliers publics) et la maitrise de la masse salariale de la fonction publique à moyen-terme.

Cette transition fiscale repose aussi sur l'augmentation significative de la croissance hors-hydrocarbures, la croissance du nombre d'entreprises et la formalisation accrue de l'économie nationale. Ce chantier fiscal ne peut être appréhendé que dans le cadre plus global d'une diversification économique qui aura été amorcée et d'une croissance accélérée. L'assiette de l'impôt s'élargira en conséquence, le nombre de contribuables augmentera (entreprises, employés du secteur formel, etc.) ainsi que la création de richesse et donc, les revenus fiscaux.

Il ne s'agit donc pas d'une augmentation généralisée des impôts dans un contexte de faible croissance, mais d'identification de nouvelles sources de recettes pour soutenir la transition fiscale et réduire la dépendance à la fiscalité pétrolière. Au contraire, afin de soutenir la croissance, les taux d'IBS devront diminuer davantage entre 2014 et 2020. Néanmoins la capacité de collecte des impôts devra augmenter, les sources d'impôts (notamment locales) devront être étendues et les exonérations et niches fiscales inefficaces réduites.

Principes directeurs de la réforme

Universalité de l'impôt. Tous les contribuables doivent être égaux devant l'impôt et doivent payer des impôts. Les exonérations totales et autres niches fiscales seront ainsi éliminées. Les incitations fiscales prendront la forme de taux réduits – même très faibles dans certains cas (ex. exportateurs ou secteurs stratégiques à forte externalités) – mais toutes les entreprises et tous les salariés seront soumis à un niveau minimum d'imposition.

Simplicité. Le système fiscal devra évoluer vers un système simplifié, basé sur un nombre limité d'instruments reposant sur de larges assiettes. Le nouveau système fiscal limitera au possible la multiplicité d'instruments basés sur des assiettes étroites.

Une pression fiscale relativement faible. Durant cette phase de transformation de l'économie et d'accélération de la croissance et de la diversification, la pression fiscale sera réduite et sera maintenue à un niveau relativement faible jusqu'à 2020 au moins. Les incitations fiscales doivent être alignées sur l'objectif de croissance et de diversification, notamment par les exportations. Néanmoins, l'assiette doit être élargie et l'efficacité de la collecte et de la lutte contre la fraude fiscale devra être grandement renforcée en parallèle.

Progressivité. Le niveau de fiscalité du capital devra progressivement converger vers le niveau de la fiscalité du travail. Le principe d'un plafond de prélèvement total pourrait être introduit pour maintenir à un niveau raisonnable la fiscalité sur les hauts revenus

Créer le lien entre fiscalité et redevabilité de l'Etat au niveau local. L'introduction d'une fiscalité locale, en complément du système de péréquation existant, apportera des sources supplémentaires de revenus pour les collectivités locales et créera un lien entre le citoyen et les institutions locales, afin de rendre ces dernières plus redevables. Les nouveaux instruments de fiscalité locale devront être également simples, à l'assiette large et limités en nombre.

La réforme fiscale proposée s'appuiera sur trois axes complémentaires et sera mise en œuvre de manière progressive entre 2014 et 2020, afin de maintenir un niveau d'impôt avantageux durant cette transition économique.

Les trois axes de la réforme fiscale

1. Augmenter la collecte de l'impôt, réduire les exonérations et dépenses fiscales et étendre l'assiette.

La réforme fiscale que nous proposons, repose sur l'élargissement de l'assiette actuelle, la baisse des exonérations et le renforcement de la collecte. Il s'agira de :

Simplifier la fiscalité, les procédures et renforcer la collecte :

- En cohérence avec la nouvelle politique économique qui vise à encourager l'emploi formel et la formalisation des activités économiques (voir 4e pilier), les procédures de calcul, de préparation et de paiement des impôts seront radicalement simplifiées. Autant que possible, tous les impôts et taxes seront appliqués sur un nombre limité d'assiettes communes et l'unification des paiements et des formulaires sera la norme. Les déclarations et paiements en ligne de tous les impôts et taxes seront généralisés au plus tard au 1er janvier 2017. L'objectif de cet effort majeur de simplification est de réduire l'évasion fiscale et d'inciter le maximum d'entreprises et de citoyens de s'acquitter de leurs impôts.

- En parallèle, la capacité de collecte de l'administration des impôts doit être renforcée afin de redistribuer l'effort fiscal et de faire peser la collecte des impôts non plus sur les seuls revenus des employés de l'administration et des grandes entreprises mais aussi sur les professions libérales, les commerçants et toutes les activités économiques en général. Un système national d'information et d'identification fiscale[10] qui soit lié à toutes les administrations traitant avec les entreprises sera mis en place sur la base d'un identifiant commun d'entreprise, qui couvrira l'ensemble des acteurs économiques : entreprises commerciales, entreprises individuels, micro-entrepreneurs, professions libérales, etc. Cet identifiant permettra de lier les bases de données de la DGI, de la CNAS, de la CASNOS et l'ensemble des caisses de sécurité sociale, du CNRC, de la Banque d'Algérie, des Douanes et de toutes les administrations économiques.[11] Ceci afin de permettre de développer de meilleurs outils de lutte contre la fraude fiscale, de mettre en place

[10] Au-delà du NIF (Numéro d'Identifiant Fiscal) qui est en place et lié au code en douane, il s'agira de lier le NIF aux identifiants d'entreprise des autres administrations : CASNOS, CNAS, CNRC, etc.

[11] Cette mesure est relativement simple à mettre en œuvre sur le plan technique. Elle l'est beaucoup moins sur le plan institutionnel car les différentes administrations sont généralement réticentes à partager leurs bases de données. La mise en œuvre de cette mesure nécessitera une volonté politique forte.

des systèmes d'évaluation des risques d'évasion pour mieux cibler les inspections, et d'étendre l'assiette des contribuables économiques. Ces actions doivent naturellement être entreprises en cohérence avec les mesures d'incitation à migrer de l'informel au formel.

- Le système des contrôles fiscaux devra en parallèle être renforcé afin d'améliorer son efficacité et de réduire l'arbitraire et l'incertitude qu'il peut faire peser sur les entreprises. Le système de planification des contrôles fiscaux basé sur l'évaluation des risques sera renforcé et le pouvoir discrétionnaire des agents de l'inspection en termes de sélection des entreprises à contrôler sera limité. Des mesures de lutte contre les abus, la corruption et l'arbitraire seront mises en place pour protéger les contribuables : (i) procédures d'appel simplifiées ; (ii) numéros gratuits de plaintes pour corruption ; (iii) audit aléatoires des contrôles fiscaux en cours.

Extension de l'assiette, réduction des taux et baisse des dépenses fiscales :

- Durant la phase d'amorçage de la stratégie de diversification (voir *2ème Levier de Rupture*), et jusqu'à 2020, l'impôt sur les bénéfices des sociétés sera abaissé davantage, pour atteindre un niveau qui soit des plus compétitifs dans le bassin méditerranéen (autour de 20%). Au-delà de 2020, selon les ressources disponibles, le taux d'IBS pourrait être progressivement augmenté pour atteindre la moyenne des pays concurrents de l'Algérie. Ce taux sera appliqué à l'ensemble du bénéfice, sans distinction selon l'utilisation de ces bénéfices.[12] Le même taux sera appliqué, que ces derniers soient réinvestis ou distribués aux actionnaires.

- Les dividendes versés aux actionnaires continueront à être également taxés par le biais de l'impôt sur le revenu, mais feront l'objet d'un abattement dans le calcul de l'assiette imposable de l'IRG afin que cette double taxation ne soit pas excessive. Le taux global et effectif de taxation des dividendes sera ainsi abaissé. Il s'agit d'inciter les actionnaires et propriétaires des entreprises à opter vers le réinvestissement de leurs bénéfices, sans toutefois atteindre des niveaux de prélèvement sur les dividendes qui dés-incitent l'entreprenariat ou qui poussent à l'évasion fiscale. Le principe général est que les revenus du travail et ceux du capital soient, à terme, taxés au même niveau. Le taux d'imposition effectif des revenus des dividendes dans le calcul de l'IRG sera ainsi déterminé afin que le niveau total de prélèvement sur les dividendes (IBS + IRG) n'excède pas le taux d'imposition du travail, et converge vers un niveau similaire. Une règle simple de plafonnement du niveau de prélèvement sur les dividendes pourrait par exemple être mise en place. Aussi, des abattements fiscaux sur l'imposition des dividendes seront mis en place pour accompagner le développement des marchés financiers (introductions en bourse) et les secteurs prioritaires (exportateurs, etc.).

- En contrepartie de cette baisse d'impôt généralisée pour encourager l'investissement, le niveau des exonérations et des dépenses fiscales sera baissé de manière drastique. Une revue exhaustive de toutes les exonérations et niches fiscales sera conduite afin de les réduire au maximum. A partir de l'exercice 2015, l'assiette de l'impôt, tant pour les particuliers que pour les entreprises, aura un nombre très limité d'exceptions et d'exonérations. La fin des exonérations fiscales et

[12] Cette disposition ne s'appliquera naturellement pas au secteur des hydrocarbures, des télécoms et autres monopoles naturels.

parafiscales permettra non seulement de compenser la baisse d'impôts sur les bénéfices des sociétés, mais de dégager des recettes supplémentaires en étendant l'assiette et en réduisant ses « trous ». Les niches fiscales seront supprimées et remplacées par des abattements et réductions de taux lorsque ces derniers sont justifiés (secteurs stratégiques, industries naissantes, exportateurs, secteurs à fortes externalités, etc.). Le principe de base qui guidera la politique fiscale est que tous les revenus soient taxés, même à des niveaux très bas pour maintenir des incitations, notamment pour les exportations et les investissements.

- De manière générale, les exonérations totales d'impôt seront abolies et remplacées par des niveaux qui peuvent être très bas, notamment pour les activités exportatrices (droits de douanes minimaux sur les importations entrant dans la production de biens exportés, application d'abattements fiscaux proportionnels à la part du chiffre d'affaires provenant des activités exportatrices, etc.) ou d''autres activités économiques au fort potentiel d'externalités, ou dans des secteurs stratégiques et bénéfiques à la croissance et à la diversification.

- L'exonération totale de l'impôt sur les bénéfices des sociétés ou de toute activité économique sera proscrite. Des taux réduits pourront être appliqués pour certains investissements jugés stratégiques, selon des critères précis et transparents.

- Aligner progressivement la fiscalité du travail à la fiscalité des revenus du capital (incluant l'imposition foncière), afin de réduire le déséquilibre de la collecte d'impôt qui repose de manière disproportionnée sur les retenues à la source sur les salaires, de la fonction publique notamment.

- Des systèmes de crédits d'impôts pourraient être mis en place dans certains cas, en lieu des abattements sur l'IBS (par exemple pour les investissements dans la recherche, ou l'acquisition de technologies avancées et brevetées, ou l'investissement dans des équipements à faible consommation d'énergie ou dans des travaux d'aménagement visant à réduire la consommation énergétique des immeubles et habitations).

- Abolir les exonérations en place pour certaines activités agricoles (céréales, dates, légumes secs, etc.). L'agriculture sera entièrement fiscalisée par l'impôt foncier qui s'appliquera à toutes les propriétés, mais dont le taux à l'hectare variera selon les types de culture, le potentiel de développement et le niveau nécessaire d'incitation à développer l'activité agricole. Les incitations prendront éventuellement la forme de taux réduits pour certaines activités, ou pour encourager l'agrégation des terres, les sorties de situation d'indivision (en introduisant un nouveau statut de Groupement Economique d'Indivisaires qui bénéficiera de taux d'imposition réduits) et la constitution de sociétés agricoles sous forme de SPA.

2. Refonte de la fiscalité locale.

L'essentiel des ressources de communes et des Wilayas provient de la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP) et de la TVA. Ces dernières sont centralisées et redistribuées dans un système de péréquation. L'impôt foncier, qui devrait être une autre source de fiscalité locale n'est pas maitrisé et son rendement est faible. Plus de 75% des communes sont déficitaires et endettées et le lien que devraient établir les citoyens entre le paiement de leurs impôts et taxes et la qualité des services

publics locaux n'existe pas. Créer ce lien, rendre les autorités locales plus comptables devant les contribuables, et augmenter les recettes fiscales requiert une réforme profonde de la fiscalité locale, tout en maintenant un système centralisé de péréquation qui permette de redistribuer les recettes fiscales de l'Etat des collectivités aisées vers les collectivités démunies. Nous proposons de :

Etendre l'assiette et introduire de nouvelles sources de revenus locaux :

- Généraliser la taxe foncière sur les habitations à l'ensemble des communes, en augmenter le taux et améliorer le rendement de sa collecte. Un cadastre fiscal sera mis en place pour recenser de manière périodique les niveaux de loyer réels sur lesquels sera indexée la taxe d'habitation (ce cadastre fiscal sera accessible au public et disponible sur internet). Le taux, qui pourrait être voté par les APC, varierait selon les communes dans une fourchette qui pourrait être fixée par la loi (par exemple, entre 2 et 10% du montant du loyer de marché dans le quartier en question).

- Un droit hypothécaire pour le recouvrement de la taxe foncière (c'est à dire la possibilité de saisir l'actif et le liquider) pourrait être introduit pour améliorer le rendement de collecte de cet impôt foncier. Ce droit hypothécaire serait aussi probablement nécessaire pour les syndics de copropriété pour le recouvrement des frais de copropriété.

- Introduire un nouvel impôt foncier local sur les actifs économiques et résidentiels (ce dernier pourrait être plus élevé pour le foncier économique non utilisé, notamment le foncier industriel où la constatation de non-activité est aisée, mais aussi l'immobilier commercial). Cet impôt foncier local sera basé sur la valeur de marché des terrains et habitations (informations du cadastre fiscal). Il sera plus élevé pour les terrains non bâtis et couvrira les grandes exploitations agricoles de plus de 50 hectares. Cette fiscalité foncière locale sera accompagnée par des mesures favorisant une transparence accrue des transactions foncières. Outre les recettes fiscales supplémentaires qu'il procurera aux communes, cet impôt permettra de fluidifier le marché foncier et le marché immobilier et de lutter contre les fausses pénuries et la spéculation.

- Rendre effective la taxe d'occupation du domaine public communal pour les installations de transport d'électricité, des hydrocarbures, et des télécommunications.

- Allouer les frais d'immatriculation des véhicules aux recettes de la fiscalité locale.

- Revoir la tarification des prestations de services publics communaux pour les aligner sur les coûts qu'elles engendrent pour les communes. [13]

- Les loyers de l'immobilier d'habitation et des locaux à usage économique seront ajustés sur les prix de marché à compter du 1er janvier 2016. En outre, afin d'améliorer la valorisation du patrimoine communal et d'identifier de nouvelles sources de recettes locales, un recensement des biens communaux et leur évaluation sera réalisé dans chaque commune.

[13] Pour plus de détails sur certaines des mesures proposées, voir le rapport du CENEAP, « La réforme des finances et de la fiscalité locales », Janvier 2008, Ministère de l'intérieur et des Collectivités Locales, http://www.ceneap.com.dz/Pdf/RefFinLoc.pdf?#zoom=81&statusbar=0&navpanes=0&messages=0

- Valoriser le patrimoine public en instaurant une tarification de l'utilisation du domaine public (par exemple pour le stationnement automobile). Les APC pourront en outre mettre en concession ou en location une partie de leur patrimoine pour générer de nouvelles recettes (ex. zones d'activité commerciales, marchés, etc.).

- Préciser par la loi quelles nouvelles sources d'impôts, de redevances et de financement locaux les communes seront libres d'introduire, notamment ceux qui sont directement liés aux services communaux. Par exemple : l'introduction d'une redevance télévision et satellite ; redevance pour financer l'aménagement, l'entretien et le nettoyage des espaces de loisir (plages, parcs, patrimoine historique, etc.) ; concession à des sociétés privées de la collecte des amendes de stationnement (sabots, etc.) dont les recettes reviendront aux communes, etc.

Renforcer les capacités des collectivités locales à collecter l'impôt :

- Afin d'éviter les dérives et abus qui risqueraient d'accompagner la mise en place de ces impôts locaux, ces derniers seront introduits progressivement (en trois phases : 2015, 2018, puis 2020), à mesure que les capacités locales d'audit, d'inspections, d'identification des assiettes (foncières notamment) et des contribuables économiques, et de traitement des réclamations et conflits fiscaux soient renforcés.

- Les Chambres Régionales des Comptes (qui dépendent de la Cour des Comptes) seront fortement renforcées en capacités humaines et en systèmes d'information pour notamment auditer les circuits de dépenses et de recettes des collectivités locales. Ces dernières, au nombre de 22 aujourd'hui, seraient regroupées en un nombre plus limité, couvrant six à huit régions du territoire (correspondant aux régions sanitaires proposées dans le chapitre *3. Santé*) afin de concentrer les compétences.

Abolition de la TAP et renforcement du système de péréquation :

- La TAP sera abolie le 1er janvier 2017. Ses recettes seront remplacées par une augmentation de la TVA et par les recettes générées par la réforme de la fiscalité locale (nouveaux impôts et taxes, notamment foncières). En plus de l'augmentation de la TVA, la période 2014-2016 sera consacrée à une profonde réforme du système de déclaration et de déduction de la TVA payée sur les intrants. Un effort considérable de simplification des procédures, de généralisation de la télé-déclaration, de télépaiement,[14] de catégorisation des opérateurs en classe de risque de fraude, et d'amélioration de la relation administration fiscale / contribuables sera fourni. L'objectif est de réduire le niveau des transactions non déclarées et d'encourager la formalisation. Cette réforme devrait mener à des taux de collecte de TVA bien supérieurs aux taux actuels.

- Afin d'améliorer le système de péréquation entre communes du territoire national, le Fonds Commun des Collectivités Locales (FCCL) sera réformé :

[14] Pour encourager les paiements électroniques ainsi que les paiements par carte bancaire, les frais d'acquisition des terminaux ainsi que les frais et commissions bancaires associées à ces paiements seront significativement réduits, afin d'inciter le maximum de commerçants à adopter ces moyens de paiement.

- Allouer une plus grande partie des recettes de la TVA au FCCL. Actuellement de 10%, ce taux pourrait être augmenté à 15% pour compenser la localisation de la TAP. La part des recettes de la vignette automobile allouée au FCCL pourrait aussi être augmentée, de 20% actuellement, à 30%.

- Réviser la formule de péréquation afin de mieux tenir compte des besoins de dépenses des communes et de leur niveau de richesse. En sus de la population, des critères tels que l'infrastructure, la superficie et la dispersion de la population et des activités économiques, la longueur du réseau routier, etc.

3. Economies budgétaires et identification de sources de recettes transitoires

- Engager un plan national de rationalisation des dépenses de l'Etat et des subventions afin de réduire le budget de fonctionnement et de mieux cibler les transferts sociaux en réduisant leur niveau global. Outre la réduction progressive des subventions d'énergie (chantier 3) et un meilleur ciblage des transferts sociaux (chantier 4), des objectifs quantifiés de réduction des dépenses seront fixés pour chaque ministère afin de réduire le train de dépenses de l'Etat dans le moyen-terme, notamment la masse salariale.

- Réaliser un recensement national quantifiant la valeur marchande des actifs immobiliers et économiques de l'Etat, afin d'identifier des actifs qui n'ont pas de valeur stratégique, et préparer ainsi un plan de désengagement permettant de générer des ressources budgétaires supplémentaires durant la phase de transition fiscale allant à 2020 : privatisation d'entreprises publiques dans certains secteurs concurrentiels, vente de terrains du domaine national, vente de licences et de concessions dans des secteurs oligopolistiques, etc.

- Identification de nouvelles sources de revenus pour l'Etat, par exemple :
    - Tarification de services marchands à des niveaux plus conformes aux prix du marché (transport, télécommunications, énergie) ;
    - Introduction systématique des péages sur les grands axes autoroutiers ;
    - Introduction de nouvelles taxes et renforcement de la fiscalité écologique (transports, énergie et carburants) ;
    - Développement de la collecte de recettes publicitaires sur les espaces publiques.
    - A partir du recensement de l'immobilier d'habitation et de l'immobilier à usage économique propriété de l'Etat, les loyers seront ajustés sur les prix de marché à compter du 1er janvier 2015, sur la base du futur cadastre fiscal.

CHANTIER 3: MAITRISE DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Engager une stratégie de maitrise de la consommation énergétique visant, à l'horizon 2020, à: (i) réduire progressivement les subventions des prix de l'énergie ; (ii) généraliser les permis de construire « verts » et introduire les incitations fiscales pour les ménages réalisant des travaux d'amélioration de l'isolation de leurs logement ; (iii) adopter un cadre ambitieux d'économie d'énergie dans les transports ; (iv) atteindre, à l'horizon 2020, un taux de couverture de 20% des habitations individuelles en termes d'équipement de chauffe-eaux solaires ; (v) Généraliser, à l'horizon 2030, l'installation de compteurs dits « intelligents » pour l'électricité et le gaz. En parallèle de la baisse des subventions énergétiques (électricité, gaz, gasoil et essence), un système de compensations directes des ménages démunis les plus affectés sera mis en place (chantier 4).

A défaut de pouvoir maitriser l'évolution de l'offre énergétique et des prix mondiaux, une stratégie ambitieuse sera mise en œuvre pour contenir la demande énergétique, tout en préservant l'environnement. Il s'agit, d'une part, d'augmenter les prix des produits énergétiques subventionnés pour réduire les gaspillages, les utilisations inefficaces, ainsi que la contrebande des carburants aux frontières, et favoriser l'adoption de technologies et de comportements économes en énergies non renouvelables. D'autre part, il s'agit d'encourager les économies d'énergie dans les habitations et les transports.

L'Algérie a les moyens de programmer, sur un horizon de 5 à 7 ans, la baisse des subventions des prix énergétiques (gaz, gasoil et essence) tout en mettant en place un système de compensations directes pour les ménages démunis qui en souffrirait le plus (chantier **4**).[15] En parallèle, le « permis de construire vert » qui sera aux normes internationales (et adapté aux différentes régions climatiques du pays) sera introduit le 1er janvier 2015 et généralisé pour toutes les nouvelles constructions au 1er janvier 2020. Aussi, un plan de mesure ambitieux sera progressivement mis en place dans le secteur des transports et généralisé à cette même date. Enfin, un programme national d'équipement en chauffe-eaux solaires sera mis en place pour atteindre un taux de couverture de 20% des habitations individuelles à l'horizon 2020.

1. Réduction progressive des subventions de produits énergétiques :

La baisse des subventions énergétiques est justifiée à plusieurs titres. D'abord, ces subventions généralisées et non ciblées représentent une redistribution inégale et inefficace de la rente des hydrocarbures dont les classes défavorisées profitent le moins. De ce point de vue, leur remplacement par la distribution ciblée de subventions directes (ou transferts monétaires directs) est une mesure d'équité sociale. Aussi, l'absence de maitrise de la demande énergétique et les gaspillages[16] occasionnés par ces prix subventionnés occasionnent un coût d'opportunité gigantesque pour l'économie algérienne : besoin d'Investissements dans des capacités de production supplémentaires ; dilapidation

[15] Il peut y avoir un intérêt à maintenir certaines subventions qui profiteraient plus aux pauvres qu'aux riches (redistribution progressive), au cas où il serait trop compliqué et/ou trop couteux de cibler une population particulière.
[16] Excès de consommation, gaspillages des ressources, contrebande aux frontières, choix technologiques inefficaces dans l'industrie, etc.

des ressources énergétiques (allocation inefficiente) qui pourraient soit être valorisées sur le marché international soit être préservées pour garantir la sécurité énergétique future.

La demande dimensionnant l'offre, la politique énergétique devrait se concentrer en priorité sur la maitrise de la demande énergétique. C'est en effet le moyen le moins couteux, le moins risqué, et le plus rapide pour augmenter les durée de vie de nos réserves énergétiques et ainsi assurer la sécurité énergétique du pays tout en pérennisant les exportations d'hydrocarbures.

Concernant les carburants :

- A partir du 1er janvier 2015, les subventions d'essence, de diésel et de GPL seront progressivement réduites à l'horizon 2020. Une formule de calcul des prix sera mise en place, qui permette de couvrir les coûts de la chaine logistique (production + distribution jusqu'au consommateur final) auxquels sera ajouté un taux de rémunération conforme aux standards internationaux (autour de 10%) et revenant aux opérateurs. A terme, ces prix devraient réduire le coût d'opportunité d'exporter le pétrole brut ou ses produits dérivés et aligner les coûts internes aux prix à l'exportation. Cette formule de prix devra aussi atténuer les fluctuations du prix du baril tout en étant relativement élastique tant à la hausse des prix qu'à leur baisse. Une nouvelle politique tarifaire des prix de l'énergie, pour l'industrie et les ménages, sera mise en place.
- La baisse des subventions de carburant permettra aussi d'établir un système cohérent des prix. Par exemple, la différence de prix entre le gasoil et l'essence est aujourd'hui excessive, ce qui engendre un excès de diésélisation du parc automobile. Aussi, le GPL est aujourd'hui bien plus cher que le gasoil, alors que ce dernier doit être importé et que l'Algérie produit des quantités importantes de GPL. Ces incohérences de prix seront rapidement corrigées entre 2015 et 2020, en même temps que la baisse des subventions.
- Le prix des carburants devrait progressivement rejoindre celui des pays voisins (Tunisie et Maroc), hors taxes. Ceci permettra en outre de réduire la contrebande de carburant aux frontières et les pertes correspondantes pour le budget de l'Etat ainsi que les problèmes de sécurité que ces trafics engendrent. Une barrière importante à l'intégration économique régionale serait ainsi levée.

Concernant l'électricité et le gaz :

- Freiner la croissance de la demande d'électricité en élevant le tarif de l'électricité de manière à atteindre en 2015 un objectif de croissance de la demande électrique de seulement 4% à 4,5% par an (au lieu de 5,5% par an en moyenne entre 2000 et 2010). L'importance de l'augmentation des tarifs de l'électricité dépendra également de l'efficacité d'autres mesures de maitrise énergétique telles que des campagnes de communication intensive sur différents média ou les incitations au remplacement des équipements énergivores par des équipements économes.
- Des tarifs « sociaux » incluant un certain niveau de subvention (inférieur aux niveaux actuels) seront maintenus dans le cadre du service universel, pour les foyers les moins aisés et dans des quartiers/zones géographiques ciblées. Ces subventions ciblées seront effectives quand le système national de ciblage aura été mis en place (chantier **4**).

- A partir du 1er janvier 2017, la tarification bi-horaire sera introduite afin de réduire la demande de pointe et diminuer les besoins d'investissement relatifs à l'expansion du système électrique (production + réseaux). Cette nouvelle tarification devra faire l'objet d'une campagne d'information et d'explication auprès du public.
- Mettre en place une législation restrictive sur les normes d'efficacité énergétique des équipements électriques commercialisés en Algérie (notamment les climatiseurs) : selon les cas, les mesures pourront aller de la taxation à l'interdiction de certains équipements énergivores.

2. Le permis de construire « vert » généralisé au 1er janvier 2020 :

- Un nouveau permis de construire « vert », qui impose des normes d'efficacité énergétique conformes au label LEED,[17] entrera en vigueur le premier janvier 2015 (voir Chantier 6 du thème *Vivre ensemble*). Il inclura des normes de préservation d'énergie et d'eau, en termes d'équipements utilisés (capteurs de présence, luminaires à basse consommation d'énergie, ventilateurs, etc.), d'architecture (rapport surfaces des fenêtres sur surfaces des murs, etc.), de matériaux utilisés (fenêtres étanches, etc.), et d'équipements sanitaires (robinets à capteurs où à flux réduits, etc.).
- Ce nouveau permis de construire sera adapté selon les besoins et contraintes des différentes régions climatiques du pays.
- Il entrera en vigueur le 1er janvier 2015 pour toutes les nouvelles constructions publiques majeures : immeubles/bureaux de plus de 10 étages, hôpitaux, universités et instituts, bâtiments administratifs, etc.
- Il sera étendu à partir du 1er janvier 2017 à toutes les nouvelles constructions de logements collectifs, de promotions immobilières, d'immeubles d'affaires, et de commerces.
- Il sera généralisé aux habitations individuelles et à toutes les nouvelles constructions à partir du 1er janvier 2020.[18]
- Concernant les immeubles et habitations existants :
    - Réaliser un bilan énergétique des constructions publiques majeures existantes afin d'identifier les investissements nécessaires pour améliorer leur efficacité énergétique (isolement thermique, chauffage, remplacement des matériaux, économies d'éclairage,.) ;
    - Pour les immeubles et constructions privés : mettre en place des outils d'incitations à l'efficacité énergétique. Par exemple, des crédits d'impôts suite à des investissements qui réduisent la consommation énergétique des habitations, bureaux ou commerces.
- Une stratégie de développement des industries des équipements « verts » sera mise en place.

[17] Voir www.ecolabelindex.com/ecolabel/leed-green-building-rating-system

[18] En parallèle de son introduction, le processus d'obtention du permis de construire sera réformé pour prévenir les abus et la corruption. Dans la cadre de la réforme administrative (voir Chantier **5** ainsi que le chantier **48** du thème Gouvernance), la réforme des inspections et du processus d'attribution du permis de construire sera prioritaire.

3. Une stratégie d'économie d'énergie ambitieuse pour le secteur des transports :

- Privilégier les énergies vertes pour les transports publics. A partir de 2015, des incitations seront mises en place pour promouvoir les acquisitions de véhicules hybrides (GPL), que ce soit pour les entreprises de transport ou pour les particuliers. Les entreprises de transport public n'acquerront que des véhicules hybrides à partir du 1er janvier 2017.
- Mesures drastiques pour réduire l'utilisation des voitures individuelles dans les agglomérations urbaines : fermeture de grandes voies à la circulation un jour du week-end (avec zones de parking supplémentaires et des transports en commun sur ces mêmes trajets), voies express pour voitures avec au moins 3 passagers, etc. Les contraventions du code de la route (excès de vitesse, utilisation abusive des voies express, etc.) seront en outre augmentées significativement ainsi que les moyens de détecter les transgressions (radars, caméras d'identification des plaques, etc.).
- Fortes incitations fiscales pour l'acquisition de modèles hybrides (GPL). Surtaxes majeures sur l'acquisition de véhicules à forte consommation, et introduction d'un système de bonus/malus énergétique. Des normes de rendement énergétique seront définies pour les moteurs des véhicules de tourisme, afin d'exclure du marché les moteurs ayant un faible rendement.
- Développer et moderniser les transports en communs urbains et interurbains, développer le fret ferroviaire et maritime.

4. Programme national d'équipement des habitations individuelles en chauffe-eaux solaires :

Un programme national d'équipement en chauffe-eaux solaires individuels sera mis en place pour atteindre un taux de couverture de 20% des habitations individuelles à l'horizon 2020 (avec objectif d'atteindre 50% des nouvelles constructions de maisons individuelles à partir du 1er janvier 2020). Cet objectif ambitieux nécessitera le développement d'une industrie dans ce domaine et le développement de compétences. Il nécessitera aussi une part de financement public et des subventions pour contribuer aux coûts d'installation des équipements, notamment pour les ménages défavorisés.

5. Généralisation des compteurs intelligents à l'horizon 2030 :

Afin de mieux contrôler la consommation d'électricité et de gaz, un plan d'installation de compteurs dits « intelligents »[19] sera mis en place afin de le généraliser à l'horizon 2030. Il sera introduit en 2015 de manière pilote dans 3 villes de taille moyenne et couvrira 50% des clients de la Sonelgaz en 2020.

Ces compteurs permettent aux clients de mieux connaitre le profil de leur consommation d'électricité qu'ils peuvent ainsi rationaliser afin de réduire leur facture. Ils permettent aussi de couper à distance l'alimentation de certains équipements, pour éviter les surcharges du réseau en période de pointe.

[19] Un compteur « intelligent » est un compteur muni de technologies avancées, dites AMR (*Automated Meter Reading*) qui identifient de façon précise et en temps réel la consommation énergétique d'un foyer ou d'un immeuble. Ces informations sont transmises au client, et permettent une tarification très précises et différenciée selon les heures de la journée et la saison.

CHANTIER 4: CIBLAGE DES TRANSFERTS SOCIAUX ET NOUVEAUX TRANSFERTS MONETAIRES.

Introduire un système national de ciblage des transferts sociaux vers les plus démunis, et mettre en place un programme de transferts monétaires directs aux ménages démunis pour les compenser de l'augmentation des prix de l'énergie (ces transferts pourraient être liés à des programmes dans l'éducation, la formation ou la santé). Cette grande réforme budgétaire des transferts sociaux permettra, à terme de rendre le système de redistribution plus efficace, moins coûteux et plus juste. Elle permettra en outre de s'assurer que l'augmentation des prix de l'énergie n'affecte pas les ménages les plus défavorisés.

Ce chantier comporte deux volets : le premier, consiste en une réforme budgétaire visant à améliorer le ciblage des transferts sociaux et de tous les programmes d'aide de l'Etat afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du système national de redistribution des richesses. Le second volet porte sur la mise en place d'un programme de transferts monétaires directs dont bénéficieront plusieurs tranches de la population, afin de compenser les ménagés les plus défavorisés des augmentations des prix de l'énergie et de la baisse des subventions que prévoit le chantier 3.

1. Mise en place d'un système national de ciblage des aides et transferts sociaux:

- Sur un horizon de trois ans, un système national d'information et d'identification des ménages nécessiteux du soutien de l'Etat sera mis en place. Il sera adossé au projet national de numérisation de l'Etat civil ainsi qu'à tous les programmes de protection sociale (système Chifa, etc.). Selon les catégories de population (chômeurs, étudiants, ménages démunis dans les quartiers urbains défavorisés ou dans le rural, veuves, etc.), le système national identifiera et rassemblera toutes les aides auxquels peuvent prétendre les concernés. Il inclura aussi les programmes de logement social.

- La mise en place de ce fichier national, qui sera mis à jour tous les deux ans, devra se faire de manière progressive en débutant par 5 à 7 Wilayas pilotes, de taille moyenne et de structure démographique variée (urbaines, rurales, Hauts-Plateaux, Grand Sud, etc.).

- L'identification des ménages se fera dans un premier temps par les cellules de proximité de l'Agence de Développement Social et sera suivie d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages ciblés qui seront réalisées par des entités indépendantes des cellules. En parallèle, un système de ciblage et d'identification des populations les plus démunies sera mis en place sur la base de l'enquête ménages 2011 couplée aux données du recensement 2008.

- La fréquence des enquêtes ménages de l'ONS et du recensement devra être augmentée afin de pouvoir mettre à jour régulièrement ce fichier. Des méthodes statistiques éprouvées seront mises à contribution (*proxy means testing*) pour identifier les ménages nécessiteux ou les citoyens qui pourraient bénéficier des différents programmes d'aide de l'Etat. En parallèle, des moyens de recours seront mis en place, ainsi que des équipes d'audit et de vérification des conditions d'éligibilité des bénéficiaires.

- Ce système national de ciblage représentera la colonne vertébrale du système national de redistribution, de transferts sociaux et de lutte contre la précarité. Tous les programmes de soutien de l'Etat envers les plus démunis s'adosseront à ce fichier national pour mieux cibler les populations réellement éligibles.

- A terme, le montant global des transferts sociaux devrait ainsi être mieux maitrisé car il touchera les franges de la population qui en ont le plus besoin. Il sera aussi plus juste et équitable.

2. Introduction d'un programme de transferts monétaires aux ménages démunis:

- Sur le modèle d'expériences réussies de réduction de la pauvreté, d'amélioration du ciblage des aides et des indicateurs de développement humain (Brésil, Indonésie, Mexique, Turquie, Maroc, etc.), un programme de transferts monétaires directs sera mis en place. Il ciblera plusieurs tranches de la population, afin de compenser les ménages les plus défavorisés des augmentations des prix de l'énergie et de la baisse des subventions que prévoit le chantier 3.

- Ces aides monétaires directes pourraient être adossées à des programmes de développement humain, comme la santé, l'éducation ou la formation professionnelle, comme cela a été fait avec succès dans d'autres pays. Ces transferts monétaires dits « conditionnels » ont montré leur efficacité en termes de réduction de la pauvreté et d'amélioration des indicateurs sociaux dans plusieurs pays.

- Par exemple, pour certaines catégories de ménages où dans certaines régions du pays où les taux d'absentéisme ou d'abandon scolaire sont élevés, ces transferts monétaires pourraient prendre la forme de bourse d'aide à la scolarisation. Il s'agirait d'effectuer des transferts monétaires de l'ordre de 2000 DA par mois et par enfant scolarisé, pour les ménages bénéficiaires conditionnels à l'inscription et à l'assiduité à l'école des enfants (pour lutter contre l'abandon scolaire et l'absentéisme des plus démunis). Ce projet pourrait être lancé initialement dans les communes rurales les plus déshéritées de trois Wilayas pilotes, avant d'être étendu à d'autres régions du pays. Les impacts attendus de ce type de projet sont multiples : il s'agit tout d'abord d'améliorer les conditions de vie et de réduire le niveau de pauvreté des ménages les plus pauvres et les plus démunis en milieu rural via des transferts monétaires. Ensuite, en incitant les parents à s'assurer de l'assiduité de leurs enfants à l'école, il s'agit d'améliorer les indicateurs d'assiduité et de réduire l'abandon dans l'éducation, dans les communes ciblées, afin que les transferts sociaux ne consistent pas en un assistanat pur et simple mais en une amélioration durable des perspectives des bénéficiaires. Enfin, il s'agit d'amorcer un meilleur ciblage des bénéficiaires des transferts sociaux vers les ménages qui en ont le plus besoin

- Un autre exemple serait de procurer aux jeunes déshérités dans le monde rural, d'un revenu minimum permettant de lutter contre la pauvreté et le dénuement, en contrepartie d'un effort d'insertion sur le marché du travail par la formation. Il s'agirait de fournir un revenu minimum de l'ordre de 5.000 dinars par mois et par bénéficiaire durant une période de 18 mois aux jeunes ruraux de moins de 25 ans appartenant aux ménages les plus démunis, qui sont sortis du système de formation. Ce programme pourrait être orienté vers le soutien à la formation des jeunes. Le versement de ce revenu pourrait ainsi être conditionné à l'inscription et à l'assiduité à

des formations tournées vers le monde professionnel (langues, communication écrite et orale, alphabétisation si besoin, artisanat, agriculture, etc.), notamment les métiers créés par les 12.000 projets de développement ruraux du MADR. Afin d'éviter les effets d'aubaine et les dés-incitations à l'emploi, cette aide ne serait disponible qu'une seule fois pour les bénéficiaires. Pour en assurer l'équité, les aides seraient limitées à un maximum de 3 bénéficiaires par famille et en maintenant une parité entre les filles et les garçons dans le nombre de bénéficiaires par wilaya. Ce dispositif pourra être le prélude à l'instauration d'un revenu minimum pour l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans ayant des ressources limitées, conditionnel à la recherche active d'emploi suite à une formation et requalification, et soumis à des conditions strictes pour éviter l'assistanat (durée limitée, système d'information efficace pour éviter les abus et les inscriptions multiples, niveau de transferts modestes pour éviter la dés incitation à l'emploi, quotas pour les filles, etc.). Les objectifs recherchés par la mesure sont l'amélioration des conditions de vie de la famille via des revenus additionnels, l'incitation du jeune bénéficiaire à faire de réels efforts de formation et de qualification pour améliorer son insertion professionnelle et le ciblage des transferts sociaux vers les plus nécessiteux par des transferts monétaires conditionnels qui ont montré leur efficacité dans de nombreux pays

- Enfin, un programme similaire de transferts monétaires pour soutenir les familles nécessiteuses dans leur accès aux soins de santé pourrait être mis en place, à l'instar de programmes similaires en Amérique Latine.

- Le montant des transferts ainsi que les tranches de population qui pourraient en bénéficier devront être fixés suite à une analyse des besoins, des implications budgétaires et des situations de précarité que subit une partie de la population. L'idée est qu'une partie importante des ménages (autour de 20%) puissent bénéficier de ces transferts et être compensés de la baisse des subventions énergétiques que prévoit le chantier **3**.

Deuxième levier :

Transformer l'environnement de l'entreprise et de l'investisseur pour en faire un climat des affaires des plus attractifs.

L'effort d'amélioration du climat des affaires se concentrera sur les trois domaines qui impactent le plus les entrepreneurs et les investisseurs : le cadre légal et réglementaire des affaires et son application, le système bancaire et financier et l'accès au foncier économique.

CHANTIER 5: ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES DE CLASSE MONDIALE.

Mettre en place un cadre de l'investissement et des affaires qui soit parmi les 50 meilleurs mondiaux à l'horizon 2020. Un Conseil National d'Amélioration du Climat des Affaires, présidé par le chef de l'Etat, regroupant l'Etat, les entreprises, les syndicats et l'expertise économique, œuvrera à coordonner la mise en œuvre d'un plan d'amélioration du climat des affaires qui se fixera des objectifs quantitatifs pour hisser l'Algérie au niveau des pays les plus attractifs à l'investissement dans le monde. Il couvrira : le droit et les réglementations des affaires, la fiscalité des entreprises, les réformes administratives et de e-gouvernance pour réduire la corruption et l'arbitraire dans l'application des règles, la transparence et la concurrence dans l'accès aux marchés publics ainsi que la réduction des délais de paiement de l'Etat, et enfin les inspections (hygiène, impôts, etc.) .

1. La simplification du cadre légal et réglementaire des affaires afin qu'il soit parmi les 50 meilleurs mondiaux :

Un vaste exercice d'inventaire, de toilettage et de cohésion des textes règlementaires devra être accompli : création d'entreprise, code des investissements, droit commercial, droit des faillites et des suretés, système des inspections, simplification administrative, propriété intellectuelle et transparence pour l'obtention de permis, de licences, de permis de construire et d'autorisations d'exercer (inclus guichets uniques réels pour la création d'entreprise et l'obtention des permis de construire), droit du travail flexible, administration fiscale, procédures de connexion aux services publics d'infrastructure (électricité, gaz, eau, téléphonie fixe), information statistique fiable et complète, etc.

La réforme débutera pas la mise en œuvre des mesures suivantes :

- *Simplifier et réduire les coûts afférant à la <u>création d'entreprise</u>* :
  - Eliminer l'attestation d'unicité de dénomination (les dénominations devant être rendues publiques et mises en ligne par le Centre National du Registre du Commerce) ;
  - Unifier tous les paiements lors de la création d'une entreprise à 10.000 DA, indépendamment de la taille ou des caractéristiques de l'entreprise ;
  - Réduire le nombre minimum d'actionnaires d'une SPA de 7 à 3 ;
  - Rendre possible l'ouverture d'un compte pour "société en cours de création" et la libre utilisation du capital social (sans nécessité de l'intermédiation d'un notaire) ;
  - Eliminer *l'extrait de naissance* et *le casier judiciaire* du dossier de création d'une société commerciale (EURL, SARL ou SPA), le CNRC étant chargé d'obtenir ce dernier directement du site du Ministère de la Justice. Eliminer *l'obligation de publication au BOAL* par l'entrepreneur (en transférer la responsabilité au CNRC) ;
  - Réduire au strict nécessaire l'obligation d'intermédiation du notaire dans les procédures de création d'entreprise : en particulier, permettre que les documents constitutifs de la société, les

signatures, le bail du siège etc., puissent être soumis au guichet unique (CNRC, Agence Nationale de Développement des Investissements) sans nécessiter la présence d'un notaire ;

- Etendre le numéro gratuit des fonctionnalités du site idara.dz du projet 20 sur 20 aux formalités de création d'entreprise.
- Remplacer par des cahiers des charges avec inspections ex-post tous les agréments (notamment dans les services) autres que ceux des activités naturellement réglementées (santé, banque, chimie, etc.) ;
- Remplacer l'autorisation d'entrée en exploitation délivrée par le ministère de l'environnement pour les projets industriels par des *contrôles a posteriori ;*
- mettre en place un identifiant commun d'entreprise basé sur le Numéro d'Identification Fiscal (NIF) liant les Douanes, aux impôts, à la CNAS, au CNRC et à l'ANDI pour une meilleure lutte contre la fraude, la dématérialisation des procédures, et l'amélioration de la qualité et de la disponibilité de l'information économique ;
- Lever l'obligation pour les entreprises d'obtenir un Numéro d'Identification Statistique (qui sera remplacé par l'identifiant commun d'entreprise, généré automatiquement lors de l'obtention du NIF et partagé instantanément avec toutes les autres administrations) ;
- Rendre publique la base de données des entreprises, qui contiendra toutes les informations non confidentielles de chaque entreprise ;
- Transformer l'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) et le Centre National du Registre du Commerce (CNRC) en véritables guichets uniques pour les formalités administratives en mettant en place une délégation de signature effective de toutes les administrations représentées ainsi que la mise en réseau de leurs bases de données pour créer une liasse unique de documents pour les principales institutions concernées ; ce guichet unique sera répliqué au niveau de toutes les antennes du CNRC et de l'ANDI pour augmenter les points de contact avec les entrepreneurs. Des guichets similaires pourraient, à terme, être ouverts au niveau des bureaux des entreprises au niveau des directions des impôts et recettes ;
- Réunir, en les simplifiant, tous les formulaires et exigences de dossiers de toutes les administrations concernées (ANDI, CNRC, Impôts, Caisse de sécurité sociale, Caisse Nationale de l'Assurance Chômage, etc.).

- *Simplifier l'environnement des entreprises en activité, en particulier les exportateurs*:
  - permettre la télé-déclaration de la TVA et de l'IBS sans seuil minimum de chiffre d'affaires ;
  - unifier les taxes, frais et impôts en un seul paiement dans les transactions foncières ;
  - réduire la fréquence de déclaration de la TVA à chaque trimestre ;
  - éliminer l'obligation de faire viser au tribunal le registre de paye et à l'inspection du travail les registres sociaux ;
  - remplacer l'obligation de procéder à l'ouverture d'un nouveau registre de commerce en cas de déploiement régional d'une entreprise existante par une délivrance de registres annexes par

l'antenne d'affiliation du CNRC suite à une simple déclaration (l'antenne se chargeant d'informer les antennes régionales concernées) ;

- permettre au Fonds de Promotion des Exportations de financer à coûts partagés (50-50) les études de marché et les déplacements de prospection de nouveaux marchés à l'exportation ;
- autoriser le dédouanement sur site et le couloir vert en douane pour les exportateurs agréés (statut d'opérateur agréé) ;
- Remettre en place la législation sur les zones franches d'exportation et aligner son cadre légal sur les normes internationales. Identifier au moins une nouvelle zone industrielle qui bénéficierait de ce statut.

- *Réduire l'arbitraire et les comportements discrétionnaires dans l'administration au service des entreprises* :
  - En fixant des délais à l'administration pour répondre aux demandes des entreprises, pour les principaux actes qui demandent une autorisation. Passé ce délai (qui sera spécifique à chaque procédure), la demande est considérée comme ayant reçu une réponse positive, délivrée automatiquement par le site de l'administration en question;
  - En pénalisant la non délivrance d'un accusé de réception ou récépissé par tout agent administratif responsable de la réception des demandes ;
  - En obligeant les services administratifs à motiver systématiquement les refus aux demandes des entreprises ;
  - En fixant des voies de recours précises et opérationnelles tant en termes de procédures, de compétences, que de mécanismes d'application des arbitrages. La communication sur les voies de recours existantes et leur simplification (en permettant en particulier des procédures en ligne) seront renforcées.
  - En identifiant nommément les fonctionnaires d'application ou d'autorité qui traitent les demandes des usagers, en publiant les horaires auxquels ils doivent répondre à ces demandes.
  - En publiant, sur chaque site de Ministère, l'organigramme complet, avec noms et titres de tous les hauts fonctionnaires et leurs responsabilités.
  - En renforçant les processus de recours protégeant les entreprises des contrôles et redressements fiscaux abusifs ;
  - En introduction la fonction de Médiateur de la République spécialisé dans les contentieux fiscaux entre l'administration et les entreprises ;
  - En introduisant un système transparent d'identification des entreprises devant faire l'objet de contrôles fiscaux (basé sur un système de gestion et de *scoring* des risques de fraude). La décision d'opérer un contrôle fiscal devant être dûment motivée, et cette justification présentée à l'entreprise objet du contrôle ;
  - En imposant la publication, par l'administration des douanes, des délais moyens hebdomadaires (ainsi que les délais les plus longs) de dédouanement de containers dans chaque port d'entrée ;

des coûts de dédouanement des produits répertoriés dans la nomenclature douanière ; pour toutes les lignes tarifaires, des barrières non-tarifaires (contrôles phytosanitaires etc.) correspondantes.

- L'achèvement, de manière urgente du programme de dématérialisation totale des procédures de dédouanement et des procédures administratives portuaires.

- *Etablir un délai contractuel maximum de 60 jours pour les paiements des contrats entre entreprises et entre l'Etat*, les administrations et les entreprises fournisseurs de biens et services. La mesure proposée comporte quatre volets :
  - dans un délai d'un an, les administrations et les entreprises publiques seront tenues d'honorer leurs factures dans les délais contractuels et à faire disparaitre leurs dettes fournisseurs sur toutes les échéances arrivant à terme, sous peine de devoir s'acquitter d'intérêts moratoires ;
  - le code des marchés publics sera revu pour que tous les appels d'offres et contrats publics prévoient des délais contractuels ne dépassant pas 60 jours suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée. Ces amendements prévoiront aussi les modalités de fixation des intérêts de retard ;
  - un texte de loi sera également préparé pour encadrer les délais de paiement dans les contrats privés entre entreprises. Il limitera le délai de paiement contractuel à 60 jours quand ce délai n'est pas spécifié (avec fixation des intérêts de retard), et établira un seuil maximum du délai contractuel (ex. 90 jours) lorsque ce dernier est spécifié ;
  - un *Observatoire des délais de paiement* sera mis en place afin de suivre les pratiques, collecter des statistiques sur les délais et proposer des mesures pour les réduire.

2. La dématérialisation de procédures pour les entreprises et l'administration électronique :

Un saut majeur dans le niveau de **E-administration et m-administration**, par le lancement d'un **projet national de dématérialisation des procédures administratives pour les citoyens et les entreprises**. A l'horizon 2020, la dématérialisation des procédures administratives a atteint le niveau des meilleures pratiques en la matière (Nouvelle Zélande, USA, Rwanda, qui est passé de la 58ème place mondiale à la 9ème en 4 ans pour les procédures de création d'entreprise), notamment en termes de publication de toutes les informations utiles aux entreprises (« **portail de l'entrepreneur** ») et de la possibilité de réalisation en ligne de la majorité des procédures mais aussi en termes de communication entre les administrations et les citoyens.

3. La création du Conseil National d'Amélioration du Climat des Affaires :

Ce Conseil, présidé par le Président de la République, sera paritaire public - privé, et doté d'un Secrétariat qui sera en charge de:

- Revoir systématiquement toutes les procédures administratives auxquelles sont soumises les entreprises, afin de proposer des mesures *de simplification et identifier pour chaque procédure la personne en charge (fonctions et contacts) ainsi celle auprès de qui effectuer un recours.*

- Collecter les suggestions des citoyens et des entreprises pour simplifier les procédures.

- *Evaluer* toute proposition gouvernementale d'introduction d'une nouvelle réglementation, afin d'assurer que le coût et la complexité de la réglementation en question n'est pas excessive, au vu de l'objectif réglementaire recherché. Le secrétariat du Conseil sera en charge de préparer des *Evaluations d'impact réglementaire* qui seront publiées avant toute introduction de nouvelle réglementation touchant les entreprises.

- *Tous les projets de lois, réglementations et autres textes majeurs affectant les entreprises seront rendus publics par le Conseil, sur son site internet, pour consultation externe.* L'objectif est de donner une occasion au public professionnel de commenter les projets de texte et de contraindre les autorités à mener un dialogue inclusif durant la préparation des réglementations relatives aux affaires.

- *Mesurer la performance des administrations* dans l'exécution des procédures (délais d'attente, transparence dans la publication des réglementations, accessibilité, accueil, traitements arbitraires et discrétionnaires, corruption et abus, etc.). Les administrations seront ainsi « notées » de manière visible et transparente par l'Agence (et par les administrés, citoyens et entrepreneurs) afin d'inciter à davantage de performance.

- Le Conseil sera doté d'un portail internet où toutes les réglementations touchant les entreprises seront rassemblées et organisées.

CHANTIER 6: QUATRE ANS POUR TRANSFORMER LE SECTEUR FINANCIER.

Réformer en urgence et en profondeur le secteur financier et son infrastructure pour que davantage de concurrence et de modernisation le mettent pleinement au service des besoins des entreprises et des citoyens. Un plan d'urgence de 4 ans visera à transformer le secteur bancaire et financier pour l'amener aux standards internationaux. Il portera sur : (i) la réforme bancaire, le développement du réseau et l'ouverture du secteur à davantage de concurrence et à plus d'équilibre entre acteurs publics et acteurs privés nationaux et internationaux ; (ii) l'infrastructure du système financier, l'information de crédit, le cadre légal et juridique, etc. ; (iii) le développement de la bourse, des marchés obligataires et monétaires (iv) le développement du capital investissement et de fonds d'investissements de capital risque ; (v) le développement de la finance islamique.

Ce chantier fondamental et maintes fois retardé comporte cinq volets complémentaires :

1. Infrastructure du système financier :

- ***Publication des états financiers*** *:* Redonner au dépôt obligatoire des comptes sociaux au CNRC sa véritable raison d'être en rendant disponible librement sur internet une base de données complète des états financiers des entreprises (en format téléchargeable et directement exploitable sur bases de données et tableurs) et de tous les documents de l'entreprise sujets à publication (statuts, procès verbaux d'assemblées générales, hypothèques, nantissements, etc.). A cet effet le dépôt électronique doit être encouragé et le format des comptes standardisé. Cette base de données doit permettre tous types de recherches et de consolidation. Cette action, qui peut être mise en œuvre très rapidement, qui engendre des économies - tant en subsides publics qu'en perte de productivité engendré par le processus actuel de dépôt des comptes – est une action clé pour la réforme du secteur bancaire, pour le développement du capital investissement, de la bourse, du crédit et des transactions inter-entreprises et évidemment pour la disponibilité d'une l'information microéconomique cruciale pour la conduite des politiques économiques.

- ***Favoriser le développement d'agences d'information de crédit sur les entreprises et les particuliers, indépendantes de la banque centrale,*** mais avec un encadrement assurant l'exhaustivité de l'information de crédit (obligation pour les banques de transmettre les informations relatives à l'endettement et aux incidents de paiement) et le droit des entreprises et des particuliers à rectifier des informations erronées. L'accessibilité à l'information de crédit est essentielle pour le développement sain du crédit aux entreprises et aux particuliers. Le cantonnement de cette activité à la banque centrale a montré ses limites tant en termes opérationnels qu'en termes d'accessibilité. Aujourd'hui, même l'information relative aux personnes et entreprises ayant émis des chèques sans provision n'est pas disponible pour les entreprises contribuant ainsi, aux coté d'autres facteurs, au refus de beaucoup d'entreprises à accepter le paiement par chèque. A titre d'exemple, même la compagnie aérienne publique, Air Algérie, exige le paiement en espèces que ce soit pour les particuliers ou les entreprises.

- ***Réformer le fonctionnement de la justice et/ou le cadre légal de réalisation des garanties, de la faillite et de la réorganisation commerciale***. L'objectif est de favoriser le financement des entreprises et l'efficacité du système financier. Le cadre légal et le fonctionnement de la justice doit permettre, en cas de défaut, la réalisation des garanties et la remise sur le marché des actifs en question dans des délais raisonnables. Le processus de faillite doit être réformé afin d'être plus efficace et de permettre la remise en circulation des actifs dans l'économie. Il s'agira en particulier de :
    - Développer les tribunaux de commerce ;
    - Développer les moyens alternatifs de résolution des litiges tels que l'arbitrage ou la médiation, ou les courts de jugement rapide d'affaires commerciales de petit montant, relevant de défauts de paiement de dette ou de chèques impayés ;
    - Offrir aux juges généralistes des formations leur permettant de se recycler en juges spécialisés dans le droit des sûretés et le droit financier[20].
    - Réformer la législation sur les faillites et le règlement judiciaire et sur les valeurs mobilières.
    - Formuler des lois et réglementations spécifiques sur les garanties, établir un guichet unique pour l'enregistrement de toutes les transactions, garanties et nantissements et leur publication sur un registre centralisé accessible librement sur internet.

- ***Instaurer pour les entreprises faisant appel public à l'épargne l'obligation de publier leurs états financiers selon les normes IFRS*** *et les faire auditer selon ces normes,* en sus de la publication des états financiers selon le nouveau système comptable et financier algérien actuellement en vigueur. L'objectif est de faire évoluer rapidement la qualité de l'information financière et stimuler le développement d'une profession comptable de classe internationale. Même si l'adoption d'un nouveau système comptable, plus évolué que le précédent, est une avancée positive, l'évolution de la qualité et la pertinence de l'information financière reste progressive. Il est ainsi indiqué, pour le sain développement de nos marchés, de s'assurer que les entreprises qui font appel public à l'épargne communiquent une information financière sur des standards éprouvés.

- ***Mettre fin à la segmentation singulière du marché monétaire entre banques publiques et banques privées,*** et rendre accessible en temps réel les taux des transactions sur le marché monétaire de façon à pouvoir avoir des taux de référence représentatifs du marché et accessibles à tous.

- ***Mettre en place un taux de référence sur le marché monétaire*** (*Algiers Interbank Offered Rate* - AIBOR) qui deviendra l'index à partir duquel les banques tariferont leurs crédits en l'augmentant du risque spécifique**.**

- ***Libérer les initiatives relatives au développement de services financiers,*** en mettant, lorsque qu'un cadre juridique est nécessaire, les moyens et la priorisation requise pour que le cadre juridique soit

[20]Au delà des aspects spécifiques au secteur bancaire, la réforme du système judiciaire relevant du droit des affaires inclut aussi : (iv) l'application des lois en vigueur et l'exécution rapide des décisions de justice ; (v) la publication de toutes les décisions de justice, afin de renforcer la transparence et de développer une jurisprudence dans le droit des affaires ; (vi) le renforcement de la lutte contre la corruption.

élaboré, en toute transparence, et en concertation avec les acteurs concernés, dans des délais raisonnables. Cela inclut, sans être exhaustif : le factoring, le microcrédit, le mobile-banking, le Ebanking, l'émission de billets de trésorerie, la structuration de produits financiers « islamiques ».

- ***Favoriser la création de deux associations émanant de la société civile des usagers de banques : une représentant les entreprises, une autre représentant les particuliers,*** et allouer une part de la fiscalité des banques au financement de leur activité de défense des intérêts des usagers. De la même manière que le l'Association des Banques et Etablissements Financiers siège au Conseil de La Monnaie et du Crédit, les représentants de ces associations devraient siéger à ce Conseil.

- ***Renforcer le système d'information statistique national,*** en particulier en mettant en réseau les bases de données des différentes administrations traitant avec les entreprises[21], et en les mettant à disposition du public. Il est en particulier souhaitable que la gestion et le traitement de l'information statistique soient ouverte au secteur privé.

- ***Favoriser le développement d'agences de notation des banques et entreprises*** *tant locales qu'affiliées aux agences de notation de notoriété internationales.*

2. Réforme du secteur bancaire :

Remettre la fonction de gestion du risque de crédit au centre de l'activité bancaire, sans compromettre la solidité du secteur bancaire, en intensifiant la concurrence, en en transformant la gouvernance des banques. Il s'agit de transformer les banques publiques en véritables banques appartenant aux algériens et au service du développement économique, en menant un plan déterminé et irréversible de réforme :

- ***Nettoyer les bilans et remettre en circulation dans l'économie les actifs non exploités de façon performante.*** Il s'agit de sortir des bilans des banques publiques les actifs qui ne correspondent pas à une exploitation commerciale normale, ainsi que les actifs non performants :[22]
    - Créances sur des sociétés publiques garanties explicitement ou implicitement par l'Etat ;
    - Créances non performantes (sur le secteur public ou privé) ;
    - Actifs découlant de l'exercice de suretés non liquidés,

- ***Confier la gestion de ces actifs à des entités (par type d'actif) spécifiquement mandatées avec des objectifs précis de gestion.*** L'objectif est de créer une coupure claire dans la gouvernance et la gestion des banques, de remettre sur le marché des actifs non exploités, et de sortir des bilans des banques des actifs susceptibles de rendre moins visibles les performances des nouveaux gestionnaires. Cette mesure préalable permet de mettre en œuvre les mesures relatives à la gouvernance et à l'ouverture du capital en bourse des banques. Le nouveau management n'aura ainsi ni les rentes, ni les boulets du passé à gérer, et pourra se concentrer (et rendre compte) sur le

[21] ONS, CNAS, CRNC, ANDI, Direction des Impôts, etc.

[22] Cette mesure préalable permet d'initier les profondes réformes de la gouvernance des banques publiques et mettre en place des incitations de ses dirigeants. Aussi le cadre légal, les compétences et les sociétés spécialisées dans le recouvrement devront être rapidement développés pour rendre réalisable cette mesure.

défi de construire, à partir des ressources humaines et du réseau existant, la banque répondant au défis de transformation de l 'économie.

- Afin de rééquilibrer la place bancaire entre actifs privés et publics et d'accroître la concurrence : ***ouvrir au plus tard au premier trimestre 2015, la majorité du capital*** *(en partie par l'introduction en Bourse, notamment pour améliorer la transparence, et aussi par l'entrée au capital d'un acteur stratégique),* ***d'une première banque publique*** *(suivie de deux autres en 2016 et 2017), et mettre en place des Conseil d'administration constitués de compétences de niveau international.* L'intervention de l'Etat actionnaire se limitera à la nomination d'administrateurs compétents et diligents et la formalisation de lettres de mission explicitant les objectifs de l'Etat actionnaire qui inclura notamment des objectifs d'intermédiation financière envers les PME (seuil minimal du portefeuille de crédit), des plafonds pour les activités de financement du commerce extérieur et du crédit de consommation. Le nouveau management aura une totale liberté de fixer la politique salariale et des incitations, ainsi que des nouvelles règles de gestion.

- ***Mesures volontaristes pour attirer plus d'investissement dans le secteur bancaire et financier*** *de façon à favoriser le développement du secteur et la concurrence*.

- ***Refonte des mécanismes de garantie de crédit existants*** *(CGPME, FGAR), afin de les rendre conformes aux standards internationaux :*
    - libéraliser le niveau des primes de garantie afin qu'elles correspondent aux profils de risques des entreprises postulant à une garantie. L'Etat pourrait subventionner le niveau des primes par remboursement direct auprès des entreprises, mais les taux de primes seront librement fixés par les fonds de garantie ;
    - plafonner la part des prêts garantis (actuellement, ils peuvent atteindre 100%, alors que les normes internationales varient entre 60 et 80%) ;
    - rendre quasi-automatique la réalisation de la garantie en cas de défaut, afin de réduire les réticences actuelles des banques à intégrer les garanties dans leur évaluation du risque de crédit ;
    - ouverture partielle du capital de ces caisses à des opérateurs internationaux de référence dans le domaine des garanties de prêts aux PME, ainsi qu'aux banques de la place ;
    - regrouper les organismes de garanties PME existant au sein d'une seule structure qui sera organisée par type d'activité (agriculture, industrie, etc.)
    - adopter une approche de portefeuille de la nouvelle caisse de garantie, par opposition à l'approche individuelle en cours, où les fonds de garantie traitent chaque demande individuellement. Une approche portefeuille consisterait à mettre en place une structure de partage de risque par banque, ou le fonds de garantie s'engage en amont à garantir un 'first loss' de 10 à 20% payable sur un portefeuille de prêts PME qui serait octroyé par la banque selon des critères établi d'avance (taille, secteur d'activité, sous-région etc.), conformément aux objectifs de soutien aux PMEs. Ceci procurera aux

banques une incitation positive pour développer le crédit PME grâce à une garantie connue d'avance et dont le recours est plus certain.

- ***Réviser la pratique actuelle d'octroi d'agrément pour les banques et établissements financiers*** *de façon à rendre les critères et le processus transparents.* En tout état de cause, la singulière discrimination empêchant l'implication du secteur privé algérien dans le secteur bancaire devrait être levée. Néanmoins, dans un objectif de transparence et de gouvernance, l'ouverture du capital des banques privées, à capitaux algériens ou étrangers, en bourse devrait être encouragée.

- ***Rétablir les moyens de paiements internationaux usuels*** (remises documentaires et transferts libres) en plus du seul crédit documentaire.

- ***Rétablir la liberté pour les entreprises à contracter des emprunts ou des garanties de prêts auprès d'institutions étrangères*** ou d'institutions multilatérales.

- ***Rétablir l'accès au crédit à la consommation*** pour le principe de respecter la liberté des algériens à faire appel au crédit pour acquérir des biens. Cette mesure doit être naturellement accompagnée des mesures liés à la disponibilité d'informations de crédit et la mise en place d'un cadre encadrant la solvabilité des individus adéquat. Ce cadre prévoira des règles gérant l'insolvabilité des particuliers (faillite et concordat) justes et raisonnables qui tiennent compte des besoins de subsistance des personnes insolvables (proportion du salaire qui ne peut saisi, logement, etc.).

- ***Stimuler le développement du réseau bancaire national.*** L'Algérie accuse un retard certain par rapport à l'ensemble des pays de la région en termes d'implantation des banques et de développement des services bancaires dans le paysage économique national. Afin de stimuler les gros efforts qui sont effectués en ce sens par les banques aussi bien locales qu'étrangères, il est nécessaire de lever les contraintes qu'elles rencontrent au moment de l'installation de nouvelles agences bancaires. En particulier, *l'autorisation formelle préalable instaurée par la Banque centrale à la mise en service de toute nouvelle agence devrait être assouplie, en la remplaçant par une autorisation de fait,* suivie de contrôles a posteriori, si la banque n'a pas reçu de réponse à sa requête dans un délai de 45 jours.

- ***Mettre en place la réglementation permettant l'ouverture d'agences bancaires à l'étranger*** par les banques algériennes.

- ***Encourager la généralisation de l'usage de la carte de paiement bancaire*** (appelée à devenir carte de crédit pour peu que l'interdiction qui fait que les comptes courants « personne physique » ne puissent pas passer débiteurs soit levée) dans les transactions du commerce courant en mettant les moyens et compétences pour le faire.

- ***Permettre aux acteurs qui le souhaitent de développer le mobile banking*** *:*

    - Développer le cadre législatif et réglementaire permettant le lancement d'une offre de *mobile banking* par les opérateurs de télécommunications, notamment la réglementation permettant d'ouvrir aisément un compte en banque auprès d'une banque partenaire pour

chaque souscripteur du service, et d'autoriser les dépôts et retraits en espèce auprès d'un réseau d'agents physiques agréés auprès de la Banque d'Algérie;

- mettre en place les plateformes techniques afin de permettre les transferts de réseau à réseau via SMS, l'accès aisé à des fournisseurs de services liés au *mobile banking* (kiosques) et l'interconnexion avec le réseau bancaire de la SATIM;

- faciliter la signature de conventions entre les opérateurs de télécommunications et les banques, les opérateurs et les fournisseurs de service public (Sonelgaz, Algérienne des Eaux, etc.), les opérateurs et les commerçants intéressés par les paiements par mobile.

- Autoriser les paiements par mobile avec cartes prépayées. Ceci aura pour effet de couvrir et sécuriser toutes les transactions en monnaie électronique sans avoir à mettre en place une réglementation spécifique.

- ***Développer l'industrie du microcrédit associatif, privé et non-bancaire*** en parallèle de la réduction des contraintes au développement des instruments existants de microcrédit bancaire :

  - Autoriser les institutions et associations de microcrédit non-bancaires à offrir des produits de microcrédit à des taux d'intérêt libres (éventuellement plafonnés pour éviter les excès). Pour pallier aux dérives potentielles, les nouvelles associations de microcrédit seront encadrées par des cahiers des charges définissant les normes concernant leur système d'information, leurs procédures de recouvrement de crédit, leur système de gestion, leurs processus internes, et leur comptabilité. Ces organismes ne pourront pas collecter de dépôts et seront soumis à un contrôle financier, sur le modèle des expériences réussies à l'échelle internationales (Inde, Indonésie, Brésil, Maroc, Bangladesh, etc.) ;

  - Les mécanismes publics de microcrédit (ANGEM, ANSEJ) seront réformés en vue de les rendre plus conformes aux pratiques actuelles et plus attractifs vis-à-vis des banques : système d'information et de gestion, réduction des bonifications d'intérêt qui empêchent une bonne appréciation du risque, libéralisation des taux, incitations des gestionnaires de portefeuille microcrédit, proximité sur le terrain, équipes mobiles, etc. Ces deux organismes feront l'objet de jumelage, de partenariat ou d'appui technique de deux banques de microcrédit reconnues dans le monde de la microfinance afin d'en importer les techniques de gestion moderne et les systèmes d'information adéquats.

  - Promouvoir une solution de micro assurance destinée à protéger le chef de la micro entreprise et son patrimoine de production.

  - Par la mise en place d'une équipe de supervision dédiée, la Banque d'Algérie renforcera ses capacités de supervision spécifique à cette industrie naissante, aux règles prudentielles différentes des établissements financiers.

  - Encourager le développement des instruments d'épargne et d'investissement pour la diaspora pour faciliter le transfert de fonds

- ***Mettre en place un instrument de marché pour la couverture du risque de change*****,** en donnant accès aux banques au marché monétaire devises.

- ***Avoir une politique monétaire claire et en afficher les objectifs en termes d'agrégats et de taux***. Ceci permettra notamment d'avoir une évaluation plus objective de la performance réelle de la banque centrale.

Développement des marchés financiers : *rattraper le retard et mettre en place les conditions qui permettent à l'horizon 2020 d'avoir une place financière dynamique et attractive.* A cet effet, il s'agit d'afficher de façon déterminée que le développement des marchés financiers comme une priorité afin de pouvoir accompagner notre développement industriel et répondre aux besoins de produits de placement de l'épargne nationale.

Initier un flux d'émissions permettant d'atteindre la taille critique de capitalisation boursière :

- *En lançant un plan déterminé de privatisation partielle par la Bourse des entreprises publiques éligibles.* Ce plan d'ouverture du capital des entreprises à l'épargne des algériens vise non-seulement à doter notre bourse d'une capitalisation cohérente avec la taille de son économie, mais il permet aussi de mettre en place des conditions favorables à la réforme de la gouvernance d'entreprise. Même si l'état peut, dans certains cas justifiés, rester un actionnaire significatif ou majoritaire, toutes les entreprises publiques commerciales ont vocation à avoir leur capital ouvert et à avoir une gouvernance d'entreprise moderne. Ce plan comprendrait :

    - La privatisation immédiate des entreprises éligibles ou qui pourraient l'être avec la préparation adéquate dans un horizon de deux ou trois ans ;

    - L'intégration de l'ouverture du capital en Bourse dans le plan stratégique de toutes les entreprises publiques, avec des objectifs d'évolution de la performance et de la gouvernance sur lesquels le Conseil d'administration est responsabilisée.

    - Le plan d'ouverture du capital devrait permettre d'avoir dans un horizon de temps déterminé la représentation de la plupart des secteurs économiques composant le PIB.

    - L'inclusion des salariés dans l'acquisition de part de la société ; au minimum 5% des parts seraient accordés aux salariés (mise à disposition de 5% des parts par l'Etat actionnaire)

- *En exprimant sans ambiguïté le souhait de voir les banques et établissements financiers ouvrir leur capital en Bourse* et notamment :

    - En levant immédiatement les obstacles connus et relevés depuis des années à la cotation en Bourse des établissements financiers contenus dans la règlementation bancaire ;

    - En encourageant (et non contraindre) les banques filiales de banques étrangères à ouvrir leur capital à l'épargne algérienne que ce soit par un traitement préférentiel ou par des incitations économiques;

- *En levant les contraintes identifiées depuis plusieurs années bloquant ou retardant les opérations d'introduction en Bourse ou d'émissions obligataires :*
    - Modalités relatives au droit de préemption de l'Etat
    - Droit d'enregistrement de 50% introduit dans la LFC 2009
    - Pour les entreprises créées avant 2009 au capital majoritairement étranger, impossibilité d'ouvrir moins de 51% du capital en Bourse
    - Possibilité de faire garantir des émissions obligataires par des institutions multilatérales
    - Reconnaissance de la notation financière des grandes agences internationales de notation lors de la demande de visa à la COSOB
- *Garantir aux entreprises qui se préparent à l'introduction en bourse la confidentialité nécessaire dans ce genre d'opérations et un traitement administratif diligent et professionnel* qui leur permettent de se concentrer avec sérénité sur l'essentiel : une gouvernance et des performances économiques attrayantes pour l'épargnant algérien.
- *Favoriser l'ouverture du capital des entreprises familiales en limitant les restrictions d'accès au marché boursier* (par exemple seuil d'ouverture du capital bas pour permettre aux propriétaires de garder le contrôle de leur entreprise, etc.)

3. Faire jouer à l'épargne institutionnelle son rôle dans le développement des marchés financiers :

- *Lever les contraintes qui empêchent l'importante épargne institutionnelle logée dans les compagnies d'assurance, les caisses de retraite, les caisses d'assurance chômage, caisse d'assurance sociale (et équivalents) de jouer son rôle essentiel dans le développement de nos marchés financiers.* Tous ces organismes devraient pouvoir avoir une gestion d'actifs professionnelle et placer de façon active leurs fonds dans tous les types d'actifs (actions cotées, obligation d'état ou de sociétés, sicav ou fcp, fonds d'investissement en capital risque, actifs immobiliers) en respectant les principes prudentiels de diversification et de répartition des actifs.
- *Refléter dans la composition et la responsabilisation des Conseils d'administration des caisses de retraite, caisse d'assurance sociale et autres investisseurs institutionnels le rôle essentiel* qu'ont ces institutions dans le développement sain de nos marchés financiers.
- *Remettre au centre de la fonction de gestion d'actifs et des décisions de placement l'analyse objective et professionnelle en ayant recours à des compétences internes et externes à l'institution.* Le développement de compétences en analyse et en gestion de portefeuille est essentiel pour que nos marchés se développent de façon saine, et ceci ne peut se faire sans une demande et une implication des investisseurs institutionnels dans le financement de l'analyse.
- *Supprimer la pénalisation de l'acte de gestion et renforcer la bonne gouvernance de ces institutions* de façon à permettre aux administrateurs et gestionnaires, choisis pour leurs compétences, de remplir leurs fonctions en toute sérénité avec diligence et professionnalisme.

- *Encourager le développer des instruments d'épargne et d'investissement pour la communauté algérienne à l'étranger* pour faciliter le transfert de fonds. Introduction d'un cadre réglementaire pour produits d'épargne en Algérie abondés par des fonds étrangers.

4. Permettre le développement du capital investissement et de fonds d'investissements de capital risque :

- *Réviser la Loi sur les Société de Capital investissement et les décrets qui lui sont liés* de façon à l'adapter à l'exercice professionnel de l'activité. Cela inclut les conditions et modalités de constitution, la séparation de l'entité logeant les actifs de l'entité gestionnaire ainsi que la fiscalité.

- *Réviser la législation sur les Fonds Communs de Placement* de façon à permettre la structuration de FCPR (Fonds Communs de Placement à Risque).

- *Mettre en place les incitatifs fiscaux et économiques vertueux et justes encourageant le développement des marchés financiers* (flux d'émission pour atteindre le niveau de capitalisation critique et canalisation de l'épargne vers les emplois utiles). Pour inciter les entreprises privées (à actionnariat national ou étranger) à ouvrir leur capital en bourse :

  - Pendant une période de 10 ans, l'ouverture du capital social de l'entreprise par la Bourse fera l'objet de réductions d'impôts et taxes et permettra aux entreprises dont les actions ordinaires sont cotées en bourse de bénéficier de réductions d'IBS de l'ordre de:

    - 15 à 20% si la somme du flottant et des participations des investisseurs financiers représente, à la date de fin d'exercice fiscal, moins d' 1/3 des actions ordinaires émises de la société

    - de 30 à 40% si la somme du flottant et des participations des investisseurs financiers* représente, à la date de fin d'exercice fiscal, entre 1/3 et 50% des actions ordinaires émises de la société

    - de plus de 50% si la somme du flottant et des participations des investisseurs financiers* représente, à la date de fin d'exercice fiscal, plus de 50% des actions ordinaires émises de la société

- Pour drainer l'épargne vers l'investissement : des **Compte d'Epargne Investie**
  Réduire significativement l'IRG (pour les personnes physiques) et l'IBS (pour les personnes morales) pour les revenus investis dans des titres cotés en bourse, dans des organismes de placement collectif ou dans des sociétés de capital-risque. Les titres doivent être détenus chez des teneurs de comptes conservateurs (TCC) dans des Comptes Epargne Investie. Les titres peuvent être transigés dans la mesure où le produit de la cession est réinvesti avant la fin de l'exercice fiscal dans un autre titre coté en bourse, dans un véhicule de placement collectif ou dans une société de capital investissement. Les revenus et gains en capital de titres détenus dans des Comptes Enregistrés sont exonérés d'impôts. Des fonds peuvent être retirés en franchise d'impôt des Comptes Enregistrés si, avant la fin de l'exercice fiscal où le retrait est effectué : le détenteur est en retraite ou prend sa retraite ; les fonds sont investis dans le capital d'une Eurl, SARL ou SPA ; ou les fonds sont utilisés

pour l'achat d'un bien immobilier utilisé par le détenteur du Compte Enregistré comme résidence principale. Dans tous les autres cas les fonds retirés sont imposés au moment de leur retrait.

Il n'y aura pas de plafonnement pendant les 10 premières années afin de stimuler le développement des marchés et encourager l'épargne informelle à se diriger là ou elle est le plus utile. Par la suite un plafonnement pourra être mis en place pour que la mesure soit soutenable fiscalement à long terme.

- **Compte Epargne Investie : permettre aux algériens de placer jusqu'à 10% de la valeur de leur Compte Epargne Investie en valeurs mobilières étrangères.** Cette mesure permet d'abord de décloisonner l'épargnant algérien du reste du monde et lui permettre de diversifier raisonnablement le placement de son épargne sans avoir à enfreindre la Loi et utiliser le marché informel à cet effet. D'autre part cette mesure est liée aux mesures de stérilisation de la rente. Elle « démocratise » ainsi la gestion de l'épargne stérilisée en permettant à chaque algérien d'être responsable de la gestion d'une petite partie de cette épargne. Une telle mesure ne vise que l'épargne, les fonds ainsi investis au travers de sociétés financières agréées en Algérie, ne pouvant être encaissés qu'en Algérie, en Dinars.

5. Permettre le développement de la finance Islamique :

Les activités de la finance islamique comprennent toutes celles relatives à la banque de détail, à la banque d'investissement, à l'assurance et à la gestion de fonds financiers. Ses activités reposent, dans ses principes de base, sur un partage équitable des profits et des risques entre le créancier et débiteur interdisant en conséquence l'usure et l'intérêt, sur l'interdiction de la spéculation découlant notamment de l'incertitude dans les termes d'une relation contractuelle, et sur l'impératif de création de valeur dans toute transaction financière en imposant qu'elle soit adossée à un actif tangible. Les instruments financiers participatifs sont donc ceux qui se rapprochent le plus de l'esprit de la finance islamique.

La finance islamique reste, en Algérie, un domaine peu développé souffrant de l'absence d'une réelle politique volontariste. Nous formulons ci-dessous quelques propositions qui constituent des conditions nécessaires à l'amorce d'un véritable essor de ce secteur :

- L'harmonisation de la réglementation et des règles en vigueur dans le secteur (selon les critères de l'AAOIFI), condition nécessaire pour un environnement concurrentiel sain, passe par la création d'un « Conseil Supérieur de la Finance Islamique » (CSFI) indépendant et constitué d'experts en finance islamique, à même d'émettre des avis sur la réglementation de la finance islamique et à statuer sur la conformité des produits de la finance islamique que lui soumettent les banques en vue de leur commercialisation. Ce Conseil soumet ses recommandations au Conseil de la Monnaie et du Crédit qui restera l'instance de régulation du marché financier.

- La transparence des activités du CSFI doit être garantie. Ainsi, cet organisme devrait publier annuellement un rapport expliquant les avis prononcés au cours de l'année écoulée.

- La création d'un « Fonds de Garantie des Dépôts » afin de garantir aux déposants des banques islamiques tout type de fonds remboursable.

- Créer et développer les activités de finance islamique au sein de la bourse d'Alger. En effet, selon l'expérience internationale, la finance islamique ne s'est pas jamais développée au sein d'un pays où les banques n'avaient pas accès à une place boursière au niveau national ou au niveau régional. Il s'agit d'offrir des débouchés aux banques islamiques et leur permettre de développer leurs activités de finance de marché.

- Adapter la fiscalité aux nouveaux produits de la finance islamique.

CHANTIER 7: FONCIER INDUSTRIEL ET ECONOMIQUE AU SERVICE DE LA DIVERSIFICATION.

***Réformer les marchés publics et privés de foncier industriel et économique au service de la diversification*.** Redéfinir l'approche de gestion du foncier industriel public en mettant en concession les nouvelles zones industrielles à des aménageurs et gestionnaires privés, et en mettant fin à l'allocation administrative des terrains par la dissolution des CALPIREF. Outre l'augmentation de l'offre publique de foncier industriel, il s'agira de revoir le mode de gestion et d'allocation du foncier public. Le marché privé du foncier économique sera aussi dynamisé par une taxation effective des actifs non utilisés et la réduction des coûts de transaction du marché foncier et immobilier.

Ce chantier comporte trois volets :

1. Augmenter l'offre publique de foncier industriel :

- Assainir le parc foncier non utilisé, notamment : (i) par la récupération des terrains d'entreprises publiques dissoutes et des excédents de terrains surdimensionnés des entreprises publiques actives; (ii) par la récupération des terrains privés n'ayant pas fait l'objet d'investissements prévus dans les cahiers des charges lors de leurs cessions ; (iii) par la régularisation des titres de propriété des terrains récupérés, et leur mise sur le marché par l'ANIREF.

- Développement de *zones industrielles* le long de l'autoroute Est-Ouest, mises en concession à des opérateurs privés qui loueront les lots aux opérateurs économiques, l'Etat finançant les gros œuvres (viabilisation, eau, électricité, télécommunications, traitement des déchets, etc.). Ces zones de foncier industriel aménagées, proposant des lots à des tarifs compétitifs seront gérées par des opérateurs privés, l'ANIREF jouant un rôle de régulation et de contrôle. Les concessionnaires seront, dans un premier temps, des acteurs internationaux reconnus dans ce domaine (provenant par exemple de Singapour, de Chine, ou des Etats-Unis).

- Mettre sur le marché de l'offre de foncier industriel en possession de l'ANIREF, et dissolution des CALPIREF. L'accélération du rythme de traitement administratif et technique du foncier industriel récupéré, sa mise sur le marché, puis sont attribution rapide et de manière transparente permettra d'atténuer le déséquilibre actuel entre l'offre et la demande. Il s'agit de:
    - Lancer en moins d'une année la régularisation juridique et administrative (morcellement, etc.) de tous les actifs industriels (terrains et bâtis) récupérés par l'ANIREF par les différentes administrations concernées;
    - Mettre chaque année en concession 25% de ces actifs jusqu'à épuisement de ce stock en quatre ans : (i) lancement d'une campagne de promotion sur cette disponibilité foncière par l'ANIREF (au niveau central et des agences régionales) auprès des investisseurs; (ii) traitement rapide des dossiers de demande déposés par les investisseurs auprès de l'ANIREF et/ou de l'ANDI ; (iii) publication des dossiers de demande, des justifications d'attribution,

des conditions d'attribution et des cahiers des charges (sur internet, presse et bureaux de l'ANIREF et/ou de l'ANDI).

2. Refonte de la politique publique de gestion et d'allocation du foncier industriel et économique :

- Introduire une transparence totale dans l'allocation des terrains industriels par l'Etat : i) création d'un fichier national de demandeurs de lots de terrains industriels ou de terrains dans des ZAC. Ce fichier national sera rendu public, et accessible sur internet. Il inclura un descriptif des projets envisagés par ces demandeurs. Ii) rendre publiques toutes les décisions d'attribution de concessions de terrains industriels ou terrains de ZAC (y inclus les cahiers des charges, les prix des concessions, les termes du contrat, etc.) iii) rendre publiques toutes les transactions sur des concessions de terrains industriels publics.
- Au-delà du besoin de réduire le nombre d'institutions dont les responsabilités se chevauchent (Wilaya, Ministère, ANIREF, etc.), il s'agit, pour l'Etat, de séparer ses fonctions de *propriétaire* de terrains, de ses fonctions de *gestionnaire* (qui devraient être laissées à des opérateurs privés), ainsi que de ses fonctions de *régulation* du marché foncier.
- Dissoudre les CALPIREF et décharger les Wilayas de leurs prérogatives actuelles d'attribution du foncier économique aux opérateurs économoiques. Les décisions d'attribution des lots devant retourner à l'ANIREF ou à l'ANDI, tout en assurant la transparence des décisions et des conditions d'attribution.

3. Fluidifier le marché privé de foncier économique en réduisant les sources de rentes :

- Dynamiser le marché du foncier économique en taxant fortement les actifs de foncier économique non utilisés, tout en réduisant les taxes et droits sur la location et les ventes de terrains en zones industrielles et des zones d'activités économiques. Un système de taxation lourde et progressive du foncier non utilisé dans les zones industrielles (ZI) et les zones d'activité économique (ZAC) sera mis en place. Cette taxe sera calculée sur la base de la valeur vénale du terrain (valeur de marché), et non la valeur fiscale telle que c'est le cas actuellement. Cette fiscalité pourra différer d'une zone à l'autre selon l'acuité du problème et le déficit d'offre.
- Application plus systématique du droit de préemption de l'Etat en cas d'insuffisance du prix déclaré avec l'obligation de l'état de mettre le bien aux enchères immédiatement après (effet dissuasif pour les sous déclarations)
- Réduction drastique des coûts de transaction immobilière, notamment le droit d'enregistrement dans l'objectif de décourager la sous déclaration de valeur et de fluidifier le marché foncier et immobilier.
- Faire en sorte que la loi sur la transférabilité et la prise en garantie des concessions soit appliquée par la conservation foncière (qui refuse d'enregistrer l'hypothèque et qui rend caduque la possibilité offerte aux banques d'accepter des concessions foncières comme garantie en échange de financements).

- Autoriser le transfert partiel de propriété au fur et à mesure des paiements (aujourd'hui les promotions immobilières sont bloquées par le fait que leurs clients ne peuvent pas offrir en garantie les logements dont ils seront acquéreurs faute d'acte de propriété permettant l'hypothèque).
- L'enregistrement et le lotissement des terrains utilisables qui ne figurent pas au cadastre, ainsi que l'accélération de l'émission de titres de propriété des entreprises et particuliers en liste d'attente.

Troisième levier :

Engager la nation dans une stratégie économique volontariste et cohérente pour un nouveau modèle de croissance et de diversification.

Cette stratégie volontariste, produit d'un large consensus national, dont la première phase s'étalera jusqu'en 2020, constituera un cadre de référence et de mise en cohérence de toutes les politiques publiques relevant de la sphère économique.

CHANTIER 8: NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE.

Développer une politique industrielle basée sur une approche nouvelle et transparente, qui s'appuie sur un ensemble d'interventions gérées par une seule Agence du Développement Industriel et de la Compétitivité qui englobera toutes les institutions existantes. Cette stratégie industrielle soutiendra les secteurs émergeants, notamment dans les domaines où l'Algérie dispose d'avantages comparatifs ou de base industrielle valorisable ; les secteurs pourvoyeurs d'emplois, ainsi que les entreprises innovantes. Il s'agira de dissoudre toutes les institutions actuelles de soutien aux entreprises et de développer une politique industrielle basée sur une approche nouvelle et transparente, qui s'appuie sur un ensemble d'interventions logées dans une seule *Agence de Développement Industriel et de la Compétitivité*.

La nouvelle politique industrielle proposée repose sur trois piliers:

1. Les politiques sectorielles :

Cette dimension « **sectorielle** » consiste à identifier, selon des critères transparents qui restent à définir, des secteurs/technologies dont la collectivité peut tirer des bénéfices plus importants (à la fois à court et long terme). L'identification des secteurs/technologies clés se fera sur la base d'un certain nombre de critères :

- Ceux pour lesquels l'économie algérienne dispose d'un avantage comparatif révélé (du fait des dotations factorielles etc.)
- Dans le domaine des **TIC**, la stratégie sectorielle sera adossée à un nouveau plan d'E-administration et de m-administration afin que les applications informatiques à développer ainsi que les services associés (pour les administrations, les collectivités locales et toutes les institutions publiques, banques, entreprises, services publiques, écoles, hôpitaux, etc.) puissent appuyer le développement d'une industrie nationale des TIC, autour de quelques acteurs de dimension internationale qui devront être attirés en Algérie.
- Ceux qui ont un potentiel important en termes de création d'emplois, tels que le **tourisme**, les **services** (services de santé, services de proximité), la **distribution**, la **franchise des marques internationales et le développement de marques algériennes,** les services **d'*offshoring*** que ce soit dans le BPO (*business process outsourcing*) ciblant la délocalisation de certaines industries de services aux entreprises, européennes en particulier, des centres d'appels aux services comptables, de facturation, ainsi que le développement d'applications informatiques) ou le KPO (*knowledge process outsourcing*) ciblant des métiers comme les études de marché, les études d'investissement, les analyses comptables et financières, les études d'ingénierie, les études pharmaceutiques et légales préliminaires), l'artisanat.
- Ceux qui ont un effet d'entraînement important sur l'économie ou des externalités positives importantes, tels que les **technologies de l'environnement** (dans la construction notamment, pour favoriser l'efficacité énergétique et les technologies préservant l'environnement), les **TIC**, la **transformation agroalimentaire** (notamment pour son effet d'entraînement sur la productivité et l'intensification de l'agriculture), ou le **BTPH**.

Pour chaque secteur prioritaire identifié, seront définies des stratégies sectorielles qui mettront en place:

- Une politique de **ciblage des groupes internationaux** leaders des secteurs en question, pour les attirer et générer des clusters ou pôles sectoriels de compétitivité autour d'acteurs de taille internationale. Selon le potentiel d'entraînement de ces IDE stratégiques, l'Etat pourra accorder des subventions sur l'investissement, le coût du travail (charges sociales en particulier), l'infrastructure d'accueil ou les besoins de formation de ces entreprises. Ces pôles pourront, dans un premier temps, être organisés autour d'entreprises nationales de taille significative.
- Des **plans de formation** en partenariat avec le secteur privé (mastères spécialisées, modules de formation professionnels, cycles courts spécialisés, politique de stages et de formation en alternance pour rapprocher les instituts des entreprises (voir les chantiers du thème de la formation qui développent ces aspects plus en détail). L'objectif sera d'impliquer les entreprises du secteur dans la définition des compétences et des besoins du marché, afin de développer une offre de formation professionnelle ou spécialisée adaptée.
- Des **instruments de garantie de financement** bancaire spécifiques aux besoins du secteur, notamment dans les services, ou pour financer l'innovation ou l'entrée sur de nouveaux marchés d'exportation. Des fonds d'investissement dédiés à certains secteurs pourront être attirés par des garanties de l'Etat pour les premiers investissements.
- Des **subventions pour favoriser les exportations**, **l'innovation** et l'investissement dans de nouveaux secteurs (subventions limitées dans le temps, favorisant les premiers entrants et basées sur des résultats mesurables et transparents, tels que le niveau des exportations)
- Des **réformes légales et réglementaires** spécifiques à chaque filière (ex. *Open Sky* pour augmenter l'offre de transport aérien pour développer le tourisme, législation sur l'ouverture des services à la concurrence, cadre légal et réglementaire de la franchise et de *l'offshoring*, etc.)
- L'aménagement **d'espaces d'accueil spécialisés** selon les secteurs, en concession avec des opérateurs privés: bureaux aménagés avec infrastructure de télécommunication à bas prix pour les secteurs des TIC, foncier industriel aménagé, immobilier d'affaires pré-aménagé et mis en concession à des opérateurs privés pour la gestion et la maintenance, etc.

Mettre en place les conditions de **développement de l'offshoring et des entreprises de TIC** :

- mettre en application le statut de sociétés d'édition de logiciels (la loi de 2004) ;
- soutenir de manière multiforme les activités d'*offshoring* (accès aux avantages de l'ANDI et extension de ces avantages à la période d'exploitation en plus de la période de réalisation ; exonérations fiscales durant les 5 premières années d'activité (extension du dispositif ANSEJ); abattement sur les charges sociales des nouveaux salariés dans le cadre du DAIP ainsi que pour les salariés existants, application du décret sur l'exonération de TVA des sociétés de logiciels ;
- mettre à disposition des infrastructures d'hébergement au sein de zones d'affaires (bureaux avec plateformes adaptées, services aux entreprises, facilités de restauration, de transport et d'hôtellerie), à des loyers et des coûts télécom avantageux, afin de compenser le niveau défavorable des loyers en Algérie par rapport aux concurrents (qui offrent des loyers de 25 à 40% inférieurs), en

commençant par le cyber parc de Sidi-Abdallah (et, dès qu'ils seront ouverts, dans les parcs d'Oran et de Annaba) ;

- mettre en place un guichet unique au sein du cyber parc de Sidi Abdellah pour tous les services administratifs (et à terme dans les futures zones) ;
- développer des offres bancaires adaptées à l'activité d'offshoring : mise en place d'un mécanisme de caution bancaire vis-à-vis des donneurs d'ordre étrangers garantissant le retour d'avance (cas des marchés de réception d'appels), domiciliation des contrats/factures (spécialement pour la réception d'avance) ;
- faciliter l'exportation de services par des mesures complémentaires à l'exonération de TVA du chiffre d'affaires réalisé en "exportation de service" et l'affranchissement d'IBS : facilitation de l'installation de bureaux de liaisons dans les pays partenaires, extension de la domiciliation des frais de mission aux sociétés de moins de 30 salaries prospectant à l'étranger, dérogations pour le rapatriement de dividendes, extension des produits de l'ALGEX à l'exportation de services.
- développer au sein des cyber parcs, en commençant par Sidi Abdellah, d'une offre de services de télécommunications de standard international à des tarifs compétitifs afin de maintenir un coût de production horaire compétitif par rapport aux pays concurrents (liaisons spécialisées locales, liaisons louées internationales (voix, data, trafic IP), etc.) : remises supérieures aux 15% sur les liaisons louées nationales et 30% pour les liaisons louées internationales par rapport aux tarifs de détail fournies par Algérie Telecom ; mise en place de SLAs sur les liaisons louées fournies conformes aux normes internationales (Garantie de Temps de Rétablissement de 4 heures – à réduire progressivement – taux de disponibilité de 0.04% en cours d'année), autorisation d'achat de minutes à l'international auprès des opérateurs algériens ou internationaux, contrôle du conseil de la concurrence sur les pratiques de prix prédateurs (ventes au dessous des coûts) qui ont considérablement affaibli le secteur.
- Les centres d'appels, notamment les entreprises existantes, seront soutenus par : (i) la suppression du cahier des charges de l'ARPT et leur retour au droit commercial commun ; (ii) le développement de cycles cours de formation qualifiante pour les activités de téléopérateurs et télévendeurs (contractualisation auprès d'organismes de formation spécialisés dans le domaine) ; (iii) participation, via l'ALGEX, aux salons spécialisés (SECA - services et technologies, Cebit - technologies, SICCAM au Maroc, Vocalcom en Tunisie) ; prise en charge d'une partie du coût de la labellisation ISO 9014.

2. Les mesures transversales de soutien au développement de l'investissement et des entreprises :

La dimension « **transversale** » de la Nouvelle Politique Industrielle vise à développer le tissu productif, sans cibler aucun secteur/entreprise en particulier. Il s'agira de :

- Adopter une stratégie ambitieuse **d'attraction des IDE** dans tous les secteurs[23], par :
  - la *suppression des contraintes existantes* à l'investissement étranger :
    - abolition de la règle dite du 49/51 limitant la part de l'actionnariat étranger dans les IDE (en dehors d'une liste restrictive de secteurs comme l'énergie, les mines ou d'autres secteurs stratégiques, sensibles ou bénéficiant de rentes naturelles). L'exigence de maintenir une « balance devises positive » pour les investissements étrangers (LFC 2009) sera également abrogée ;
    - éliminer l'obligation de passage au CNI de tout investissement étranger, sauf pour les investissements stratégiques (secteurs, taille à définir) ou les demandes d'exonérations fiscales ou autres avantages, passer à une fréquence mensuelle pour les réunions du CNI et institutionnaliser un comité public-privé au sein du CNI pour réduire les contraintes de l'environnement des affaires ;
    - suppression des contraintes au rapatriement de dividendes et de paiement de royalties, inclus pour les activités de services, de grande distribution et de franchise ;
    - mettre en place un cadre réglementaire favorable au développement de la franchise : (i) la mise en place d'un statut spécifique du franchisé et d'un environnement réglementaire et juridique favorable à la conclusion de contrats entre grandes enseignes et franchisés algériens (relation contractuelle, protection des franchiseurs) ; (ii) la levée de la soumission à l'autorisation préalable de la Banque d'Algérie du rapatriement des royalties, qui permettra au pays de se conformer à ses engagements en matière de protection des redevances de marque, licences ou royalties ; (iii) un traitement administratif rapide, favorable au développement des réseaux de franchise (approbation rapide de l'ouverture de nouveaux magasins) et levée de l'obligation d'obtenir une nouvelle autorisation dans chaque Wilaya ; (iv) la facilitation des opérations douanières sur les biens importés dans le cadre de la relation de franchiseur – franchisé : accès au couloir vert pour les franchisés des grandes enseignes nationales ou internationales (en plus du rétablissement des moyens de paiements internationaux usuels en plus du seul crédit documentaire).
    - mettre en place un cadre réglementaire favorable à l'implantation de grandes enseignes nationales ou internationales de la grande distribution : (i) mettre à disposition des assiettes foncières aménagées dans des emplacements de qualité (proximité des voies de transport, stationnement, etc.) ; (ii) mettre en place, au sein de l'ANDI, une équipe dédiée à la grande distribution qui serait l'interlocuteur unique pour ces grands projets ; (iii) ouvrir la possibilité d'accéder directement au marché monétaire pour pouvoir effectuer des placements rémunérés de liquidités sur le court-terme ; (iv) le développement de plateformes logistiques, le rétablissement des activités de cabotage maritime pour le transport de marchandises, et l'amélioration du cadre juridique et la professionnalisation du métier de transport de marchandise pour compte.
    - abrogation de l'obligation de « balance en devises positive », qui est inapplicable dans sa forme

[23] Saisir « l'opportunité démographique » chinoise qui va l'obliger à relocaliser, notamment en Afrique, plusieurs millions d'emplois en raison de la baisse de la population jeune en âge de travailler (62 millions des 15-25 ans d'ici 2025).

actuelle et qui représente un risque d'application arbitraire.

- la *facilitation du recrutement* et d'établissement de personnel qualifié étranger (permis de travail, imposition dans le pays d'origine, etc.). Permettre aux Algériens non-résidents travaillant sur contrat d'expatriation de rapatrier 90% de leurs salaires perçus en Algérie, comme leurs collègues étrangers ;
- mise en place d'un *portail multilingue* à destination des investisseurs étrangers, qui inclut toutes les procédures et réglementations en vigueur ;
- mise en place d'une *cellule en charge de l'accueil et de l'appui administratif* aux investisseurs étrangers ;
- abattements fiscaux sur les bénéfices rapatriés des IDE opérant dans des secteurs à haute technologie, ou s'approvisionnant en majorité au sein du tissu industriel local, ou sous-traitant une partie-significative auprès d'entreprises algériennes.

- Soutenir **l'innovation et l'acquisition de technologies** par :
  - l'exonération des charges sociales sur les salaires des ingénieurs de recherche et développement ;
  - la convertibilité du dinar, sans autorisation préalable, pour l'importation de services dédiés à la recherche et au développement, ainsi qu'à l'adoption de technologies nouvelles ;
  - renforcer le contrôle de la qualité des produits, de la lutte contre la contrefaçon et de la protection de la propriété intellectuelle. Sous-traiter le contrôle qualité et la certification de toutes les catégories de produits (alimentation, construction, métrologie, chimie, métallurgie, etc.) à des opérateurs agréés, nationaux et internationaux.
  - mettre en place un cadre permettant aux universités et instituts de recherche de développer des projets au service des entreprises, sur financement privé.
  - assurer un meilleur financement de l'innovation et créer les conditions de développement d'entreprises innovantes :
    - Définir un statut d'entreprise innovante (critères de recherche, comme la part des salaires des chercheurs, critère d'innovation du produit etc.)
    - Créer un équivalent SBIDA[24] (Small Business Innovation Development Act) et un SBIC[25] (Small Business Investment Company)
    - Impliquer le capital-risque : créer le cadre légal pour le financement d'entreprises innovantes, avec une fiscalité avantageuse pour les capitaux « risqueurs » (quelle que soit leur nationalité)

[24] Créé en 1982 par le Small Business Innovation Development Act, le programme SBIR vise à soutenir l'innovation dans les PME/PMI (moins de 500 personnes) par le biais de subventions versées par dix grandes agences de recherche fédérales.

[25] Les Small Business Investment Companies ont été créées en 1958 par le Congrès Américain pour financer le démarrage ou la croissance des PME/PMI. Les SBIC sont des sociétés d'investissement privées à but lucratif offrant des participations en capital ou des prêts à long terme à des petites entreprises en phase de croissance (ayant une valeur nette inférieure à $18 millions et un bénéfice de moins de $6 millions).

- Renforcer les moyens des incubateurs d'entreprises dans les pôles technologiques, notamment les moyens humains.
- Créer des fonds d'investissement technologiques régionaux qui auront une garantie de l'Etat et draineront une partie de l'épargne locale vers le financement d'entreprises innovantes (avec une fiscalité avantageuse pour les épargnants).

- Soutenir le développement des **petites et micro-entreprises**, par :
  - création d'un *statut de micro-entrepreneur* pour les entreprises de moins de 5 employés, ouvrant le droit à des procédures très simplifiées (système déclaratif, pas d'obligation d'avoir un local au moment de la création d'entreprises, pas de capital social minimum requis, etc.), à un régime fiscal simplifié et à des produits de garantie bancaires dédiés (voir chantier **12** sur la résorption de l'informel).
  - *Créer une véritable institution de micro finance* dans les standards internationaux qui accompagnerait les micro-entreprises (y compris informelles) vers les circuits bancaires et qui concentrerait son activité plutôt sur le financement du fonds de roulement (responsable de la disparition de 90% des micro-entreprises créées) que de la création.
- Renforcer **l'effet d'entraînement des dépenses publiques** sur l'économie nationale, par :
  - la réforme du système de paiement pour réduire les délais de paiement aux entreprises sur les factures des contrats publics. Il s'agira d'établir un délai contractuel maximum de 60 jours pour les paiements des contrats entre les entreprises et l'Etat, les administrations et les collectivités locales ;
  - des incitations au découpage des marchés publics en plus petits lots afin que les PME puissent y répondre ;
  - la réservation d'une part (20%) de la commande publique des collectivités locales et des ministères aux petites entreprises de moins de 20 employés (par exemple pour les commandes de TIC), qui bénéficieront d'une prime de coût de 10% dans les appels d'offre publics ;
  - des incitations, pour les grands contrats publics octroyés à des groupes internationaux, de former à la maîtrise d'ouvrage des experts algériens et de prévoir un plan de sous-traitance majeur de leurs activités dans le cadre de l'exécution du contrat ;
  - la réduction des dépôts de garanties financière que les PME soumettent lorsqu'elles répondent aux appels d'offre des marchés publics.

3. La mise en place de l'Agence du Développement Industriel et de la Compétitivité :

- La bonne exécution d'une politique industrielle nécessite : i) un niveau de coordination et d'accès à l'information qui soit excellent ; ii) des compétences au fait du monde des affaires, ayant une expérience d'entreprise et des profils adaptés à la tâche ; iii) la flexibilité d'interrompre certains soutiens et la transparence dans l'évaluation des interventions. Des institutions ministérielles,

fragmentées et dotées de compétences dont l'expérience en entreprise est limitée mènera à l'échec de la mise en œuvre de la politique industrielle, quelque soit la qualité de sa conception.

- Pour pallier à ces insuffisances, toutes les administrations en charge du développement des entreprises, de l'investissement et du développement industriel seront dissoutes au sein d'une agence d'exécution de la stratégie industrielle nommée Agence pour le Développement Industriel et la Compétitivité (ADIC). Ainsi, l'ALGEX, l'Agence de la PME, le programme de mise à niveau, la CGPME, la CAGEX et l'ANDI seront toutes dissoutes. L'ADIC prendra en charge tous ces programmes et services aux entreprises, en les modernisant pour les mettre aux standards internationaux.

- L'ADIC aura un statut d'agence d'exécution de la politique industrielle pour le compte de l'Etat. Elle sera dotée d'un conseil d'administration présidé par le ministre de l'économie mais dont la composition sera paritaire public-privé. Cette agence aura la flexibilité de pouvoir recruter de l'expertise de niveau international pour mener à bien sa mission, et elle ne sera pas soumise aux contraintes de gestion des ressources humaines et d'incitations de la fonction publique.

CHANTIER 9: SOUTIEN AUX EXPORTATEURS ET FACILITATION DU COMMERCE.

Mise en place d'une politique de soutien aux exportateurs et un plan national de la logistique et de la facilitation du commerce extérieur. Les instruments de soutien aux entreprises seront en grande partie réorientés vers les activités d'exportation et seront basés sur des objectifs transparents de résultats en termes d'exportation. Un plan national de la logistique du commerce extérieur sera mis en œuvre, qui inclura la facilitation douanière et portuaire ainsi que la mise en place de plateformes logistiques. La politique de taux de change sera également cohérente avec cet objectif de compétitivité internationale, afin de réduire les pressions d'appréciation que génèrent les revenus d'exportation d'hydrocarbures.

1. Nouvelle politique de soutien aux exportations :

- Protection des industries naissantes (ou secteurs stratégique définis dans la politique de développement) sur une durée de 6 à 7 ans (diminution progressive et strictement irréversible des barrières tarifaires sur la période), avec en contrepartie de fortes incitations à l'exportation. Des critères très stricts de fin des subventions seront mis en place, ces dernières ne s'appliquant que sur la base d'objectifs d'exportation.
- Politique de taux de change compétitive (dévaluation progressive et continue du taux de change réel, stérilisation d'une part des recettes d'hydrocarbures). Il s'agit de trouver le bon équilibre entre compétitivité des exportations par une politique de taux de change active, sans affecter trop brutalement les prix du panier des consommateurs.
- La subvention des coûts d'exploration de nouveaux marchés (remboursement d'une partie des frais de développement et d'exploration) ;
- La subvention directe de l'entrée dans de nouveaux marchés d'exportation ou d'exportation de nouveaux produits ;
- La mise en place de circuits logistiques du commerce extérieur qui facilite les opérations d'exportation. Mettre les ports d'exportation algériens au niveau de leurs homologues méditerranéens ;
- La création à l'horizon 2015 de 5 zones industrielles d'exportation à proximité des principaux pôles industriels du territoire (Alger/Blida, Sétif, Oran, Annaba, Constantine) et faciliter l'accès au statut existant d'opérateur sous douane ;
- Permettre aux exportateurs de conserver 100% de leurs recettes en devises ;
- La simplification des procédures liées à l'exonération fiscale et tarifaire totale des activités exportatrices jusqu'à 2020 ;
- Rétablir, par le biais de la Loi de Finances, les moyens de paiements internationaux usuels (remises documentaires et transferts libres) en plus du seul crédit documentaire. La mise en place de l'identifiant commun d'entreprise permettra à l'administration de mieux lutter contre la fraude fiscale, sans limiter les moyens de paiements disponibles.

2. Développement d'une *stratégie nationale de la logistique*, la mise en place de plateformes logistiques :

- Réforme des douanes : réduire les délais de dédouanement pour les aligner sur ceux des meilleurs ports mondiaux (ex. Singapour).
- Développement de chaînes logistiques (entrepôts, zones de stockage, zones sous douanes), infrastructures environnementales, **centres techniques** de métrologie, d'homologation et de standardisation,
- Adopter un plan national de réalisation de plateformes logistiques intégrées, mises en concession auprès d'opérateurs de référence de la logistique et du transport.

- *Ffacilitation portuaire* et ouverture du transport maritime à la concurrence afin que les opérations portuaires soient du même niveau d'efficacité que les meilleurs ports de la méditerranée, et réduction du coût d'acheminement des containers au niveau les plus bas de la région
- Poursuivre les plans de développement ambitieux pour les principaux ports:
  - le port en eau profonde de Djen Djen qui doit devenir un port de référence en Méditerranée pour le trafic d'import et réexporter mais aussi capter une part majeure du trafic de containers ou d'automobiles et s'adosser à une zone industrielle de grande dimension ;
  - le nouveau port du centre du pays qui doit prendre le relais de celui d'Alger et être intégré aux zones industrielles de l'Algérois. Le port d'Alger sera réservé au trafic de plaisance ;
  - le port de Bejaia pour le trafic de containers et de vrac des wilayas du centre ;

CHANTIER 10: POLITIQUE D'OUVERTURE COHERENTE ET MAITRISEE

Engager une nouvelle politique commerciale volontariste, maitrisée, engageant la nation de manière crédible et irréversible dans un processus d'ouverture à l'économie mondiale et alignant, au 1er janvier 2020, tous les échéanciers d'adhésion aux traités commerciaux internationaux (OMC, ZALE, UMA), en cohérence avec le déroulement de la Nouvelle Politique Industrielle. Il faudra en particulier aligner les échéanciers d'adhésion à l'OMC et de tous les accords commerciaux (UE, ZALE, UMA) sur cette date, afin que l'ouverture à la concurrence internationale soit progressive, irréversible et coordonnée. Cette politique d'ouverture doit aller de pair avec la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Industrielle.

L'adhésion à l'OMC, les accords de libre-échange et la politique industrielle visant une diversification de l'économie

L'Organisation Mondiale du Commerce compte aujourd'hui 157 membres et couvre la quasi-totalité du commerce mondial. Avec l'accession récente de la Russie en août 2012, l'Algérie reste un des rares pays avec un PIB supérieur à 100 milliards de dollars à ne pas en être membre, avec l'Iran, l'Irak et le Kazakhstan. La procédure d'accession de l'Algérie est ainsi devenue la plus longue qu'ait connue le système commercial multilatéral. Y a-t-il pour autant urgence ?

Les avantages qu'aurait l'Algérie à accéder à l'OMC sont de différentes natures :

- Certains concernent la compétitivité commerciale avec l'amélioration des conditions de l'insertion internationale à travers une plus grande rationalisation productive et une meilleure exploitation des avantages comparatifs réels mais surtout potentiels qu'un pays comme l'Algérie est amené à construire ;

- d'autres sont plus liés à la diplomatie économique avec une intégration au jeu coopératif multilatéral via la participation à l'élaboration des règles du commerce international, une transparence et une meilleure lisibilité des institutions de la politique commerciale ;

- La gestion des conflits quant à l'accès aux marchés d'exportation grâce au recours et à l'usage de la procédure de règlement des différends pour les conflits commerciaux internationaux car cette procédure est réservée exclusivement aux membres du système commercial multilatéral ;

- Et enfin non des moindres, l'introduction d'une cohérence institutionnelle au niveau national, qui réduit l'influence des intérêts particuliers dans la définition de la politique commerciale, rend celle-ci plus lisible car régulée au travers d'un système de règles.

Les inconvénients de l'adhésion à l'OMC sont liés au fait de se soumettre à un corpus de règles qui s'imposent au pays et qui impliquent entre autres :

- Une obligation de se conformer aux règles et procédures du « Club » ;

- Une restriction du « champs des possibles » en matière de politique économique et de stratégie de développement, notamment en termes d'outils d'appui sectoriel dans le cadre de la stratégie industrielle ;

- Le corolaire est une intensification de la concurrence pour les producteurs locaux. Ceci dit, en restant en dehors de l'OMC, un pays ne bénéficie pas de la protection de cette institution qui interdit de nombreuses pratiques commerciales déloyales. Il s'agit dès lors de faire un choix entre concurrence prévisible accrue mais encadrée et risque de pratiques déloyales non prévisibles.

- L'intensification de la concurrence internationale pourrait avoir des effets irréversibles en dynamique sur le tissu industriel national, en raison de l'existence d'irréversibilités technologiques et productives, réduisant des possibilités futures de diversification productive de l'Algérie, alors que l'objectif affiché est celui d'une diversification hors hydrocarbures.

En fait, cette question d'adhésion à l'OMC ne peut être pensée indépendamment des autres aspects de la politique commerciale (accords de libre-échange, notamment l'accord d'association avec l'UE, politique d'exportation) et surtout de la politique économique de diversification de manière générale.

Etant donné le faible développement industriel de l'Algérie et la très faible diversification de ses exportations, la politique industrielle recommandée, aux côtés des autres chantiers de diversification, requiert d'utiliser des mécanismes d'appui aux secteurs prioritaires que le cadre de l'OMC ne permet pas. Un démantèlement tarifaire trop brutal couperait également court à la possibilité du secteur industriel algérien de se diversifier. D'un autre côté l'échéance stricte, irréversible et crédible d'une adhésion à l'OMC qui coïnciderait, au 1er janvier 2020, avec les échéanciers des accords de libre-échange (ZALE, UE, etc.), permettrait de discipliner le secteur industriel ainsi que les pouvoirs publics pour préparer cette échéance inéluctable. Le tout est de ne pas surprotéger trop longtemps nos industries et de pouvoir s'engager sur un échéancier court et strict d'ouverture. Combiné à une politique active d'attraction des IDE et à des appuis aux secteurs industriels qui soient essentiellement axés sur leur performance à l'export (pour s'assurer qu'ils sont en concurrence internationale ouverte), cet engagement de démantèlement et d'adhésion à l'OMC permettrait seul d'engager la diversification sans souffrir d'excès de protection et de rentes.

Redéfinir la politique commerciale et s'engager de manière crédible et irréversible sur un calendrier d'ouverture au 1er janvier 2020.

Nous recommandons ainsi :

- d'interrompre les négociations en cours pour l'adhésion à l'OMC ;
- d'entreprendre, de manière unilatérale, les réformes réglementaires et institutionnelles nécessaires pour accéder à l'Organisation ;
- de planifier, de manière crédible et irréversible, un échéancier de démantèlement tarifaire qui débutera le 1er janvier 2015, et qui sera étalé jusqu'au 1er janvier 2020, qui corresponde tant aux accords de libre-échange (UE, ZALE, etc.) qu'à celui de l'entrée à l'OMC. La baisse des subventions énergétiques pour l'industrie nationale (conformément au Chantier 3) se fera également en

parallèle, ce qui neutralisera le principal argument de pays membres s'opposant à l'entrée de l'Algérie à l'OMC.

- Redéfinir le calendrier d'adhésion à l'OMC en fonction des impératifs de la politique industrielle et du besoin de soutenir les exportations des industries naissantes. Cette adhésion se fera dans les 7 ans suivants le lancement de la nouvelle stratégie économique.
- Renégocier, lors des clauses de rendez-vous, les traités d'association à l'UE et accords de libre-échange arabe, à la lumière des impératifs et des objectifs de la politique industrielle, en y inscrivant notamment des clauses de sauvegarde et des mécanismes de protection temporaire.
- Faire de l'intégration Maghrébine un puissant levier de la diversification dans le cadre de la stratégie industrielle, en développant des filières intégrées maghrébines.
- Reprendre des négociations bilatérales stratégiques, notamment avec les grandes puissances économiques émergentes du Sud (Corée, Chine, Inde, Brésil, Afrique du Sud, Nigeria, Malaisie, Turquie) en vue de la signature d'accords de libre-échange bilatéraux qui entreraient également en vigueur le 1er janvier 2020.

Cette politique d'ouverture graduelle, mais irréversible et crédible, viendra accompagner le nouveau plan de soutien aux exportations ainsi que d'une stratégie nationale de la facilitation du commerce extérieur et de la logistique (chantier **9**).

4ème levier :

Adopter une nouvelle approche des politiques de l'emploi et de l'informel

Une nouvelle approche en termes d'incitations à la formalisation de l'emploi et des micro entreprises informelles sera mise en œuvre, en rupture avec l'approche essentiellement répressive adoptée jusque-là. Les instruments légaux, fiscaux et financiers de soutien à la formalisation et au développement des micro entreprises formelles seront revus en profondeur. Une approche segmentée du secteur informel sera mise en œuvre, mêlant incitations et application de la loi en fonction des populations cibles et des objectifs visés. Les politiques de l'emploi seront entièrement revues pour favoriser l'entrée des jeunes sur le marché du travail, objectif qui sera élevé au rang de priorité nationale.

CHANTIER 11: REFONTE DES INSTRUMENTS DE SOUTIEN A L'EMPLOI.

Refonte des politiques du marché du travail pour encourager l'emploi formel et l'insertion des jeunes. La baisse des charges sociales pour le premier emploi sera significative pour les jeunes de moins de 35 ans. Les contrats à durée déterminée seront réformés pour offrir une réelle flexibilité aux entreprises tout en veillant à une réelle sécurité pour les employés, en leur ouvrant les droits à l'assurance chômage. Une carte de demandeur d'emploi sera mise en place, donnant droit à des avantages ainsi qu'à des devoirs en termes de recherche active d'emploi ou de formation. Des incitations à la mobilité professionnelle seront également mises en place. Priorité sera donnée à la modernisation de l'Agence Nationale pour l'Emploi, notamment en termes de systèmes d'information et de portail emploi. Enfin, un Conseil National Public-Privé pour l'Emploi sera mis en place. Il sera force de proposition en termes de définition des besoins en qualifications, des tendances sur le marché du travail et d'évaluation de la performance de l'ANEM.

L'essentiel de la création d'emplois proviendra de l'accélération de la croissance, de l'investissement et de la création d'entreprises que la nouvelle politique économique soutiendra. En termes de soutien actif à l'emploi, les mécanismes existants (ANSEJ, CNAC, etc.) seront remodelés afin d'en assurer une efficacité accrue et d'améliorer leur soutenabilité financière.

Au-delà de la refonte des instruments existants, la nouvelle politique de soutien à l'emploi s'appuiera sur 5 autres mesures phares :

1. Ouvrir le droit à l'assurance chômage pour les cotisants CNAC en Contrat à Durée Déterminée.

La mesure consiste à :

- réformer le Code du Travail pour ouvrir le droit aux allocations chômage aux cotisants à la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) qui sont en Contrat en Durée Déterminée, ce qui permettra d'éliminer une discrimination entre cotisants en CDD et CDI (Contrats à Durée Indéterminée). Ce droit à l'assurance chômage sera aussi ouvert aux jeunes en contrat de pré-emploi, aux micro-entrepreneurs bénéficiaires de l'appui de l'ANSEJ ou des autres dispositifs de lutte contre le chômage (CNAC, etc.) ;

- en contrepartie, les bénéficiaires d'allocations chômage seront tenus de rechercher activement un emploi (contrôle par l'ANEM) et les allocations seront dégressives dans le temps ;

- assurer un appui budgétaire de l'Etat dans une phase de transition pour assurer l'équilibre financier de la CNAC.

- A plus long terme, il faudra également ajuster les niveaux de contribution des employeurs et des employés afin d'assurer que cette mesure ne mette pas en danger l'équilibre financier de long-terme de la CNAC.

- Cotisation à un système d'assurance chômage pour une durée minimale de cotisation de 6 mois :

- 6 mois de cotisation donnent droit à une période d'indemnisation de 3 mois
- Chaque mois de cotisation supplémentaire étend la période d'indemnisation de 10 jours
- Le bénéficiaire devra justifier d'une recherche active d'emploi

- Réformer le code du travail pour banaliser le CDD avec accès des travailleurs en CDD à l'assurance chômage dans des conditions spécifiques.
- Autoriser le recours au licenciement économique individuel
- Soumettre le contrôle de la pertinence de la cause économique du licenciement à l'appréciation du juge social.
- Substituer un droit de regard du partenaire social pour l'adoption du plan social, non bloquant.
- Supprimer la COD trop onéreuse qui constitue une véritable barrière au recours à l'assurance chômage.
- Elargir l'accès de l'assurance chômage aux CDD, selon une formule qui tienne compte des exigences d'équilibre financier du régime (la générosité de la couverture devant être établie par une étude actuarielle).
- Mise en place d'une carte de demandeur d'emploi ouvrant doit à une réduction dans les transports publics. Un numéro d'identification unique, personnel, valable sur tout le territoire sera délivré. Ce numéro sera conservé tout au long de la vie professionnelle.
- Mise en place d'un système d'aide à la mobilité géré par les agences d'emploi :
    - Un chômeur acceptant un emploi dans une zone éloignée de son domicile reçoit durant six mois une « allocation mobilité devant lui servir à couvrir une partie des coûts à la mobilité (transport, logement)
- Création d'un compte formation : chaque semaine travaillée donne droit à 0,5 jour de formation. Ce compte formation pourra être utilisé soit dans le cadre de la formation continue, soit en période de chômage pour faciliter le retour à l'emploi

2. Exonérer de toutes charges sociales et d'IRG pendant deux ans les nouveaux inscrits à la CNAS de moins de 35 ans.

- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes tout en leur assurant une couverture sociale en étendant et simplifiant les dispositifs mis en place au cours des dernières années. Il s'agira en particulier :
    - Pour les jeunes employés : tout nouvel inscrit à la CNAS qui a moins de 35 ans sera totalement exonéré de charges sociales (pour la partie salarié) et de prélèvement à la source pour l'impôt sur le revenu global (pour la partie de son salaire n'excédant pas deux fois le SNMG) pendant les

deux premières années de son affiliation à la CNAS. Le manque à gagner pour la CNAS sera pris en charge par l'Etat ;

- Pour leurs employeurs : ils seront exonérés de charges sociales (pour la partie entreprise) durant deux ans (contre un an seulement pour les entreprises économiques -décret exécutif 11-105 de 2011-) et n'auront pas à passer par l'ANEM pour le recrutement.

- étendre les réductions de charges sociales de 2 années supplémentaires en cas de CDI ;
- mettre en place quelques garde-fous pour limiter les abus :
  - utiliser l'identifiant unique de la CNAS (qui sera lié au numéro de la Carte d'identité Nationale, dans le cadre de la numérisation en cours de l'Etat civil), afin d'éviter que cette facilité ne soit utilisée plusieurs fois pour la même personne.
  - éviter les effets d'aubaine pour les employeurs qui mettront fin au contrat d'un bénéficiaire (attente de six mois avant de pouvoir effectuer un nouveau recrutement bénéficiant de l'exonération pour favoriser l'embauche des employés en fin de droits d'exonération plutôt que leur remplacement par de nouveaux).

3. Encourager le recrutement et la formalisation de l'emploi en éliminant l'obligation de passage à l'ANEM pour toute embauche qui ne bénéficie pas d'avantage particulier.

La mesure consiste à :

- éliminer l'obligation de passer par l'ANEM pour tout recrutement qui ne bénéficie pas d'avantage particulier (sauf dans certains bassins d'emplois particuliers, tels que les zones d'extraction d'hydrocarbures)
- dépénaliser l'acte de recrutement hors de l'ANEM
- supprimer l'obligation de déclarer tout poste vacant à l'ANEM.

4. Modernisation des agences nationales pour l'emploi : moyens humains, informatiques, organisation.

- Appui aux demandeurs d'emploi : rédaction de CV, bilan de compétence, identification des formations à suivre (en fonction des aspirations et des qualifications recherchées etc.)
- Contrats de performances pour les agences
- Portail web national permettant l'accès aux annonces d'emplois
- Système d'information intégré entre toutes les agences pour partage d'information sur les demandeurs d'emploi, les offres d'emploi

- Créer un conseil national de l'emploi regroupant associations patronales, drh, centres de formation professionnelle et universités qui aura en charge :
  - La définition de métiers par secteur, fiche de poste, avec qualifications requises
  - D'identifier les besoins des entreprises, mieux articuler les formations et dimensionner les effectifs sortant des institutions de formation
  - De réaliser une enquête nationale sur les besoins en emplois et qualifications des entreprises (présents et anticipés).

5. Créer un dispositif « congé création d'entreprise » pour favoriser l'entreprenariat.

(i) mettre en place un « **congé création d'entreprise** » pour encourager ***l'entreprenariat et la création d'entreprise par les cadres en fonction***

(ii) il s'appliquera aux salariés des grandes entreprises publiques et privées et aux fonctionnaires dans les conditions suivantes:

- dans la limite d'un salarié par tranche de 50 salariés (au sein de son entité) ;
- seuls les salariés ayant une ancienneté d'au moins 3 ans seront éligibles ;
- une période sabbatique de 2 ans pour la création d'une entreprise, avec obligation de reprendre le salarié au bout des 2 ans si celui-ci demande sa réintégration ;
- le salarié conserve ses droits au chômage durant 5 ans ;
- le salarié peut recevoir en deux fois (6 mois puis 6 mois) la totalité des allocations chômage auxquelles il a droit pour les mettre au capital de l'entreprise créée et une indemnité supplémentaire de l'Etat égale à 50% de son salaire brut la première année et 30 % la seconde année.

CHANTIER 12: APPROCHE NOUVELLE POUR L'INFORMEL.

Adoption d'une nouvelle approche segmentée pour encourager la formalisation de l'économie. Mise en place d'une stratégie nationale d'incitation à la légalisation de l'emploi informel, à la lutte contre la concurrence déloyale de certains segments du secteur informel et de soutien incitatif à la formalisation de certaines micro entreprises informelles.

Concernant l'emploi informel, les mesures suivantes seront appliquées :

- Mise en place d'un système simplifié d'enregistrement à la CNAS, à charges sociales très réduites pour encourager la formalisation de l'emploi dans certains secteurs où les taux d'accidents de travail sont élevés (ex. BTPH) ou l'apprentissage est valorisable (ex. artisans, services à domicile, services sociaux et culturels). Ces travailleurs seront munis d'une carte professionnelle de travailleur temporaire.
- Lancement d'une campagne permanente de lutte ciblée contre les gros circuits de distribution informels.
- Le développement des moyens de paiements sera accéléré et l'obligation de paiement par chèque pour tout montant supérieur à 50'000 DA sera rendue effective le 1er janvier 2015.
- Un nouveau statut de *Micro entrepreneur* sera introduit, dont l'inscription se fera sur une base déclarative, gratuite et très simplifiée. Ce statut bénéficiera de l'accès à des produits financiers dédiés (micro finance, essentiellement). Il fera l'objet d'une comptabilité simplifiée, d'une fiscalité simple et basse et ouvrira le droit à la sécurité sociale et à la retraite. Ce statut visera à encourager la formalisation de certains segments de l'informel.

5ème levier :

Changer de manière fondamentale le cadre de gouvernance économique et l'approche de l'Etat en matière de conduite de la politique économique.

Il s'agira non seulement de revoir entièrement l'organisation institutionnelle en place pour mettre en œuvre la politique économique, en s'inspirant des meilleures expériences mondiales (fusion des ministères économiques, agences d'exécution indépendantes, etc.), mais aussi de réformer les rôles de régulateur et d'acteur économique de l'Etat pour plus d'efficacité, d'indépendance et une meilleure gouvernance. Enfin, un nouveau partenariat de l'Etat avec le secteur privé sera mis en place et institutionnalisé pour concevoir conjointement les politiques économiques, les évaluer et les ajuster.

CHANTIER 13: REFONTE DU ROLE DE L'ETAT ACTIONNAIRE ET REGULATEUR.

Reformuler de manière fondamentale le rôle de l'Etat actionnaire (entreprises publiques, banques publiques, foncier et réseaux d'infrastructure) afin de réduire la dépendance de ces outils de développement économique du pouvoir politique et des interférences, d'en augmenter l'efficacité (par une politique salariale et politique d'incitations similaire à celle d'entreprises privées), et d'en rapprocher le fonctionnement du privé, en éliminant toute forme de discrimination, de protection ou de contraintes spécifiques face à la concurrence privée. Dans ce sens, l'ouverture en Bourse, de façon même partielle, des sociétés commerciales aujourd'hui étatiques constituera un outil privilégié favorisant la réforme de la gouvernance des entreprises étatiques. Le rôle de régulateur de l'Etat sera également renforcé pour amener les agences de régulation existantes aux standards internationaux en termes de capacité, d'indépendance et de pouvoir d'intervention, notamment les agences de régulation sectorielles et le Conseil de la Concurrence.

1. Réforme de l'Etat actionnaire et acteur économique :

*Accorder toute l'**autonomie de gestion aux entreprises et banques publiques de façon conforme aux principes de gouvernance des entreprises étatiques et** en rapprochant leur mode de fonctionnement de celui du secteur privé **:***

- dépénaliser entièrement l'acte de gestion ;
- abroger les textes imposant des contraintes spécifiques aux entreprises publiques auxquelles leurs concurrents privés ne sont pas soumis (ex. financement exclusif auprès de banques publiques, code des marchés publics pour les achats, limites au recrutement de cabinets de conseil nationaux et internationaux, etc.) ;
- rendre aux conseils d'administration et aux gestionnaires la liberté en matière de ressources humaines (recrutement, licenciements), de politique salariale et d'incitation (mise en place d'un intéressement aux performances de l'entreprise pour tous les salariés), d'investissement, de mode de financement, d'orientation stratégique et de développement, y compris de propositions pour l'ouverture du capital de sa société, de partenariats stratégiques, etc. ;
- recruter des DG et des cadres avec une expérience prouvée, soit au sein de l'entreprise, soit à l'extérieur, y compris dans le privé voire des étrangers avec des contrats de performances pour le mangement de l'entreprise (rémunération indexée sur des indicateurs de performance clé). Un pilote pourra être conduit sur 5 entreprises publiques de taille significative avec des PDG issus du secteur privé, liés, ainsi que le top management, par des contrats de performance à l'entreprise ;
- rendre obligatoire pour toutes les entreprises publiques de présenter dans l'année un plan de développement stratégique chiffré ;
- rendre obligatoire la gestion de la performance au sein des organismes étatiques au travers d'un

intéressement des salariés aux performances de l'entreprise, mais aussi un management par les objectifs à l'échelle individuelle ; La cotation des entreprises étatiques en Bourse permettra notamment d'intéresser le management à l'augmentation de la valeur de la société.

- accroitre la transparence dans la gestion des entreprises publiques par la publication des comptes, la rédaction d'un rapport annuel, le calcul des aides financières diverses apportées par l'Etat et la rencontre avec des analystes financiers pour les sociétés cotées ;

- reprendre la politique de privatisation ou de partenariats avec des entreprises étrangères par le biais d'une agence étatique en charge de la privatisation fonctionnant comme un fonds de *Private equity* soumis à des impératifs de gestion de portefeuilles et de rentabilité ou de contrats de plan avec les ministères de tutelle.

- revoir la composition des organismes de gouvernance des entreprises publiques et normaliser l'intervention de l'Etat actionnaire :
    - revoir la composition et le rôle des conseils d'administration des SPA publiques et des banques publiques
        - une composition moins politique et plus proche du marché : un tiers des sièges reviendront à des administrateurs indépendants issus du secteur privé et un tiers à des administrateurs ne travaillant pas dans les ministères de tutelle ;
        - les hauts cadres de l'entreprise seront nommés par le conseil d'administration sur proposition des Président du CA et il sera mis fin aux nominations par décrets présidentiels;
        - soumettre les décisions importantes de l'entreprise (investissements, entrée dans un nouveau marché, ouverture du capital) à l'approbation du Conseil d'administration de l'entreprise, après avis des comités du CA ;
    - Pour les grandes entreprises publiques et les banques publiques, 2 sièges du conseil d'administration seront réservés pour la participation de députés de l'APN (dont un siège pour un député de l'opposition). Suivant le modèle adopté en Suède, les entreprises et banques publiques seront tenues d'informer l'APN des dates de réunion de leurs conseils d'administration. Les députés qui souhaiteront y assister (en personne ou par délégation à un expert mandaté), devront simplement notifier le secrétariat du Conseil au plus tard 24 heures avant le début de la réunion. Les participants au Conseil y siègeront en tant qu'observateurs (sans droit de vote ou de délibération) mais auront accès aux documents discutés au Conseil.
    - Supprimer toute forme d'intervention directe des ministres dans la gestion des entreprises puisque l'Etat est déjà représenté au conseil d'administration par le biais des administrateurs qu'il a nommés pour approuver les grandes décisions de l'entreprise ;
    - Mettre en place des comités de rémunération et d'audit avec des administrateurs indépendants ainsi que des comités stratégiques et exécutifs pour favoriser la collégialité de la gestion ;
    - En contrepartie, il sera mis fin à la garantie du plein emploi de fait dans le secteur public : en cas de détresse de l'entreprise ou de restructuration, un plan de licenciement économique sera mis en place, qui affectera notamment le top management.

- Remplacer les SGP par une agence des Participations de l'Etat. L'Agence des Participations de l'Etat remplacera les SGP et sera détentrice de leurs portefeuilles d'entreprises publiques. Elle fonctionnera comme un fond de capital risque et aura un rôle complémentaire au FNI (Fonds National d'Investissement), dédié aux investissements stratégiques. Plus précisément, la mesure consiste à :
  - renforcer les compétences humaines de cette agence en recrutant de nouveaux profils, si possible avec une expérience internationale (y compris étrangers), ce qui suppose une totale liberté en matière de rémunération ;
  - aligner les processus de l'Agence sur ceux d'une société de capital-risque : comité d'investissements, administrateurs externes, appels à des expertises extérieures (juristes, experts industriels pour juger de la valeur des actifs industriels des entreprises), approbation des plans de développement stratégique des entreprises du portefeuille, choix du mode de sortie du portefeuille (ouverture du capital en Bourse ou à des partenaires stratégiques) et plan d'exécution ;
  - conduire les restructurations nécessaires (ex groupement GICA de cimenteries publiques) : faire appel à des financements de marché dans la mesure du possible et accompagner les entreprises du portefeuille dans la mise en place des incitations en matière de politique salariale, d'autonomie de gestion et de discipline du marché ;
  - renforcer l'autonomie de décision en matière de privatisation encadrée par des contrats d'objectifs avec l'Etat : seuils élevés pour le passage en CPE ; processus transparent d'introduction en Bourse ou privatisation partielle ou totale.
  - rattacher cette agence au Ministère des finances qui siégera au sein de son conseil d'administration pour lui donner un poids important.

2. Réforme de la régulation sectorielle :

- Revoir l'indépendance et le périmètre des autorités de régulation sectorielles, renforcer l'indépendance des régulateurs sous ses différentes formes :
  - <u>indépendance de décision:</u> pas de tutelle administrative des ministères (prise de décision sans soumission au Ministre) et limitation des interférences politiques : les interférences politiques sont nombreuses (télécommunications, énergie etc.) ;
  - <u>indépendance des membres du Collège</u> : nomination des membres du Collège par plusieurs sources de pouvoir (Présidents de la république, de l'APN, du Conseil de la Nation, etc.) pour un seul mandat avec inamovibilité : pas le cas.
  - <u>indépendance financière :</u> le mode de financement indépendant du pouvoir exécutif (prélèvement sur le chiffre d'affaires du secteur) et à un niveau suffisant (recrutement, recours à des expertises externes) est assuré, mais le budget n'est pas adopté par le Parlement (adoption par le ministre pour la CREG) ;
  - <u>indépendance dans le recrutement :</u> liberté de recrutement des fonctionnaires et non fonctionnaires (déjà le cas) avec des rémunérations permettant d'attirer des compétences

expérimentées (à améliorer) ;

- liberté de publier ses avis: limitée aujourd'hui

- Revoir le périmètre d'action des autorités de régulation sectorielle et renforcer leur indépendance :
  - Ne soumettre à licence ou cahier des charges qu'un périmètre restreint d'acteurs, là où il y a monopole naturel ou utilisation de ressources rares. Régime d'autorisation générale proche du droit commercial commun pour le reste (ni licences, ni cahier des charges), notamment les fournisseurs de services (ex: ne pas soumettre les call centers, les datacenters, les fournisseurs d'accès à Internet, les fournisseurs de services à valeur ajoutée téléphoniques), avec contrôle par le Conseil de la concurrence.
  - En contrepartie, les Autorités de régulation auront à rendre des comptes au Parlement qui aura à évaluer leur performance par le biais de la présentation d'un bilan d'activité et de la fourniture d'informations détaillées sur leur action

3. Régulation de la concurrence :

- Réformer le Conseil de la concurrence, en le transformant en autorité administrative indépendante libérée de la tutelle du ministère du Commerce, et disposant de:
  - l'indépendance de décision: personnalité morale et autonomie de décision ;
  - l'indépendance financière: un budget voté par le Parlement ;
  - l'indépendance des membres du Conseil exécutif : mandat de 5 ou 6 ans non renouvelable et inamovible (sauf procédure judiciaire), et rend compte directement au président ;
  - l'indépendance par la qualité et la crédibilité du travail: Conseil exécutif doit être équilibré entre fonctionnaires, experts juridiques et économiques, associations de consommateurs, secteur privé.
- renforcer les pouvoirs du Conseil de la concurrence : pouvoir d'auto saisine, pouvoir de sanction financière, pouvoirs d'investigation (collaboration avec la DCP), droit d'émettre des avis sur les politiques gouvernementales qui pourraient réduire la concurrence.
- octroyer au Conseil de la concurrence la liberté de recrutement, y compris des experts non fonctionnaires, ou des juristes et des économistes.
- Elargir son périmètre d'action :
  - à la régulation des comportements de l'ensemble des marches de biens et services, à l'exception des marchés où existent des monopoles naturels ou des oligopoles dus à l'exploitation de ressources rares (abus de position dominante, contrôle des ententes) ;
  - au contrôle des fusions et acquisitions, avec notamment le droit de bloquer une fusion qui mettrait un nouveau groupe en position dominante.
  - lui permettre d'élaborer sa propre doctrine, conforme aux avancées de la théorie et de la pratique de l'économie et du droit de la concurrence.

CHANTIER 14: L'ENTREPRISE AU CŒUR DU PILOTAGE ECONOMIQUE

Mettre l'entreprise au cœur du processus de conception, de décision et d'évaluation des politiques économiques

La présence des acteurs économiques aux commandes de ces organismes de pilotage assurera une concertation continue et institutionnalisée et un pilotage conjoint, public-privé, de la politique économique.

Au sein du Conseil National Public-Privé pour l'Emploi, les représentants des entreprises contribueront à la définition des programmes universitaires ou de formation professionnelle, des standards de qualifications.

Le monde de l'entreprise, représenté par un panel de chefs d'entreprise élus par leurs pairs, incluant les principaux secteurs, sera représenté dans les conseils d'administration des agences de mise en œuvre de la politique économique (chantier **15**), du *Haut Conseil au Développement Economique et Social* de la Présidence de la République (chantier **50**), de l'*Agence Nationale Indépendante d'Evaluation des Politiques Publiques et des services Publics* (chantier **42**) et du *Conseil National de Réforme du Climat des Affaires*.

Ces institutions de concertation, d'évaluation et de pilotage économique rendront caduques les rencontres dites de « Tripartite » ou de diverses assises qui seront abandonnées, ou les organismes de concertation existants, tels le CNES, qui seront dissous.

CHANTIER 15: PILOTAGE ECONOMIQUE ENTIEREMENT REMODELE

Réorganiser les institutions en charge de l'exécution et de l'évaluation des politiques économiques et mettre l'entreprise au centre du processus de conception, de décision et d'évaluation des politiques économiques. Mettre en place des agences autonomes pour mettre en œuvre les interventions de l'Etat (Agence du Développement Industriel et de la Compétitivité, Fonds de Gestion des Actifs Economiques Publics, Conseil National d'Amélioration du Climat des Affaires), création d'un grand ministère de l'économie, des finances et du développement industriel, regroupant tous les ministères économiques. Création d'un *Haut Conseil au Développement Economique et Social* (voir chantier **50**), présidé par le Président de la République et doté des capacités d'analyse stratégique, de pilotage de la stratégie économique et du suivi de l'efficacité de sa mise en œuvre. Enfin, Une nouvelle *Agence Nationale Indépendante d'Évaluation des Politiques Publiques et des Services Publics* (voir chantier **42**), dotée d'indépendance et de pouvoirs étendus d'évaluation et d'enquêtes de terrain, rattachée à l'APN, comportera un département de l'évaluation des politiques économiques qui informera de manière transparente, les élus ainsi que le public, de la performance de mise en œuvre de la nouvelle politique économique.

1. Créer un grand Ministère du Développement Economique par la fusion des ministères économiques actuels.

- les grands domaines de la politique économique seront mis sous la tutelle d'un seul Ministère du Développement Economique;
- quatre postes de ministres délégués à *l'Emploi*, au D*éveloppement industriel et de la compétitivité*, au *Commerce* et aux *Finances* seront créés ;
- une grande direction de l'analyse économique et de la prospective sera créée. Elle rassemblera les compétences qui existent actuellement dans plusieurs structures :
    - elle aura pour rôle de fournir au cabinet du ministre des études et notes d'analyse économique pour appuyer la décision publique ;
    - elle remettra en place l'instrument de planification économique articulé autour de plans de déploiement de l'action de l'Etat sur 30 ans – 10 ans – 3 ans, notamment pour les industries de réseau, les infrastructures de transport, l'aménagement du territoire et l'équilibre régional afin d'organiser l'investissement de long terme de l'Etat, de donner de la visibilité aux acteurs économiques et aux investisseurs et de créer les conditions de partenariats publics-privés.
    - elle sera constituée d'économistes et d'experts sectoriels, fonctionnaires, mais également d'experts recrutés dans le secteur privé ;
    - elle sera dotée de moyens conséquents pour faire appel régulièrement et rapidement à de l'expertise externe, nationale et internationale.

2. **Agence du Développement Industriel et de la Compétitivité**, qui est l'agence d'exécution du Ministère délégué pour le Développement Industriel et de la Compétitivité, et qui rassemble tous les instruments de soutien et de subvention aux entreprises de tous types (programmes sectoriels de la stratégie industrielle, soutien aux PME, aux exportateurs, etc.). Elle sera appuyée par des agences sectorielles et régionales au sein des pôles de compétitivité, ainsi que par une agence dédiée à l'attraction et le soutien aux IDE.

3. **Création d'un Haut Conseil au Développement Economique et Social**, présidé par le Président de la République, doté des capacités d'analyse stratégique, de pilotage de la stratégie économique et du suivi de l'efficacité de sa mise en œuvre (voir Chantier **50**). Aussi, le *Conseil National d'Amélioration du Climat des Affaires* (dépendant du Haut Conseil au Développement Economique), sera en charge de la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration du climat de l'investissement, de la coordination et du suivi des réformes correspondantes. Ce dernier sera doté d'un conseil d'administration paritaire (voir chantier **5**)

4. **La nouvelle *Agence Nationale Indépendante d'Évaluation des Politiques Publiques et des Services Publics*** (voir chantier **42**), dotée d'indépendance et de pouvoirs étendus d'évaluation et d'enquêtes de terrain, rattachée à l'APN, comportera un département de l'évaluation des politiques économiques qui informera de manière transparente, les élus ainsi que le public, de la performance de mise en œuvre de la nouvelle politique économique.

CINQUANTE CHANTIERS DE RUTPTURE POUR BATIR l'ALGERIE DE 2020

	Leviers		*Chantiers de rupture*
ECONOMIE	*Couper progressivement le cordon de la rente budgétaire à l'horizon 2020 puis 2030 en la réorientant vers les investissements d'avenir*	1	**Engagement constitutionnel pour couper le lien à la rente et l'investir dans l'avenir**
		2	**Grande réforme fiscale**
		3	**Maitrise de la demande énergétique**
		4	**Ciblage des transferts sociaux et nouveaux transferts monétaires**
	Transformer l'environnement de l'entreprise et de l'investisseur pour en faire un climat des affaires des plus attractifs	5	**Environnement des affaires de classe mondiale**
		6	**Quatre ans pour transformer le secteur financier**
		7	**Foncier industriel et économique au service de la diversification**
	Engager la nation dans une stratégie économique volontariste et cohérente pour un nouveau modèle de croissance et de diversification	8	**Nouvelle Politique Industrielle**
		9	**Soutien aux exportateurs et facilitation du commerce**
		10	**Politique d'ouverture cohérente et maitrisée**
	Adopter une nouvelle approche des politiques de l'emploi et de l'informel	11	**Refonte des instruments de soutien à l'emploi**
		12	**Approche nouvelle pour l'informel**
	Changer de manière fondamentale le cadre de gouvernance économique et l'approche de l'Etat en matière de conduite de la politique économique	13	**Refonte du rôle de l'Etat actionnaire et régulateur**
		14	**L'entreprise au cœur du pilotage économique**
		15	**Pilotage économique entièrement remodelé**
EDUCATION	*Mettre le pilotage par la qualité et la performance au cœur de la politique d'éducation, à tous les niveaux*	16	**Responsabilisation et pilotage par la performance du système éducatif**
		17	**Autonomie accrue des établissements**
		18	**Cursus universitaires mieux articulés aux besoins de l'économie**
		19	**Revaloriser la formation professionnelle et technique**
		20	**Complémentarité entre enseignement public et privé**
	Bâtir un système éducatif et de formation plus équitable	21	**Créer de plus grandes incitations à la recherche**
		22	**Réduire les inégalités face à l'école**
	Bâtir un système éducatif plus épanouissant pour les élèves	23	**Meilleure orientation des élèves et passerelles entre différents cursus**
		24	**Nouvelle pédagogie d'enseignement**
		25	**Améliorer les conditions de travail et de vie des étudiants**
SANTE	*Mettre le pilotage par la qualité et la performance au cœur de la politique de santé publique*	26	**Evaluer et contrôler la qualité des soins et la performance**
		27	**Responsabiliser les acteurs et systématiser la contractualisation**
		28	**Gérer et prendre les décisions au plus près du terrain**
	Permettre un accès équitable à des soins sécurisés et de qualité	29	**Redéfinir les modes de gestion et d'approvisionnement des produits de santé**
		30	**Amener le soin au plus près du citoyen et sortir de l'hospitalo-centrisme**
		31	**Réduire le poids de la dépense de santé pour les ménages**
	Construire la complémentarité entre les secteurs public et privé au bénéfice du patient	32	**Donner une place reconnue et contrôlée aux opérateurs privés dans le système de santé**
		33	**Développer un espace 'privé à but non lucratif' pour les priorités de santé publique**
VILLES	*Mettre en œuvre concrètement un véritable aménagement du territoire*	34	**Redonner une cohérence et un équilibre au territoire**
		35	**Mettre en place des gouvernorats pour piloter le rééquilibrage entre agglomérations**
	Redonner une cohérence et un ordre à nos villes et nos villages	36	**Améliorer significativement la qualité de la vie dans les villes et les villages**
		37	**Améliorer l'intégration des citoyens algériens à leur environnement**
CULTURE	*Construire de nouveaux rapports entre l'Etat et les acteurs culturels et œuvrer à la (ré)appropriation de l'espace artistique et culturel par les citoyens*	38	**Augmenter l'offre culturelle et démocratiser son accès**
		39	**Libérer les initiatives et soutenir l'industrie culturelle**
		40	**Assurer la préservation et la valorisation du patrimoine**
GOUVERNANCE	*Faire de la redevabilité et de la responsabilisation de l'Etat et de ses institutions vis-à-vis du citoyen le socle de l'action publique*	41	**Faire de l'Algérie un des pays les plus transparents dans l'action publique**
		42	**Création d'une Agence Indépendante d'Evaluation des Politiques Publiques**
		43	**Faire du Parlement un acteur clé de l'évaluation de l'action de l'Etat**
	Créer un cadre permettant à la société civile de se doter de réels outils de contre-pouvoir	44	**Lever les obstacles qui entravent les libertés publiques**
		45	**Soutenir les associations qui évaluent et responsabilisent l'Etat**
	Lever les obstacles qui entravent l'indépendance et l'autonomie des institutions, au-delà des textes existants qui ne les consacrent qu'en théorie	46	**Mesures pour une indépendance effective et réelle de la Justice**
		47	**Indépendance des autorités de régulation et d'évaluation de l'action publique**
	Transformer l'Etat en catalyseur du développement économique et social par le biais d'institutions d'excellence	48	**Un « Plan Marshall » pour un Etat moderne et légitimé par sa performance**
		49	**Décentralisation pour plus de performance, de proximité et de redevabilité**
		50	**Refonte de la Présidence de la République**